7
12 A
30

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
7
M7 II
24

A 30

LA TURQUIE CRE'TIENNE, SOUS LA PUISSANTE PROTECTION DE LOUIS LE GRAND, PROTECTEUR UNIQUE DU CRISTIANISME EN ORIENT.

Contenant l'état present des Nations & des Egliſes Grecque, Armenienne & Maronite, dans l'Empire Ocoman.

Par M. DE LA CROIX, *ci-devant Secretaire de l'Ambaſſade de Sa Majeſté à la Porte.*

A PARIS,
Chez PIERRE HERISSANT, [illegible]
neuve Nôtre-Dame, aux trois Vertus.

M. DC. XCV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AU ROY,

SIRE,

La Foi des Egliſes Orientales, aïant été ataquée par les Sectateurs du Calviniſme, qui vouloient imputer

aux premiers dépositaires de l'Evangile leurs erreurs, sur la Transsubstantiation, & la realité du Corps & du Sang de JESUS-CRIST, *dans le S. Sacrement, & sur quelques autres points fondamentaux de nôtre Religion: Je me suis apliqué,* SIRE, *pendant plusieurs années que j'ai eu l'honneur de servir* VÔTRE MAJESTE' *à la Porte Otomane, à rechercher des mémoires justes & veritables de la croïance, & des ceremonies de ces Eglises, afin de desabuser ceux qui ont donné dans cette fausse idée.*

Ils sont tirés, SIRE, *des conferences que j'ai eu du-*

rant mon emploi avec divers Patriarches, & autres Prélats refugiez dans le Palais de V. M. à Pera, qui est leur azile ordinaire, & de plusieurs professions de Foi de ces Eglises, que j'eus l'honneur de vous presenter avec les capitulations de Sultan Mehemet IV. le dix Novembre 1673.

Je prens la liberté de vous ofrir ces mémoires, lesquels font un tableau naturel de vôtre pieté, & de celle des Empereurs de France, vos predecesseurs, & des Missions que V. M. entretient dans l'Empire Otoman, établies par Henri le Grand, pour la conversion des in-

Etablissement de la Mission Françoise à Constantinople, en l'année 1604. sous Sultan Acmet, par M. de Breves, Ambassadeur.

fideles, l'extirpation des Hereſies, la Propagation de la Foi, l'augmentation du roïaume de JESUS-CRIST, *& l'inſtruction des Crétiens, leſquels ſont redevables de la conſervation des principaux miſteres de leur croïance à vôtre charité Roïale, & au zele de vos Miſſionnaires, qui ont reporté la Foi à ſa ſource, & rendu l'Evangile aux Peuples deſquels nous l'avons reçû, & qui l'avoient perdu, & reſtitué le feu ſacré de la parole de* JESUS-CRIST, *à ceux qui en avoient été illuminez les premiers.*

Ces premiers Crétiens, SIRE, *retirez par vôtre*

puiſſante protection, & l'établiſſement de vos Miſſions, des tenebres de l'ignorance, & de l'hereſie, leſquelles avoient ſuccedé aux grandes lumiéres, & à la Foi ferveute de leurs Peres, ſe proſternent aux pieds de V. M. *pour lui preſenter leur Profeſſion de Foi, la remercier de cette grace ſalutaire, & la ſuplier tres-humblement de leur en acorder la continuation, & l'augmentation du nombre des ouvriers, qui eſt trop petit à cauſe de l'abondance de la moiſſon.*

En éfet il y a des Roïaumes, & des Provinces entieres dans l'Empire Oto-

man, où la source de la Foi est presque tarie, & se perdra entierement si V. M. *refuse à ces peuples ignorans la consolation spirituele qu'ils vous demandent.*

A qui, SIRE, *peuvent-ils recourir avec plus de confiance, pour être instruits des misteres de l'Eglise Catolique qu'à son Fils Aîné? & quel plus puissant secours peuvent-ils implorer que celui de* LOUIS LE GRAND *leur Protecteur legitime, & unique par son droit naturel, l'acquisition de ses Ancêtres, & la confirmation de tous les Empereurs Otomans, successeurs de Selim I. jusqu'en* 1691.

Charlemagne, Louis VII. & Philipes II. ont traité avec Sultan Aladin; S. Louis avec Melek-sala, & Robert d'Anjou avec Selim I.

Mais comme la moisson est abondante, & le nombre des Ouvriers trop petit, l'établissement d'un Seminaire seroit tres-utile, pour former par l'exercice des vertus Evangeliques, & l'étude des langues Orientales, des Missionnaires parfaits, & des Ouvriers habiles, qui se sacrifiassent à l'entier rétablissement du roïaume de JESUS-CRIST, *parmi les Infideles.*

Il y a sept sortes de Crétiens schismatiques dans l'Empire Otoman; Grecs, Armeniens, Suriens, Nestoriens, Georgiens, Coptes, & Abissins, dont l'ignorance est déplorable.

C'étoit la pensée de Monsieur de Guilleragues, Ambassadeur zelé pour la gloire de Dieu & de Vôtre Majesté, d'en établir un sous vôtre bon plaisir, au centre de l'Empire Otoman, du-

Monsieur de Guilleragues vouloit établir un Seminaire des langues Orientales dans la maison des Peres Jesuites

à Galata, dont le projet est à la fin de ces ouvrages.

quel il avoit dressé un projet qu'il eut pris la liberté de vous envoïer, si la mort n'eût pas interrompu le cours de ce pieux dessein.

Cet établissement, SIRE, *pour lequel un grand nombre de jeunes Religieux sçavans abandonneront volontiers leur païs, & tous ses avantages, afin de sacrifier leurs vies au salut de leurs freres, est digne de la piété & de la grandeur de* VÔTRE MAJESTE': *ses fruits seront immenses; & ces Hommes Apostoliques, en instruisant ces Peuples des misteres de la Foi, leur publieront vos bontés, & vos vertus Roiales, & leur*

inſpireront de l'amour pour vôtre Perſonne ſacrée, & de l'admiration des merveilles de vôtre Empire, deſquelles ils ſeront les échos fideles.

Aiez donc la bonté, SIRE, *puiſque vous êtes le Protecteur unique du Criſtianiſme dans l'Empire Otoman, & l'azile des Peuples & des Princes perſecutés, d'écouter les vœux de ces pauvres Orientaux, qui repreſentent leur neceſſité ſpirituele à* V. M. *& prient le Maître de la moiſſon de vous inſpirer la perfection de cet ouvrage; afin qu'étant tous réünis dans la même Foi, ils glorifient Dieu*

d'un même cœur, & d'une même bouche, & lui fassent tous ensemble des prières continuelles pour la conservation de V. M. *la prospérité de vos armes victorieuses, & l'accroissement de votre Empire des dépoüilles des ennemis de la Foi Catolique, Apostolique & Romaine,*

Ce sont aussi les vœux, SIRE, *de celui qui est avec un tres-profond respect:*

SIRE,

De Vôtre Majesté,

Tres-humble, tres-obéïssant, & tres-fidele sujet, & serviteur,

DE LA CROIX.

PREFACE.

LES Calviniſtes aïant deſſein de répandre le venin de leurs hereſies dans l'Orient, ſe ſervirent du miniſtere de Cornelius, premier Envoïé des Etats d'Holande, auquel ils recomanderent, comme un des principaux articles de ſon inſtruction, de faire ſes éfors pour l'introduction du Calviniſme chés les Crétiens orientaux, & le chargerent de la diſtribution de quantité de Livres heretiques, qu'il

Aliance des Holandois avec les Turcs, en 1610. ſous Sultan Acmet.

ſema aprés ſa reception.

Cirille Lucar, Diſciple de Meletius, Patriarche d'Alexandrie, aïant beaucoup de diſpoſition à l'hereſie, & d'ambition, ſe laiſſa aiſément ſurprendre par la lecture de ces Livres, & les preſens de Cornelius, qui lui promit de favoriſer ſon élevation au Patriarcat de Conſtantinople, à quelque prix que ce fût; & lui tint parole, obtenant ſon Exaltation à la place du Patriarche Timotée, qu'il fit empoiſoner dans un repas.

Ce bienfait engageant Cirille à une étroite reconoiſſance, & à l'execution

de la parole qu'il avoit donnée à Cornelius, d'introduire le Calviniſme dans ſon Egliſe, & de faire une profeſſion ouverte de cette hereſie, qu'il avoit tenuë cachée, de crainte qu'elle ne l'éloignât du Siege Patriarcal; il comença peu de tems aprés ſon inſtalation, de vomir des blaſfemes horribles contre le Pape, Chef de l'Egliſe univerſelle, d'ataquer l'invocation des Saints, & de publier la fauſſe doctrine de Calvin, de laquelle il donna une declaration à Cornelius, en forme de profeſſion de foi de l'Egliſe orientale, à l'inſçu

des Patriarches d'Antioche, Alexandrie, & Jeruſalem, & des principaux Metropolites, Archevêques, & Evêques qui la compoſent, qu'il n'aſſembla point, & ſe contenta de la ſigner avec quelques Prelats de ſa cabale.

Cornelius croïant avoir engagé toute l'Egliſe Grecque dans le Calviniſme, ſe fit un grand merite de cet acte informe auprés de ſes Seigneurs, qui le firent d'abord imprimer, & courir les Exemplaires en Orient, & en Occident.

Cette nouveauté ſurprit extrêmement les autres Chefs de l'Egliſe Grecque,

qui n'y avoient point de part, lesquels assemblerent un Concile particulier, où ils citerent Cirille Lucar, le condamnerent & déposerent solennellement, & éleverent à sa place Partenius, Presidént du Concile, que la Porte confirma, & exila Lucar à Rhodes, d'où la brigue Calviniste le retira peu de tems aprés, & le replaça à force d'argent sur le Trône Patriarcal.

Il n'en jouït pourtant pas lon-tems; car quoiqu'il eût en aparence abjuré son heresie, la continuation de ses Conferences secretes avec les Cal-

viniſtes, faiſant craindre aux Peres de l'Egliſe Grecque l'augmentation de cette Secte, ils s'aſſemblerent une ſeconde fois, & l'anatematiſerent en ces termes : *Anatéme à Cirille, qui dit dans l'inſcription des articles de ſa Profeſſion de foi, que l'Egliſe Orientale eſt du ſentiment de Calvin ; croit que le pain & le vin ne ſont point changés par la benediction du Prêtre, & l'avenement du Saint Eſprit, au vrai Corps, & Sang vivant de* JESUS-CHRIST ; *nie l'infaillibilité de l'Egliſe, & rejette l'interceſſion des Saints ; la veneration des Images, &*

les prieres pour les morts, &c. & lui ſubſtituerent Cirille de Berée, avec l'agréement du *Grand Seigneur*, qui relegua cet Heretique au Pont-Euxin, ſur les bords duquel il fut étranglé, & enterré avec ſa fauſſe doctrine; laquelle n'auroit pas laiſſé de faire de grands progrés, ſi les Miſſionaires François n'en euſſent arrêté le cours par leurs inſtructions.

Ce fut le premier fruit de leurs Miſſions, duquel les Calviniſtes enragés, ne pouvant trouver le moïen de ſe vanger que par des calomnies atroces, ils dénoncerent ſecretement les

Perſecution des Miſſionaires par les Calviniſtes.

Jesuites à la Porte, qu'ils accuserent de relever les Renegats d'excommunication ; favoriser l'évasion des Esclaves, bâtiser les Turcs, & d'avoir des correspondances secretes avec les Ennemis de Sultan Achmet, qui les auroit fait mourir, s'il n'en eût été retenu par la forte consideration qu'il avoit pour l'Empereur de France, dont l'Ambassadeur les justifia, & les délivra du Cachot du Puits du sang, où ils n'atendoient que le moment d'être sacrifiés à la vangeance de leurs persecuteurs, malgré lesquels ils furent declarés inno-

Caneli Coïou Puits du sang, Cachot noir des criminels.

cens des faits à eux imputés, par un *Hatcherif* Imperial, & rétablis dans la possession de leur Eglise, & de leur maison. Hatcherif, Arrêt du Conseil d'enhaut.

Le mauvais succés de cette entrepriſe, échouée par les soins de Monsieur de Sanci, obligea les Calviniſtes, voïant que le Parti étoit trop fort, de prendre celui de l'émulation, & de faire venir des Miniſtres habiles d'Angleterre, & d'Holande auprés des repreſentans, qui donnerent retraite à quelques Prelats, & Prêtres retranchés de l'Egliſe pour leurs mauvaiſes mœurs, que ces Sectateurs de Cal-

vin acheverent de corompre, & en tirerent des atestations, lesquelles furent répanduës en France, pour y fortifier cette Secte par un exemple mandié, qui rendit éfectivement les Protestans François plus obstinés, & sourds aux avertissemens du Roi, lequel vouloit emploïer la douceur, & la raison avant l'autorité, pour les ramener en pere au giron de l'Eglise Romaine.

C'est pourquoi il ordonna à Monsieur de Nointel, son Ambassadeur, de lui envoïer une Profession de foi de l'Eglise Grecque, laquelle s'assembla, & lui

én donna une autentique, ſignée de Denis Patriarche de Conſtantinople, & de celui de Jeruſalem, les autres étant abſens, de trois Expatriarches, & de trente-cinq Metropolites, Archevêques & Evêques, qui aſſiſterent à ce petit Concile, enregiſtrée dans les Archives de l'Egliſe Orientale, datée du 20. Janvier 1672. & ſcellée du Sceau Patriarcal, que j'eus l'honneur de preſenter à Sa Majeſté en 1673. avec pluſieurs autres ateſtations des Armeniens, Maronites, & Coptes, leſquelles contiennent leurs verita-

bles ſentimens ſur la tranſ-ſubſtantiation, les ſept Sacremens, le Purgatoire, l'Invocation des Saints, la Veneration des Images, l'Infaillibilité de l'Egliſe, & le pouvoir des Evêques.

Il y a neanmoins beaucoup encore à travailler pour épurer les circonſtances de la croïance de ces Egliſes, & déraciner pluſieurs autres erreurs, dont elles ſont tachées, que les Miſſionaires zelés extirpent peu à peu, & font un ſi grand fruit par leurs inſtructions, qu'ils ſe ſont rendus neceſſaires

aux

aux Patriarches, & que ceux dans les Patriarcats desquels ils n'ont point d'établissement, les y souhaitent, & leur ofrent des Eglises, & des maisons, pour instruire leurs peuples, & élever la jeunesse dans la conoissance des sciences divines, & humaines, qu'ils refusent, afin de ne point causer de jalousie.

Le Patriarche de Hierusalem, a ofert une Eglise & une maison à Hierusalem au Pere Besnier, qu'il a refusée, ne voulant point donner de jalousie aux RR. PP. Cordeliers, Gardiens des Saints Lieux, ni s'y établir sans l'agrément du Roi, & la participation de ces Religieux.

Mais comme la moisson est abondante, & le nombre d'Ouvriers fort petit, l'établissement d'un Semi-

naire ſeroit d'une grande utilité, & les perſonnes pieuſes, leſquelles y contribueront, cooperéront beaucoup à la gloire de Dieu, à celle du Roi, qui eſt le Protecteur du Criſtianiſme en Orient, & au ſalut de pluſieurs millions de Grecs, Armeniens, Siriens, Neſtoriens, Georgiens, & Coptes, qui vivent dans une ignorance déplorable, à cauſe de celle de leurs Miniſtres, leſquels ne demandent qu'à être inſtruits, & feront des vœux pour ceux qui concoureront à cette œuvre pieuſe; à laquelle

j'exhorte le Lecteur charitable, ſoûmettant ce petit Ouvrage à ſa cenſure, & le priant d'excuſer les fautes d'érudition, & de Grammaire, en faveur de mon zele pour l'extirpation de l'hereſie, la propagation de la Foi Catolique, Apoſtolique, & Romaine, & l'augmentation du Roïaume de JESUS-CRIST, chés les Infideles, ſous la puiſſante protection de LOUIS LE GRAND, & de n'enviſager que mon deſſein, d'exciter les Crétiens Occidentaux à une pratique reguliere des Exercices

ſpirituels, par l'exemple de ces Orientaux, dignes de compaſſion, & de ſecours.

TABLE
DES LIVRES ET Chapitres contenus en ce Volume.

LIVRE PREMIER.

De l'Etat preſent de la Nation & de l'Egliſe Grecque, en Turquie.

CHAPITRE I.

DE l'Eſclavage des Grecs, & des quatre ſeules anciennes familles, page 1

CHAP. II. *Des familles Grecques Nobles Modernes, établies à Conſtantinople depuis la priſe*, p. 6

CHAP. III. *Des anciens Droits que les Grecs paioient aux Turcs, & de ceux qu'ils leur paient presentement*, p. 9

CHAP. IV. *Des Privileges qui exemtent des Impositions*, p. 12

CHAP. V. *De l'Etat present de l'Eglise Grecque en general*, p. 18

CHAP. VI. *De la Croïance de l'Eglise Grecque en general sur les principaux Articles de la Foi*, p. 21

CHAP. VII. *Des Eglises Grecques en particulier*, p. 27

CHAP. VIII. *De la disposition, & de la division interieure des Eglises Grecques*, p. 31

CHAP. IX. *Des Prieres des Grecs*, p. 36

CHAP. X. *Des Fêtes solennelles des Grecs*, p 41

CHAP. XI. *Des Jeûnes, & Abstinences des Grecs*, p. 44

CHAP. XII. *Des Ceremonies*

de la Semaine Sainte, p. 53
CHAP. XIII. *De la Ceremonie du Feu Saint de Jéruſalem*, p. 59
CHAP. XIV. *De la ſolennité de la Fête de Pâques, & de la Communion Paſcale.* p. 66
CHAP. XV. *De quelle maniere on celebre la Fête de Pâques en Valachie, & Moldavie*, p. 69
CHAP. XVI. *Du Sacrement de Batême, & de ſes Ceremonies*, p. 73
CHAP. XVII. *De la Confirmation*, p. 78
CHAP. XVIII. *De la Confeſſion, & du Sacrement de Penitence*, p. 81
CHAP. XIX. *Du Sacrement de l'Euchariſtie, des Liturgies Grecques, & de la Communion*, p. 88
CHAP. XX. *Des Habits Pontificaux, Epiſcopaux, & Sacerdotaux.* p. 99

CHAP. XXI. *De l'Extrême-Onction*. p. 103
CHAP. XXII. *Du Sacrement de l'Ordre*, p. 105
CHAP. XXIII. *Du Sacrement de Mariage*, p. 108
CHAP. XXIV. *De l'Excommunication dans l'Egliſe Grecque*, p. 113
CHAP. XXV. *De la Croïance de l'Egliſe Grecque ſur ceux qui meurent excommuniés*, p. 116
CHAP. XXVI. *De la forme de lever l'Excomunication*, p. 121
CHAP. XXVII. *De la Vie Monaſtique dans l'Egliſe Grecque*, p. 124
CHAP. XXVIII. *Des Cenobites, ou Caloïers Grecs*, p. 127
CHAP. XXIX. *Du Noviciat, & de la Profeſſion des Cenobites*, p. 130
CHAP. XXX. *Des Convens de l'Ordre de ſaint Baſile*, p. 134
CHAP. XXXI. *De la Hierarchie de l'Egliſe Grecque*, p. 138

CHAP. XXXII. *Des quatre Patriarches de l'Egliſe Grecque, de leur autorité, juridiction, & revenu,* p. 141

CHAP. XXXIII. *De l'étenduë des quatre Patriarcats.* p. 147

CHAP. XXXIV. *Des Privileges accordés par Mehemet II. au Patriarche de Conſtantinople,* p. 157

CHAP. XXXV. *De ceux qui introduiſirent la venalité dans le Patriarcat, & des brigues continuelles pour y arriver* p. 160

CHAP. XXXVI. *De la forme de l'Exaltation preſente du Patriarche,* p. 170

CHAP. XXXVII. *Des officiers du Patriarcat,* p. 175

CHAP. XXXVIII. & dernier, *De la querele du Grand Duc de Moſcovie avec ſon Patriarche.* p. 178

LIVRE SECOND.

De l'Etat de la Nation, & de l'Egliſe Armenienne.

CHAPITRE I.

DE l'Armenie en general, ſon étimologie, & ſa diviſion geografique, p. 185
CHAP. II. *Deſcription de l'Armenie,* p. 190
CHAP. III. *Des Mœurs des Armeniens Modernes, & de leurs principales habitations,* p. 195
CHAP. IV. *De la Religion des Armeniens en general,* p. 215
CHAP. V. *De la Croïance des Armeniens Schimatiques,* p. 219
CHAP. VI *De l'Etat preſent de l'Egliſe Armenienne Catholique, & Schiſmatique,* p. 225
CHAP. VII. *Des Ceremonies des Armeniens Schiſmatiques, &*

ET CHAPITRES.
de leurs Habits Sacerdotaux, p. 230
CHAP. VIII. *Du Sacrifice de la Messe des Armeniens Schismatiques*, p. 233
CHAP. IX. *De la Hierarchie de l'Egliſe Armenienne Schismatique*, p. 238
CHAP. X. *Des Religieux Armeniens*, p. 246
CHAP. XI. & dernier. *De la querele du Patriarche d'Irivan, contre les autres*, p. 253

LIVRE TROISIE'ME.

De l'Etat preſent de la Nation, & de l'Egliſe Maronite.

CHAPITRE I.

DE l'Origine des Druſes, deſquels décendent les Maronites, p. 257

CHAP. II. *De l'étimologie du nom des Maronites*, p. 263
CHAP. III. *De la puissance de l'Emir Feccred-din*, p. 265
CHAP. IV. *De la premiere guerre des Turcs contre l'Emir Feccred-din, & de son voïage en Italie*, p. 271
CHAP. V. *Du retour de l'Emir Feccred-din en Sirie, & de ses entrepriſes*, p. 276
CHAP. VI. *Des preparatifs de la Porte contre l'Emir Feccred-din, & de ce qui s'enſuivit juſques à la mort de ce Prince*, p. 280
CHAP. VII. *De l'Etat preſent de la Nation Maronite*, p. 288
CHAP. VIII. *Des Montagnes du Liban, & Anti-Liban*, p. 294
CHAP. IX. *Des Cédres du Liban, & de la Montagne des Leopars*, p. 297
CHAP. X. *De l'Etat de l'Egliſe Maronite*, p. 301
CHAPITRE XI. *Des Ceremo-*

ET CHAPITRES.
nies de la Messe Pontifica-
le, p. 306
CHAP. XII. *Du Patriarche, Evêques, Prêtres & Religieux Maronites*, p. 320

LIVRE QUATRIE'ME.

Contenant la Vie & le Martire de NICOLAS, Enfant Grec, martirisé à Constantinople, pour la Foi de JESUS-CRIST. Un Dialogue de Panaïotti Nicussio, du Rit Grec, Interprete de la Porte, avec Vanni Efendi, Prédicateur du Grand Seigneur, sur les principaux Points du Christianisme ; & le Projet d'un Seminaire François de Monsieur de Guilleragues.

CHAPITRE I.

De l'origine, inclinations, & éducations de Nicolas, p. 327

CHAP. II. *Du voïage de Nicolas à Conſtantinople, & du moïen extraordinaire, duquel la Providence ſe ſervit pour le conduire au martire,* 331

CHAP. III. *Du ſtratageme, duquel ſe ſervirent les Turcs pour ſurprendre Nicolas,* 336

CHAP. IV. *De l'accuſation des Turcs contre Nicolas, d'avoir embraſſé le Mahometiſme, de ſon interrogatoire, & de ſes réponſes,* 339

CHAP. V. *De la Circonciſion forcée de Nicolas, de ſes proteſtations contre le Mahometiſme, & ſa profeſſion publique du Criſtianiſme, malgré les remontrances des Grecs,* 344

CHAP. VI. *De la ſeconde accuſation contre Nicolas, d'être retourné au Criſtianiſme, & des tourmens qu'on lui fit endurer,* 349

CHAP. VII. *Comparution de Nicolas devant le* Stambol-

ET CHAPITRES.
Efendi, *Juge de Police, lequel inventa un nouveau ſuplice tres-cruel*, 354
CHAP. VIII. *De la viſite que fit le Patriarche Grec à Nicolas, dans la priſon, & de la Communion qu'il lui adminiſtra*, 361
CHAP. IX. *Changement du Juge de Nicolas, ſa derniere comparution, ſa condamnation, & ſa préparation au martire*, 367
CHAP. X. *De la mort de Nicolas, ſa priere pour ſes perſecuteurs, & ſa conſtance admirable*, 372
CHAP. XI. *Du zele des Grecs, & des funerailles de Nicolas, avec une reflexion ſur la conduite de la Providence*, 376

DIALOGUE

De Panaïotti Nicuſſio, Interprete de la Porte Otomane, *Avec Vanni Efendi, Docteur de l'Alcoran, & Predicateur ordinaire de Sultan Mehemet IV.*

TABLE DES LIVRES.
Sur les principaux Points de la Religion Crétienne, 381

PROJET

De Monsieur de Guilleragues, Ambassadeur du Roi à la Porte,

De l'établissement d'un Seminaire, & d'un College pour l'instruction des Crétiens Orientaux. 403

Fin de la Table des Chapitres.

LA

LA TURQUIE CRE'TIENNE.

LIVRE PREMIER.

DE L'ETAT PRESENT de la Nation, & de l'Egliſe Grecque en Turquie.

CHAPITRE I.

De l'Eſclavage des Grecs, & des quatre ſeules anciennes familles.

LA deſtinée des Empires regle celle de la Religion qu'ils obſervent, elle ſuit leur mouvement, fleurit durant leur augmentation, & diminuë avec eux.

L'Egliſe Grecque étoit fleuriſſante du tems des Empereurs Grecs; mais elle eſt décheuë, & a perdu ſa ſplendeur depuis que l'Empire Grec eſt tombé entre les mains des Otomans, & que la Nation Grecque eſt devenuë eſclave de la Turque: ainſi ſa décadence provient de celle de ſon Empire, & de ſon peuple; & l'on ne peut connoître parfaitement ſon état preſent, que par celui des Grecs ſous la Domination Otomane.

Cauſe de la décadence de l'Egliſe Grecque.

Les hiſtoires anciennes, & modernes, & les Poëtes ſont des témoins irreprochables de la grandeur des Grecs, leſquels par leur bravoure étoient devenus les Maîtres d'un Empire formidable, qui a duré pluſieurs ſiecles, & avoient acquis par les ſciences, & les arts, auſſi bien que par les armes, une réputation, laquelle ne finira

Grandeur des anciens Grecs.

qu'avec le monde ; la plus grande partie de ce que l'Antiquité fournit de curieux, & de rare étant ſorti du genie, & de l'invention de ces peuples illuſtres, qui revivent dans les Galeries, les Cabinets, & les Biblioteques des plus grands Princes de l'Europe, auſquels leurs ouvrages font un éloge continuel de leur vertu.

Il ſeroit donc ſurprenant de voir la poſterité de cette Nation celebre, laquelle paroiſſoit être deſtinée pour commander à toutes les autres, ramper ſous une Domination barbare avec une ſi grande indolence, qu'elle ſemble aimer ſon joug, ne faiſant aucun éfort pour le ſecoüer, ſi l'on ne faiſoit réflexion à la longue ſuite des malheurs qui l'ont accablée depuis la perte de ſon Empire, & abatu l'eſprit vif, & inquiet qui animoit

Indolence des Grecs d'à-preſent.

les anciens Grecs.

Il y a une autre raiſon de ce grand changement, laquelle n'eſt pas moins forte: c'eſt que les Grecs d'aujourd'hui ne deſcendent pas directement des Anciens, ni même de ceux des derniers tems de l'Empire, qui ſont preſque tous péris avec lui.

Conſtantinople qui en étoit le Siege en fournit un exemple, ſur lequel on peut tirer une conſequence juſte de toutes les autres Villes, où la Nation Grecque étoit répanduë.

L'on ne doute point que les plus illuſtres familles ne fiſſent leur réſidence dans cette capitale; cependant elles ſont toutes éteintes, à la réſerve de quatre nommées, *Cantacuzene*, *Paleologue*, *Aſſanii*, *& Rali*, leſquelles auroient même beaucoup de peine à prouver leur Génealogie, qui s'eſt ſi fort abatardie par la communication des

Des quatre plus anciennes familles des Grecs.

Turcs, qu'il ne leur eſt reſté de la grandeur de leurs Ancêtres que le nom, & l'orgueil, leſquels ont paſſé à quelques malheureux artiſans, obligés de travailler pour vivre, & ſoutenir leur ancienne Nobleſſe, de laquelle ces quatre ſeulement peuvent ſe vanter.

Il y en a pluſieurs autres établies à Conſtantinople depuis ſa priſe, qui veulent auſſi ſe piquer d'ancienne Nobleſſe, quoiqu'elle ne tire ſon origine que de l'induſtrie de ſes chefs, leſquels aïant amaſſé de grands biens dans d'autres Villes, ſont venus habiter cette capitale, où ils ſe ſont élevés même audeſſus des anciennes familles, & ont été les ouvriers de leur Nobleſſe, ainſi qu'il ſe verra dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE II.

Des familles Grecques, Nobles Modernes, établies à Conſtantinople depuis ſa priſe.

MEhemet II. Conquerant de Conſtantinople, la voïant deſerte à cauſe de la grande quantité d'hommes qui étoient péris durant le Siege, envoïa dans toutes les terres de ſon obeïſſance enlever les plus conſiderables familles Grecques, aux quelles il acorda des privileges & franchiſes, & fit publier que celles qui viendroient s'y établir joüiroient des mêmes immunités; ce qui en atira pluſieurs de Trebiſonde, d'Anatolie, Chio, de la Morée, Pharſale, du Peloponeſe, de Candie, Rhodes, & Chipres.

Colonies nouvelles de Grecs à Conſtantinople.

Elles ſont au nombre de dix-

huit apellées, *Juliani*, *Roſetti*, *Diplomatachi*, *Mauro Cordati*, *Criſoſculi*, *Vlaſti*, *Cariofili*, *Ramniti*, *Mamenadi*, *Cupraghioti*, *Muſſelimi*, *Succii*, *Veneli*, *Ciuchidi*, *Contaradii*, *Mauradii*, *Ramateni*, *Francidi*, *& Frangopoli*.

Noms des familles Grecques modernes.

Les manieres nobles de quelques-unes de ces familles, leur ont donné une diſtinction au-deſſus des autres, qui ont obligation de leur Nobleſſe à leurs biens, dont la conſervation les aïant atiré dans la Ville Imperiale, pour joüir des privileges, & ſe garentir de la tirannie des Gouverneurs, leſquels tirent la quinteſſence du travail des Crétiens, elles ſe ſont acreditées par leurs preſens auprés des Turcs, qui ſçavent profiter de leur ambition, & leur vendent certaines dignités, & des privileges, leſquels les élevent au-deſſus des Paleologues, & des Cantacuzenes, qui travaillent

l'or, l'argent & les pierreries pour fournir au faſte & à la vanité de ces modernes, qu'ils regardoient autrefois comme leurs eſclaves.

Ce ſont là preſentement les principales familles de Conſtantinople, où il s'en eſt établi quantité d'autres depuis elles, dont le nombre monte environ à deux mille, outre celui des Grecs paſſagers de Romelie, Bulgarie, Albanie, Eſclavonie & des Iſles, qui eſt prodigieux, & n'y viennent que pour travailler, & retourner dans leur païs, aprés avoir fait quelque petite fortune par leur induſtrie.

CHAPITRE III.

Des anciens droits que les Grecs paioient aux Turcs, & de ceux qu'ils leur païent presentement.

COmme la Religion est ce qui engage les peuples, l'Empereur Otoman pour adoucir l'esclavage des Grecs, & les acoutumer au joug, leur acorda une entiere liberté de conscience, & l'exercice public de leurs cérémonies, avec de grands privileges au Patriarche, desquels il sera traité dans un Chapitre particulier, & leur assigna tous les dehors de Constantinople, depuis les sept tours jusqu'au fanal pour leur habitation, sous le tribut de neuf dragmes d'argent par tête, valant environ un écu de nôtre monoie.

Maniere de l'Empereur Mehemet II. pour accoûtumer les Grecs au joug.

Ce petit droit a triplé par la

Taille perſonele.

ſucceſſion du tems, & ce tribut perſonel apelé *Carache*, monte preſentement à trois écus & demi par tête, qui ſe païe dés quinze ans, & s'exige tres-rigoureuſement de tous les mâles.

L'on a joint à cette impoſition capitale pluſieurs autres charges tres-rudes, leſquelles acablent cette Nation, nommées *Deviſſirmé*, *Kurek Accheſſi*, *Surſat*, *Avariz*, & *Ave Accheſſi*.

Autres tributs des Grecs.

Le *Deviſſirmé* eſt la décime des enfans mâles que l'on arrache du ſein de leurs parens pour les circoncire, & faire Mahometans, dont la dureté oblige ceux qui ont du bien de quitter la Campagne, pour ſe réfugier dans les grandes Villes, où l'on eſt exemt de ce cruel & ſenſible tribut.

Kurek Accheſſi, droit des rames, eſt deſtiné pour l'entretien des Galeres.

Surſat ſe païe pour la ſubſiſtance de la maiſon du Grand Seigneur lors qu'il fait la guerre ; il falloit même autrefois qu'il y allât en perſonne, mais preſentement il ſufit qu'il quitte ſon Serail, & faſſe une démonſtration de ſe mettre en Campagne par la ſortie des Etendars à queuës, & des Tentes.

Avariz eſt annuel pour la fourniture de l'orge, foin, paille, & bois que les Grecs de la Campagne ſont obligés d'amener aux Serails du G. S. des Veſirs, & autres grands Oficiers de la Porte, auſquels ſa Hauteſſe fournit l'Etape.

Ave Atcheſſi, droit de chaſſe, ſe leve pour les menus plaiſirs de l'Empereur, & contribuer à l'entretien de ſes équipages de chaſſe. Thain, Etape.

Ces droits ſont fort rudes, mais ils le ſeroient beaucoup moins, ſi ceux qui les exigent

n'abuſoient pas de leurs comiſſions pour s'enrichir.

Les habitans de Conſtantinople, & des capitales des Gouvernemens, ſont exemts du Deviſſirmé & de l'Avariz; & ceux qui ſont riches s'exemtent des autres par des privileges qu'ils achetent aſſés cher, parce qu'ils les font joüir d'un repos aparent

CHAPITRE IV.

Des Privileges qui exemtent des impoſitions.

LEs Privileges qui exemtent des impoſitions, ſont de differente nature, & ceux qui en joüiſſent, ſe nomment *Muſſelimi*, privilegiés.

Privileges qui exemtent des tributs, & impoſitions.

Les uns ſont acordés par le G. S. à ceux qui fourniſſent à prix fait la chair, & le poiſſon au Serail, entretiennent les

Aqueducs, & livrent le ſuif pour eſpalmer les Galiotes de ſa Hauteſſe, & aux gardes magaſins de l'artillerie, & des poudres, leſquels en joüiſſent par ſucceſſion, ce qui les rend rares, recherchés, & en augmente beaucoup la valeur.

La charge du Janiſſer *Aga*, General des Janiſſaires, lui donne le pouvoir d'exemter des impoſitions les pourvoïeurs de la viande de cette milice, & de l'huile que l'on brûle toute la nuit dans leurs Odas, & à la porte de ce Colonel.

Le *Grand Veſir*, *le Mufti*, *le Capoudan Pacha* Admiral, le *Boſtangi Bachi* Sur-intendant des jardins, & tous les grands Officiers de la Porte s'attribuent la même autorité, & font joüir leurs Medecins, Chirurgiens, Apoticaires, Marchans & ouvriers des mêmes privileges que ceux du Grand Seigneur.

Ceux des Grands de la Porte ne ſont pas permanens, & meurent avec celui qui les accorde, ou auquel ils ſont accordez ; mais au lieu d'être à charge, comme ceux de l'Empereur, ils enrichiſſent leurs poſſeſſeurs, & les mettent en état d'amaſſer des biens conſiderables durant leur joüiſſance, qui leur ſervent enſuite à s'élever à des dignités ſuperieures, leſquelles portent exemtion.

Les Pachas & Officiers conſiderables imitent ceux de la Porte dans leurs Gouvernemens, & acordent les mêmes exemtions ; de ſorte que les impoſitions ne ſont ſuportées que par ceux qui n'ont pas le moïen de s'en exemter à force d'argent.

Les Ambaſſadeurs, & autres Miniſtres des Princes Alliés de la Porte, ont auſſi le pouvoir de faire des privilegiés ſous le ti-

tre d'Interpréte, que le Sultan confirme par un brevet.

Comme ces privileges des Ambaſſadeurs attribuent les mêmes exemtions que ceux du Grand Seigneur, & qu'ils ne coutent que les frais du brevet, chacun tâchoit d'entrer à leur ſervice, & le nombre des interprétes s'étoit tellement multiplié, qu'il avoit diminué les droits Impériaux, dont l'exemtion ne s'étend pas ſeulement ſur les perſonnes des privilegiés, mais de tous leurs domeſtiques; c'eſt pourquoi Hamet Kiopruli fixa le nombre des interprétes de chaque repreſentant à quatre, ce qui ne s'obſerve pas pourtant ſi régulierement, que la faveur ne faſſe quelque paſſedroit.

Prérogative des privilegiés.

Tous ces privilegiés joüiſſent d'une autre prérogative qu'ils eſtiment du moins autant que l'exemtion des droits; c'eſt

la permiſſion de porter les mêmes vêtemens, chauſſures & couleurs que les Turcs, à la reſerve du *Nefti*, vert du Prophete, & du Turban blanc, duquel ils ſe ſervent pourtant en campagne, afin d'avoir plus d'autorité.

Nefti, vert brun.

Il faut remarquer que les Grecs communément ne peuvent porter qu'une veſte de drap ſimple ſans fourure, un calſon couleur de roſe ſeche, un bonnet rouge non bordé, & des papouches, ou ſouliers rouges.

Habillement ordinaire des Grecs.

Les privilegiés au contraire s'habillent comme les Turcs des plus belles étofes, qu'ils doublent de peaux de martre zebeline, & autres; qui leur ſervent auſſi à border leurs bonnets, & portent des calſons de drap rouge, & des papouches de maroquin jaune.

privilege nuiſible.

Ce privilege remplit davantage l'imagination des Grecs

que tous les autres, parce qu'il flate leur ambition : & quoiqu'il ruine la plûpart de ceux qui en joüiſſent, à cauſe des groſſes dépenſes où le luxe des habits les engage ; ils aimeroient mieux être privés des autres qui leur ſont utiles, que de celui-là, qui les diſtingue du commun : d'où il faut conclure que la ſuperbe eſt un peché originel des Grecs, lequel a été en partie cauſe de la perte des anciens, & ruine les modernes ; que les Turcs ſuccent, & les tiennent tellement ſoûmis, qu'un ſeul homme Turc fait marcher une legion de Grecs avec un bâton, & une injure ; ce qui ſuffit pour marquer l'état preſent de cette nation.

CHAPITRE V.

De l'état preſent de l'Egliſe Grecque en general.

COmme les deſordres des Empereurs, & des peuples Grecs ont attiré ſur leurs têtes les malheurs qui les ont accablés, & que leurs crimes ont contraint le ciel de les dépoüiller de leur Empire, & de leur liberté, & de rendre les ennemis du nom Chrétien, les Miniſtres de ſa vengeance, afin qu'elle éclatât davantage; de même l'abus que les Chefs de l'Egliſe Grecque ont fait des graces divines, a obligé la ſageſſe éternelle de les en priver.

Le mauvais uſage des graces divines a attiré l'ire de Dieu ſur l'Egliſe Grecque.

Les erreurs où le raiſonnement humain a jetté les Miniſtres de cette Egliſe contre le ſaint Eſprit, ont été cauſe que ce Pere des lumieres a ceſſé de

les illuminer, & que ce divin Paraclet, cet admirable consolateur, & ce doux hôte des ames, s'est retiré de leurs cœurs.

Enfin, comme l'aneantissement est le châtiment de l'élevation; les tenebres de l'ignorance, celui de la science présomptueuse; & l'esclavage la peine de la superbe, les Ministres de l'Eglise Grecque ont été châtiés, par l'opposé de leurs pechés; la main de Dieu s'est appesantie sur eux, & la foudre de la colere divine les a précipités de l'orgueil dans l'abîme de l'ignorance, & de la servitude. Decadence de l'Eglise Grecque.

Mais faloit-il que le châtiment des fautes de ces enfans présomptueux s'étendît sur la mere? C'est une punition de son indulgence d'avoir soufert qu'ils dégénerassent de la foi, de la vertu, & de la pieté de leurs ancêtres, & tombassent dans le libertinage, l'heresie, & l'impieté.

En effet, tant que l'Egliſe Grecque a été conduite par des Peres éclairés, ſages, & vertueux; qu'elle a été attachée à l'Egliſe Romaine, qu'elle a reconnu le Pape pour ſon ſuperieur, & a été ſoûmiſe à ſes deciſions; elle a été fleuriſſante & éclatante, & une épouſe ſans taches: mais depuis qu'elle s'eſt des-unie de l'univerſelle, & qu'elle a permis que ſes enfans ſe rebelaſſent, & blaſphemaſſent contre le chef; elle eſt devenuë défigurée, mépriſée, des-honorée, & a perdu ſa majeſté & ſon éclat, qui eſt ſon véritable état preſent.

Si Dieu néanmoins l'a châtiée & affligée, il n'a pas voulu la perdre, & s'il a permis que le caôs des miſeres des enfans entrainât la mere dans le relâchement de la régularité de ſa diſcipline, qu'elle donnât dans l'hereſie, & que les Grecs per-

diſſent le depôt du feu ſacré de la foi ; & des lumieres de l'Evangile ; il a ſuſcité ceux qui l'ont reçû de leurs peres de le leur reporter, & il leur a envoïé des hommes apoſtoliques qui les enſeignent, & travaillent continuellement à l'extirpation de leurs hereſies, & les fortifient dans la croïance des principaux articles de la foi, deſquels ils leur expliquent les miſtéres.

CHAPITRE VI,

De la croïance de l'Egliſe Grecque en général ſur les principaux articles de la foi.

L'Egliſe Grecque admet ſept Sacremens ſaints & venerables. Croïance de l'Egliſe Grecque.

Le Bâtême qui efface le peché originel, & les actuels dans ceux qui s'en trouvent coupa-

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

bles, les régénere, les fait enfans de Dieu, & les met dans la voie de la vie éternelle.

Le ſaint Crême, ou la Confirmation, qui fortifie ſpirituellement, & donne l'aſſurance de publier la Religion Crétienne, & l'anoncer aux infideles.

L'Euchariſtie de laquelle celui qui la reçoit eſt nourri ſpirituellement, croiſt, & eſt conſervé dans la vie ſpirituelle.

La Penitence, laquelle délivre l'homme des pechés mortels, & le rétablit dans les biens ſpirituels, qu'ils lui avoient fait perdre.

Le Mariage, lequel eſt d'inſtitution divine, ſuivant les ſentimens de l'Apôtre, que ceux qui ſe marient font bien, & que ceux qui gardent le celibat font encore mieux, dautant qu'ils ne ſont point diſſipés ni détournés du ſervice du Seigneur, par

des soins temporels, desquels les hommes mariés sont chargés ; & ainsi qu'il vaudroit mieux ne le point être, pour acquerir des couronnes plus glorieuses.

Le Sacerdoce, ou l'Ordre établi de Dieu pour l'administration des autres Sacremens, qui ne peut être conferé que par l'Evêque, auquel le Prêtre est soûmis comme à son superieur, & comme le moindre au plus excellent.

L'Extrême-Onction capable de guérir les maladies corporelles, & qui fortifie à l'article de la mort contre les tentations.

De la transubstantiation.

Elle croit la Transubstantiation qu'elle nomme *μετουσίωσις* changement, parce que le pain & le vin sont véritablement, réellement, & proprement changés au propre corps & sang de JESUS-CHRIST ; & se sert de ces paroles pour exprimer

ſa croïance πιστευω κύριε ϗ ὁμολογω ὅτι σύ εἰ ἀληθως. *Je crois, Seigneur, & j'afirme que c'eſt véritablement vous*; ſuivant vos paroles ſacrées à vos Apôtres dans la Cêne, λάβετε, φαγετε, τῦτο ἐστι σῶμα μȣ̃ : *Prenés & mangés, ceci eſt mon Corps.*

L'invocation des Saints, & la veneration des Mages.

Elle invoque les Saints, dautant qu'étant amis de Dieu ils ont du credit auprés de lui, & que l'on peut tirer de grands ſecours du ciel par leur interceſſion; & elle a de la veneration pour leurs images par relation aux originaux qu'elles repreſentent, dont elles forment une idée plus forte, ſans s'amuſer à la matiere ni aux couleurs. Elle prie auſſi pour les morts, qu'elle croit avoir beſoin de ſuffrages, & d'œuvres de miſericorde pour être déliyrés des peines du Purgatoire, qui eſt un lieu où ils achevent de ſatisfaire à la juſtice divine.

Enfin

Enfin elle deteſte toutes les hereſies anciennes & nouvelles, particulierement celles qui ont attaqué le miſtére adorable de l'Euchariſtie, ſoûtenuës par les Calviniſtes & les Luteriens.

Profeſſion de foi de l'Egliſe Grecque envoïée au Roi.

Ces articles de la croïance de l'Egliſe Grecque, ſont tirés de la profeſſion de foi de Denis Patriarche en Siege, de Païſius, Denis & Methodius Expatriarches, & de Païſius Patriarche d'Alexandrie, de trente-cinq Metropolites, & des principaux Officiers Reguliers, & Seculiers du Patriarcat de Conſtantinople, leſquels s'aſſemblerent le 20. de Janvier 1672. à la réquiſition de l'Empereur de France par Monſieur de Nointel ſon Ambaſſadeur, & ſignerent cette Profeſſion de foi, laquelle fut enregiſtrée dans le livre de l'Egliſe Patriarcale; & l'original aporté en France, & preſenté par de la

Croix à Sa Majesté, qui le fit mettre dans sa Biblioteque particuliere.

Elle ne laisse pas pour cela d'être tachée de plusieurs heresies qui la rendent schismatique, que nos zelés Missionnaires déracinent peu à peu, auxquelles je ne m'atacherai point, n'étant pas assés habile homme pour traiter d'une matiere si délicate, laquelle n'est point de mon sujet, qui est de faire voir que cette Eglise n'est pas infectée du Calvinisme.

Soumission des Grecs à l'Eglise.

Les Grecs sont fort soûmis à leur Eglise, de laquelle ils observent inviolablement tous les commandemens, assistent régulierement tous les Dimanches & les Fêtes à l'Office Divin, prient & jeûnent avec une grande exactitude.

Ils imitent autant qu'ils peuvent les usages de la primitive Eglise, écoutent volontiers ceux

qui leur rompent le pain de la parole, suivent les Pasteurs qui les veulent ramener au bercail, & ont toutes les dispositions necessaires pour recevoir avec un esprit & un cœur docile, les instructions salutaires que leur donnent les Missionnaires.

CHAPITRE VII.

Des Eglises Grecques en particulier.

LEs Grecs ont des Eglises ouvertes dans toutes les terres de l'Empire Otoman, où ils habitent : ce ne sont pas à la verité ces Temples superbes & magnifiques, desquels tout l'Orient étoit rempli anciennement, les Turcs aïant converti les principaux en Mosquées ; il en reste neanmoins encore quelques-unes de belles qui ont

été preſervées à force d'argent.

Nombre des Egliſes Grecques de Conſtantinople & de Galata.

Il y en avoit un tres-grand nombre à Conſtantinople, avec des Monaſteres fameux, dédiées à la Sageſſe éternelle; Sainte Sophie, à JESUS-CHRIST, S. Sauveur, Nôtre-Dame & aux Apôtres, lequel nombre eſt réduit à vingt, ſous les titres de JESUS-CHRIST, la Vierge & des Saints George, Dimitre, Policarpe, Conſtantin & Nicolas.

Il y en a ſix à Galata, de JESUS-CHRIST, de JESUS-CHRIST crucifié, Nôtre-Dame, S. Jean, S. Dimitre & S. Nicolas.

Ces vingt-ſix Egliſes ſont des Paroiſſes, outre leſquelles il y a encore cinq Chapeles, une de S. George au Palais du Patriarche de Jeruſalem, une autre de S. Jean chez le Patriarche d'Alexandrie, de Nôtre-Dame de Paleologue, & les deux au-

tres aux Palais des Princes de Valaquie & de Moldavie.

Quelques-unes de ces Egliſes ſont anciennes, & un peu plus belles que les modernes, qui ne ſont conſtruites que de bois & de maçonnerie, & fort baſſes, pour ôter aux Turcs l'envie de les convertir en Moſquées, & ſe délivrer des avanies, que les bâtimens ſolides & élevés leur atireroient, deſquelles les Turcs ne manquent aucune occaſion.

L'Egliſe Patriarcale ancienne étoit dédiée aux Apôtres, celle d'à-preſent ſe nomme S. George, & étoit autrefois un Convent de Religieuſes conſacré à la Vierge ; elle n'eſt nullement magnifique, il y a ſeulement les Reliques de Sainte Eufemie, la colomne de l'Impropere, ou de la flagellation, & le Corps de l'Empereur Alexis Comnene.

Sultan Selim en voulut faire une Mosquée de son nom; ce que ses favoris, gagnés par les Grecs, détournerent, lui persuadant de la construire à Andrinople, où elle est effectivement beaucoup mieux située, qu'elle n'auroit été à Constantinople.

Les Grecs observent dans ces Eglises modernes la figure des anciennes, autant que le permet la grandeur du lieu, qui est désignée & marquée par le Maimar Aga, Surintendant des bâtimens, lequel en fait la visite aprés la construction, pour voir si l'on a suivi les allignemens, & ne manque jamais un sujet de querelle, afin de tirer de l'argent.

Quant à la disposition du dedans & la division des lieux, elle ne change point.

CHAPITRE VIII.

De la disposition & division interieure des Eglises Grecques.

LEs Eglises Regulieres se divisent en trois parties apelées Ναρζηξ *vestibule* ou πρόναον *avantnef*, Ναῶ la *nef*, & Βήμα *le Sanctuaire.* Construction des Eglises Grecques.

Le vestibule, ou avant-nef étoit anciennement le lieu des penitences publiques, & où s'assembloient les Catecumenes pour assister à l'Office Divin ; mais comme l'Eglise s'est relâchée des penitences publiques, dont l'usage seroit trop dangereux parmi les Grecs, & en feroit apostasier plusieurs, & qu'il n'y a plus de Catecumenes, il sert presentement à batiser les enfans, & exposer les corps morts des Laïcs pen-

dant les obſeques, l'Egliſe étant reſervée pour les Patriarchés Metropolites, Prêtres & Religieux, qui meurent en odeur de ſainteté.

La Nef ſert à recevoir les Fideles, qui s'aſſemblent pour chanter les loüanges de Dieu, & ſe placent ſuivant leur rang ſans confuſion; les Miniſtres de l'Egliſe & les perſonnes diſtinguées occupent la partie la plus avancée auprés du Sanctuaire, laquelle eſt entourée de chaires, comme dans nos chœurs, & n'eſt point ſeparée de l'autre où le peuple ſe range.

Sanctuaire des Egliſes Grecques.

Le Sanctuaire eſt au fond de l'Egliſe, ſeparé de la nef par un grand entablement peint, avec des tableaux de JESUS-CHRIST, de la Vierge & du Patron.

Porte ſainte du Sanctuaire.

L'on entre au Sanctuaire par trois portes, une grande à deux batans, accompagnée de deux petites, & nommée par excel-

lence, πύλη ἁγία καὶ Βασιλικὴ, la porte sainte & roïale.

Autels du Sanctuaire.

Il y a trois Autels dans l'enclos du Sanctuaire destinez à des usages differens; celui du milieu qui est d'une seule pierre marquée de Croix, s'apele la table sacrée, divine & mistique à cause du mistere, & n'est ornée que d'une Croix & du livre des Evangiles.

L'Autel à droite est destiné pour recevoir les presens des Fideles, & déposer les especes du sacrifice.

Celuy à gauche sert à mettre les ornemens & les Vases sacrés, & les Diacres, Soudiacres, & Officiers mineurs s'y rangent durant le sacrifice pour alumer les cierges, & faire chauffer l'eau du Calice.

Dans les Eglises Patriarcales & Metropoles, il y a au fond du Sanctuaire un Trône élevé à côté du grand Autel pour le

Patriarche ou le Metropole ; pendant la celebration, qui se nomme αγιον σύνθρονον *le saint Trône* ; pour le distinguer de la chaire ordinaire, qu'ils occupent parmi leur Clergé durant le reste de l'Office.

Trône du Patriarche & des Evêques au Sanctuaire.

Les femmes ne se mêlent point avec les hommes, elles se retirent dans les Galeries autour de l'Eglise, ou à une tribune fermée de jalousies, où on ne les voit point, afin d'empêcher la distraction, le scandale & le mauvais usage que l'on fait fréquemment de nos Eglises, qui ne se rencontre point chez les Grecs, lesquels sont tres-attentifs à l'Office, qui se chante presque tout en grec vulgaire.

Femmes Grecques separées des hommes dans l'Eglise.

Il n'est point permis aux Laïcs d'entrer dans le Sanctuaire, dont la porte s'ouvre trois fois les jours de Fêtes solemnelles ; la premiere avant

la consecration, & se referme en même-tems. La seconde à la Communion, & la troisiéme au commencement des Vêpres; & les jours ordinaires on ne l'ouvre que deux fois pour le sacrifice.

L'on alume durant l'Office quantité de cierges & de lampes dans l'interieur, & devant les trois portes du Sanctuaire, mais l'on n'en met point sur les Autels.

Cloches des Grecs.

Comme l'usage des Cloches est défendu dans l'Empire Otoman, ils se servent d'un instrument apelé σημάντρον pour anoncer les heures de l'Office, qui est exposé dans un lieu élevé & ouvert, afin qu'il s'entende de plus loin.

C'est une planche assés longue, d'un bois fort dur, dont il n'y a qu'un bout ataché & le reste en l'air, sur laquelle on bat avec un maillet à petits coups

lents d'abord, qui s'augmentent, s'élevent, & deviennent frequens sur la fin, pour mieux imiter le son des Cloches; l'on se sert aussi quelquefois d'une barre de fer, & d'un marteau.

CHAPITRE IX.

Des Prieres des Grecs.

LEs Grecs prient debout & couverts, & ne s'agenoüillent, ni se découvrent que dans le tems de la procession des especes & de la Consecration, ainsi que je le marquerai en parlant des Liturgies.

Maniere de prier debout des Grecs, & la raison.

Ils fondent cet usage sur l'exemple des Anges, lesquels, dit l'Ecriture, sont debout devant le Trône de Dieu; & disent que c'est la marque de l'élevation de l'esprit, du desir des choses celestes, de l'atention que l'on

doit avoir à la Priere, & de la joïe que l'on a de communiquer avec Dieu qui eſt preſent dans les Miſteres : ainſi il ne faut point attribuer cette poſture, qui eſt indecente dans l'Egliſe Latine, à une irréverence, car ils obſervent beaucoup de reſpect, de modeſtie & d'atention ; ſans cauſer, ni promener leurs yeux de côté & d'autre, comme les Latins.

Genuflexions & ſignes de Croix des Grecs,

En entrant dans l'Egliſe, les Grecs font pluſieurs inclinations juſqu'à terre, avec des ſignes de Croix de la droite à la gauche, au contraire des Latins ; ce n'eſt pas pourtant par un eſprit de contrarieté, comme on le croit, & leur intention ſe juſtifie par l'explication de ce ſigne.

Explication du ſigne de Croix des Grecs,

Ils le font avec trois doigts joints, qu'ils portent d'abord à la bouche avec une profonde réverence, en l'honeur de la

tres-Sainte Trinité, & de la bouche à l'eſtomac pour marquer l'invocation du Fils, ſon ſéjour dans les ſacrés flancs de Marie, d'où il eſt ſorti pour expier nos pechez par le ſuplice de la Croix, & qu'il a voulu rentrer au ventre de la terre, qui eſt le centre de tous les hommes, leſquels ne viennent au monde que pour mourir.

La maniere de faire le ſigne de la Croix de la droite à la gauche, ſignifie que JESUS-CHRIST étant deſcendu aux Enfers eſt reſucité, & aſſis à la droite de ſon Pere, ſuivant les paroles du Prophete Roïal au Pſalme 109. *Sede à dextris meis* &c. *Aſſiés-vous à ma droite.*

Une autre raiſon de ce ſigne eſt fondée ſur d'autres paroles de l'Ecriture, qui dit qu'au jugement dernier, les brebis ſeront à la droite & les boucs à la gauche; & ils prétendent que

cette figure eſt une priere tacite au Sauveur du monde de ne les point mettre au nombre des réprouvés : enfin leur intention eſt ſeulement la commemoration de la mort & Paſſion de JESUS-CHRIST par ces paroles, *Seigneur Jeſus-Chriſt, Fils & Verbe de Dieu, ſoïés favorable à ce pauvre pecheur.*

Prieres des Grecs en ſe levant & ſe couchant.

Ils ſont obligés de prier Dieu deux fois le jour, le matin & le ſoir, & récitent l'Oraiſon Dominicale, le Simbole des Apôtres, la Salutation Angelique & d'autres Oraiſons à la Vierge, avec quelques prieres particulieres aux Saints, auſquels ils ont de la dévotion.

Devotion des Grecs à la Vierge.

Les Grecs ont une grande dévotion à la Sainte Vierge, ſur l'interceſſion de laquelle ils fondent leur ſalut éternel & leur conſolation temporelle, avec beaucoup de juſtice, & lui diſent en des termes dignes d'elle :

Vierge pure Mere de Dieu, Reine du monde, la gloire des Ortodoxes, mur inexpugnable & boulevart de nôtre ſalut, ne mépriſés point les prieres de vos Fideles, changés la triſteſſe de vôtre peuple en joïe, confondés les deſſeins de ſes ennemis & le faſte des Heretiques, & intercedés pour la paix univerſelle, puis que vous êtes la Mere de Dieu, & toute nôtre eſperance.

Comment les Grecs paſſent les Dimanches & les Fêtes.

Les veilles des Dimanches & des Fêtes ils aſſiſtent aux premieres Vêpres, qui ſe celebrent au ſoleil couchant, & le lendemain ils vont à l'Egliſe avant la pointe du jour, pour chanter les loüanges de Dieu, & aſſiſter à l'Office divin, lequel finit par le ſaint ſacrifice de la Meſſe, & la lecture en langue vulgaire de la vie du Saint, duquel on celébre la fête, ou de quelque Homelie convenable au jour.

CHAPITRE X.

Des Fêtes ſolemnelles des Grecs.

LEs Grecs diviſent leurs Fêtes en trois claſſes, Δεσποτικὰ du Seigneur ; θεομητορικὰ de la Mere de Dieu, & τῶν ἁγίων des Saints. Calendrier ſpirituel des Grecs.

Le Calendrier Grec commence par le mois de Septembre qu'ils content à l'uſage ancien ; ainſi ils ne ſe rencontrent jamais avec les Latins, qui ſuivent le ſtil nouveau, lequel devance le vieux de dix jours.

Les Fêtes du mois de Septembre ſont la Nativité de la Vierge, l'Exaltation de ſainte Croix, & la Tranſlation de ſaint Jean l'Evangeliſte.

Octobre, ſaint Thomas, & ſaint Jacques Apôtres, ſaint Luc Evangeliſte, & ſaint Dimitre martir.

Novembre, les Anges gardiens, ſaint Jean Chriſoſtome, ſaint Philipes, ſaint Mathieu & ſaint André Apôtre, & l'entrée de la Vierge au Temple.

Decembre, ſaints Nicolas, Spiridion, & Ignace Martirs, & la fête de la Nativité de JESUS-CHRIST.

Janvier, la Circonciſion, ſaint Baſile, la fête du bâtême de JESUS-CHRIST, & la benediction des Eaux; Saints Antoine, Cirile & Athanaſe Evêque d'Alexandrie, & S. Gregoire de Nazianze.

Février, la Purification de la Vierge, & Saint Blaiſe.

Mars, les quarante Martirs, & l'Annonciation de la Vierge.

Avril, ſaint Georges, & ſaint Marc l'Evangeliſte.

May, ſaint Jean le Theologien, ſaint Conſtantin, ſainte Helene, & l'Invention du Chef de ſaint Jean-Baptiſte.

Juin, les Apôtres ſaint Barthelemy & ſaint Barnabé, ſaint Jean-Baptiſte, & les Apôtres ſaint Pierre, & ſaint Paul.

Juillet, ſainte Marine, ſaint Elie, ſainte Paraceve martire, & ſaint Pantaleon.

Aouſt, la Transfiguration, l'Aſſomption de la Vierge & la Decolation de ſaint Jean-Baptiſte.

L'Egliſe Grecque fait tous les jours la commemoration de quelque Saint, auſſi bien que la Latine; mais il y a pluſieurs de ces Fêtes deſquelles l'Egliſe Romaine ne recommande point la ſolemnité.

Les veilles des Fêtes les plus ſolemnelles du Seigneur, & de la Vierge, les Prêtres, Diacres & Caloïers ſont obligés de paſſer la nuit dans l'Egliſe en prieres, oraiſons & lecture des choſes ſaintes.

CHAPITRE XI.

Des jeûnes & abſtinences des Grecs.

Régularité des jeûnes & abſtinences des Grecs.

LE deſſein de l'Egliſe Grecque dans l'inſtitution des abſtinences, & des jeûnes, eſt non ſeulement de mater le corps, afin de délivrer l'eſprit du poids qui l'apéſantit vers la terre, & l'élever à Dieu; mais c'eſt encore pour maintenir le peuple dans la pureté de la Religion, par une obſervation réguliére & indiſpenſable de ces auſtérités fréquentes, deſquelles les Grecs ſont ſi ſcrupuleux obſervateurs, qu'ils en imputent l'inobſervance à un crime énorme & irrémiſſible, & ne murmurent jamais de leur rigueur.

Ils obſervent quatre Carêmes; le premier & le principal ſe nomme par excellence, *la*

grande & *ſainte quarantaine* pour ſe préparer à la fête de Pâques.

Ce jeûne conſiſte dans une abſtinence tres-rigoureuſe durant quarante-huit jours, non ſeulement de chair & d'œufs comme les Latins, mais auſſi de poiſſon, beurre, fromage, huile & vin, & ils ne mangent que des legumes cruds & cuits avec du ſel & de l'eau, des œufs de poiſſon ſechés au ſoleil appellés *Potargues*, & d'autres ſalés, pourris, & fort noirs, nommés *Cavial*, avec des coquillages; & pour leur boiſſon ils détrempent dans de l'eau des fruits confits au miel, & ils ne font qu'un repas à l'heure de Vêpres, à l'exception du Samedi & du Dimanche, que l'Egliſe les diſpenſe du jeûne, & leur permet d'aſſaiſonner leurs legumes d'huile, & de boire du vin.

Le jour de l'Annonciation

de la Vierge, & le Dimanche des Rameaux, ils ont permiſſion de manger du poiſſon, en témoignage de réjoüiſſance des miſtéres qu'ils repréſentent; mais les *acêtes* ou parfaits ne s'en ſervent point, non plus que de la diſpenſe du jeûne le Samedi & le Dimanche, & obſervent ce Carême, & tous les autres auſſi auſtérement que les Anacoretes anciens.

Du grãd Carême des Grecs.

Les Grecs croïent que l'inſtitution du Carême eſt en conſideration de la mort & paſſion de JESUS-CHRIST, & pour la decime de l'ame, ſelon le Concile univerſel de Nicée, lequel decide, que *comme les hommes doivent à leurs ſouverains la decime de leurs biens temporels, ils ſont auſſi obligez de païer à Dieu celle des ſpirituels; que pour cet effet jeûnant de dix jours un dans le cours de l'année, cela compoſe à peu prés cette quarantaine, qui a été établie*

avant la fête de Pâques, pour honorer davantage ce saint & auguste jour de la consommation des misteres de nôtre salut, & se rendre digne de participer au festin de l'Agneau.

Ce jeûne austére & rigoureux est precedé d'une semaine, qu'ils nomment ἀποχεώ, parce qu'ils s'abstiennent seulement de chair & de poisson, mangent des œufs & du beurre, & boivent du vin ; elle commence le Dimanche de la Sexagesime jusqu'à celui de la Quinquagesime inclusivement.

Ils disent que c'est un vœu de l'Empereur Heraclius, en reconnoissance de la victoire qu'il remporta sur Cosroés Roi de Perse, aprés six années de guerre.

Enfin, ce grand Carême est en si grande recommandation parmi eux, qu'ils ne le rompent jamais sous quelque pretexte que ce soit, pas même de ma-

ladie, s'il n'y a un danger évident de mort, & ce n'eſt qu'à condition de l'accomplir au retour de leur ſanté; & ceux qui veulent s'en acquiter avec plus de pureté, s'abſtiennent du devoir conjugal.

Du ſecond Carême des Grecs.

Le ſecond Carême eſt aux Avents de Noël, pour ſe préparer à recevoir le Sauveur du monde; il dure quarante jours à l'exemple de Moïſe, lequel jeûna un pareil nombre de jours ſur la montagne de Sinaï, avant que de recevoir les Tables de la Loi: d'où ils concluent que c'eſt la moindre préparation que les Chrétiens puiſſent apporter pour l'avenement du nouveau Legiſlateur, afin d'être les véritables imitateurs des Mages, d'approcher dignement de ce divin Sauveur, & de recevoir comme les Paſteurs la conſolation des Anges.

Du troiſiéme Carême.

Le troiſiéme ſe fait en l'honneur

neur des Apôtres Pierre & Paul; il commence la premiere semaine d'aprés la Pentecôte jusqu'au 29. Juin, & ainsi le tems de sa durée n'est pas fixe.

Le quatriéme dure quatorze jours du premier au 15. Aoust fête de l'Assomption de la Vierge exclusivement, pour marquer leur devotion & leur zele envers cette sainte Mere de Dieu, de laquelle ils observent toutes les Fêtes avec beaucoup de révérence, & de solemnité, particulierement celle-là, à laquelle ils se préparent par l'abstinence du poisson même, & ne se relâchent de la rigueur du grand Carême qu'en mangeant deux fois le jour, & se servant d'huile & de vin; il y en a même plusieurs qui l'observent aussi régulierement. Du Quatriéme Carême.

Les Carêmes de l'Avent, & des Apôtres ne sont pas si austéres, leur étant permis de man-

ger deux fois le jour du poiſſon, de boire du vin, & ſe ſervir d'huile.

Outre ces Carêmes, les Grecs jeûnent les veilles des fêtes de l'Epiphanie, la Pentecôte, Transfiguration, l'Invention de ſainte Croix, & la Décolation de ſaint Jean-Baptiſte, & ne mangent point de viande le Mercredi & le Vendredi, à la reſerve de deux ſemaines, celle de la Septuageſime appellée προφωνήσιμος, publication, & celle de la fête Pâques par un témoignage de réjoüiſſance que l'Egliſe Grecque autoriſe, comme la Latine de manger de la viande le Vendredi, ſi la fête de Noël y tombe, & dans pluſieurs Evêchés de France les Samedis depuis Noël juſqu'à la Purification, & en Eſpagne tous les Samedis de l'année *las groſſuras*, les iſſuës des animaux, têtes, colets, pieds & freſſures.

La raiſon pour laquelle il eſt permis aux Grecs de manger de la viande le Mercredi, & le Vendredi de la Septuageſime, c'eſt par un eſprit de contrarieté avec les Armeniens, leſquels jeûnent cette ſemaine en l'honneur de Sergius ; & afin de marquer que l'Egliſe Grecque deteſte les erreurs qu'il a ſemées dans l'Armenienne.

Cauſe de l'inimitié des Grecs & des Armeniens.

Le vulgaire des Grecs ennemi des Armeniens, rapporte une raiſon railleuſe, piquante, & je crois apocrife du jeûne de cette ſemaine, appellé par les Armeniens *artziburtzi*, du Precurſeur ; & dit que c'étoit le nom que Sergius avoit donné à ſon chien, qu'il envoïoit avant lui avec un billet au col, dans tous les lieux de la reſidence de ſes ſectateurs pour les avertir de ſa venuë, afin qu'ils s'y préparaſſent, & allaſſent le recevoir : mais que ce digne

Precurſeur aïant été mangé des loups ; cet Heretique en fut ſi vivement touché, qu'il ordona un jeûne & une penitence de ſix jours, qu'il nomma *Artziburtzi*, que les Armeniens obſervent avec autant de regularité que le grand Carême, qui eſt encore plus auſtere chez eux, que parmi les Grecs; car ils ne mangent rien autre choſe que des legumes cruds ou cuits à l'eau ſans huile.

Cette diſpute a ſi fort aigri les eſprits de ces deux Nations, qu'elles ſont ennemies mortelles & irreconciliables.

La raiſon de l'abſtinence du Mercredi au lieu du Samedi, eſt pour temoigner leur douleur de ce qu'en pareil jour Judas forma le deſſein de trahir & vendre ſon Maître, & qu'il en receut l'argent ; & non pas pour contrecarer l'Egliſe Latine, comme on veut ſe l'imaginer.

Ne faut-il pas avoüer aprés le détail de ces auſteritez, deſquelles les Occidentaux ſont incapables, puiſqu'ils fauſſent ſouvent un Carême & des jeûnes fort doux, que l'ignorance de ces pauvres Orientaux eſt digne de compaſſion, & merite un redoublement de zele à cultiver la belle diſpoſition qu'ils ont de recevoir une parfaite inſtruction.

CHAPITRE XII.

Des Cerémonies de la Semaine Sainte.

LE grand Carême étant deſtiné pour ſe preparer au feſtin de l'Agneau, & la Semaine-Sainte par laquelle il finit, en faiſant la partie la plus eſſentielle, à cauſe de la commemoration des miſteres de la

De quelle maniere les Grecs paſſent la Semaine Sainte.

Paſſion, il eſt juſte de raporter ici tous les exercices de pieté, & de devotion, & les ceremonies que font les Grecs pour repreſenter plus vivement les ſoufrances de JESUS-CHRIST & ſa Reſurrection.

Ils apelent comme les Latins cette Semaine grande, à cauſe de l'importance des miſteres, qui s'y ſont operez; la délivrance de la tirannie du Demon; la rupture des chaînes du peché; la reconciliation de la terre avec le ciel; l'ouverture du Ciel, la communication des Hommes avec les Anges; la ceſſation de l'empire de la mort, par celle de JESUS-CHRIST; & la regeneration à la grace, par l'éfuſion de ce ſang précieux, dans lequel les pechez de tous les hommes ont été lavez.

Ils redoublent leur ferveur & ceſſent leurs affaires, afin

de s'adonner entierement à la contemplation de ces miſteres douloureux, & glorieux, qui commencent le Mercredi par la trahiſon de Judas & la commemoration de la Cene.

Le Jeudi-Saint on chante à la Meſſe l'Hymne de l'Empereur Juſtinien, duquel voici le ſens : *Rendez-moi digne, ô divin Sauveur, d'aſſiſter à vôtre Cene miſtique ; je ne vous trahirai & ne vous livrerai point comme Judas entre les mains de vos ennemis par un baiſer de paix, & mes lévres n'aprocheront de vôtre ſacré Corps que pour vous reconnoître pour mon Redempteur, confeſſer vôtre nom, & vous prier avec le bon Larron de vous ſouvenir de moi lorſque vous ſerez dans vôtre Roïaume.* Les plus devots communient à cette Meſſe, afin de ſe mieux preparer à la Communion Paſchale. Office du Jeudi Saint.

Aprés la Meſſe on fait la ce-

remonie du lavement des pieds: le Patriarche de Conſtantinople les lave à douze Caloïers; mais il s'y paſſe une circonſtance un peu puerile, & qui n'eſt pas convenable à la grandeur de ce miſtere: chacun de ces prétendus diſciples prend le nom d'un de ceux de JESUS-CHRIST, & comme perſonne ne veut porter celui de Judas, à cauſe qu'il en reſte le ſobriquet, il faut que le ſort en decide, l'on tire au billet, & on mêle le prophane avec le ſaint.

L'Office qui eſt fort long, étant fini, ils paſſent le reſte du jour dans leurs maiſons en lecture, oraiſons & mortifications, & les enfans même de ſept ans ne ſont pas exemts du jeûne.

Ils retournent à l'Egliſe à deux heures de nuit, qu'ils emploïent toute entiere à la ceremonie de la commemoration

de la Passion, dont ils lisent l'histoire selon les quatre Evangelistes, qu'ils entremêlent d'adorations, d'Hymnes & de Cantiques conformes aux differentes actions de JESUS-CHRIST, & à tous les mouvemens de sa Passion.

Le Vendredi-Saint deux heures aprés le lever du Soleil, on celebre l'office de l'adoration de la Croix; & le reste du jour se consomme dans l'Eglise en prieres jusqu'au Soleil couché, que l'on va manger un morceau de pain avec de l'eau, pour retourner aux funerailles de JESUS-CHRIST. Office du Vendredi Saint.

Cette ceremonie se fait la nuit du Vendredi au Samedi; on expose la figure de JESUS-CHRIST dans un cercueil orné & rempli de fleurs & entouré d'un grand nombre de cierges alumez; & le Clergé en habits Sacerdotaux, suivi du peu- Funerailles de Jesus-Chr.

ple, va à l'adoration en recitant les reproches de la trahiſon de Judas & de l'infidelité des Juifs.

Avant l'eſclavage des Grecs on portoit cette repreſentation en proceſſion dans la ville; elle ſe fait preſentement autour de l'Egliſe, & lorſqu'elle eſt finie l'on diſtribuë les fleurs qui ont aproché cette ſainte figure.

Aprés cette ceremonie laquelle dure juſqu'à minuit, on lit les Propheties en attendant le jour, & quand il commence à paroître, on fait la commemoration du Feu ſaint, que ce peuple ſimple croit décendre encore effectivement du Ciel dans le S. Sepulchre en Jeruſalem, & on celebre l'office du Samedi-Saint, lequel finit par la Liturgie de ſaint Baſile.

On ne ſort pas pour cela de l'Egliſe, mais on attend l'heure de l'Office de Pâque, qui commence par les premieres Vê-

pres, & cet intervale de tems eſt emploïé à la lecture des Homelies ſur la Reſurrection.

CHAPITRE XIII.

De la Cerémonie du Feu ſaint en Jeruſalem.

LE vulgaire des Grecs & des autres Chrétiens Orientaux, croit comme un article de foi que le Samedi-Saint JESUS-CHRIST envoie du Ciel dans ſon ſaint Sepulchre un feu nouveau en commemoration de ſa Reſurrection, qu'ils nomment un *Feu ſaint.* Du Feu Saint des Grecs.

Leurs Patriarches ne les détrompent point, parce qu'il eſt quelquefois dangereux de détruire certaines ceremonies indifferentes, leſquelles ſont capables de cauſer du refroidiſſement dans la Religion; & en effet, ſi on vouloit eſſaïer de

desabuſer les Chrétiens de la deſcente de ce feu, il ſeroit à craindre que cela ne leur donnât des ſcrupules ſur la verité des articles de la Foi, ou du moins ne ralentît leur devotion pour les lieux Saints, où ils abordent tous les ans de tous les endroits de l'Orient, pour voir ce qu'ils ne voient pas & croïent opiniâtrement.

Marque de la haine de l'Egliſe Grecque contre la Romaine

La ceremonie du Feu ſaint, eſt precedée d'une autre qui eſt l'effet de la haine mortelle de l'Egliſe Grecque & de ſes Patriarches contre la Romaine & le Pape, que le Patriarche revétu Pontificalement excommunie publiquement à la porte du ſaint Sepulchre en des termes injurieux & ſcandaleux, qui ſont ſuivis d'une action puerile & indécente, laquelle marque neanmoins la grandeur de leur animoſité, de planter un clou en terre à coups de mar-

teaux, en signe de malediction d'excommunier ceux qui l'arracheront sous des peines spirituëles & temporeles, d'amende, & de cinq cens coups de bâtons ; & l'on voit quantité de ces cloux devant la porte du saint Sepulchre, ausquels les Grecs n'oseroient toucher, & les Latins les laissent afin d'éviter les quereles.

Ensuite de cette excommunication on éteint plus de cinq cent lampes, qui sont dans l'Eglise, & devant le saint Sepulchre, où il n'en reste qu'une seule des Religieux Latins atachée au haut de la voute, que le Patriarche Grec s'est éforcé de faire éteindre, & on fait une exacte visite dans le saint Sepulchre duquel un Oficier du *Musselime*, Lieutenant du Gouverneur, ferme la porte, & y apose un sceau qu'il fait garder par deux sentineles.

Il ſemble qu'une ceremonie ſi ſainte demanderoit un grand recueillement, & une reſpectueuſe atention, au lieu de laquelle, les Chrétiens font mille boufonneries comme des baladins, & s'élevant ſur les têtes les uns des autres en forme de piramide, tournent autour du ſaint Sepulchre, leurs mains remplies de bougies, & apelent ce feu celeſte avec des cris & des hurlemens de poſſedez; duquel le Patriarche difere exprés la fauſſe aparition juſqu'à trois ou quatre heures du ſoir, afin de le faire ſouhaiter davantage; quoiqu'il ſoit virtuellement renfermé dans la poche d'un de ſes Prêtres.

Prophanation des lieux Saints.

Fauſſe aparition du feu S. commét ſe fait.

L'heure & l'aparition étant arrivée, le Patriarche accompagné de deux Prelats Armeniens & Coptes, & de ſon Clergé, revétu Pontificalement, ſe tranſporte Proceſſio-

nellement à la porte du ſaint Sepulchre, dans lequel l'Oficier Turc introduit un Prêtre, qui porte à la main une lampe garnie d'huile & de méche; mais ces pauvres abuſez ne ſçavent pas qu'il a un fuſil dans ſa poche, avec lequel il allume ſa lampe, aprés que l'Oficier Turc a refermé la porte de ce ſacré monument, à laquelle ce Patriarche, & ſon Clergé attendent ce don du Ciel, autant de tems qu'il en faut pour le tirer d'un caillou, & étant averti de ſa décente, il entre dans le ſaint Sepulchre avec les autres Prelats, qui allument des flambleaux & reviennent à la porte.

Auſſi-tôt que ce feu paroît toute l'aſſemblée redouble ſes cris de joie, ſe culbute, ſe bat, & s'empreſſe pour allumer ſes bougies aux flambeaux de ces Miniſtres, & en tres-peu de

tems cette Egliſe fort obſcure eſt éclairée d'un nombre prodigieux de cierges, qui cauſent un grand deſordre dans cette multitude, par un autre feu, lequel prend aux barbes & aux habits.

Ce tintamare eſt ſuivi d'un autre, qui ſe fait durant la Proceſſion du Feu-ſaint, par les planches des Grecs, les lames d'acier des Coptes, & les cimbales des Armeniens, au ſon deſquels ils font trois fois le tour du ſaint Sepulchre, en chantant des Cantiques en leurs langues, dont la diverſité jointe au bruit de ces inſtrumens ſauvages fait un charivari épouventable.

Comerce du feu ſaint. Un calme profond ſuccede à cet horrible tumulte; c'eſt pour étendre à terre des pieces de toile, ſur leſquelles on laiſſe couler en forme de Croix la cire de ces bougies, qui s'étei-

gnent, & ſe conſervent ſoigneuſement; & lorſque ces Pelerins ſont de retour chez eux, ils retirent les frais de leurs voiages, du commerce de ces bougies, & de ces toiles, leſquelles ſervent aux agoniſans, & à enſevelir les morts.

Ce Feu raporte plus de vingt mille écus au Patriarche de Jeruſalem, lequel envoie de ces bougies aux Princes de Moſcovie, de Valachie & de Moldavie, & à tous les principaux Seigneurs Grecs qui lui font de grands preſens; ainſi il a un gros interêt particulier d'entretenir cette erreur qui le fait vivre.

Raiſon pour laquelle on ne détrompe point les Grecs de l'aparition du feu ſaint.

Mais quand il ſeroit aſſez ſincere & des-intereſſé pour détromper ce peuple credule, il ne pouroit pas le faire à cauſe des Turcs, qui perdroient le tribut conſiderable qu'ils retirent des Pelerins, dont le con-

cours ceſſeroit infailliblement, n'étant fondé que ſur la reputation de ce feu inviſible.

CHAPITRE XIV.

De la ſolemnité de la Fête de Pâques, & de la Communion Paſcale.

Solemnité de Pâque.

LEs noms que les Grecs donnent à cette Fête, marquent excellemment ſa grandeur; ils l'apelent *la Fête des Fêtes, le jour de lumiére, la conſolation des cœurs, la joie de l'eſprit, le paſſage de la mort à la vie, la reſurrection des pecheurs, les délices du Ciel & de la Terre, l'ouvrage & l'honneur de la tres-ſainte Trinité, & le triomphe de* JESUS-CHRIST.

Le Dimanche de Pâques, deux heures avant le jour, les Fideles s'aſſemblent dans leurs propres Paroiſſes, pour ſatis-

faire au devoir Paſcal, chanter l'Ofice, aſſiſter à la Meſſe, & communier. Devoir Paſchal des Grecs

Aprés l'Evangile le celebrant ſe met à la porte du Sanctuaire, tenant le Miſſel fermé ſur ſa poitrine, & ſerré de ſes deux mains en Croix, duquel il montre la couverture au peuple ornée d'une Croix, & entonne le verſet, Χριστὸς ἀνέστη καὶ νενέκρωκε θανάτῳ θάνατον πατήσας, καὶ τοῖς ἐν τοῖς μνήμασι ζωὴν χαρισάμενος. *Jeſus-Chriſt eſt reſſuſcité, il a par ſa mort foulé la mort aux pieds, & rendu la vie à ceux qui étoient dans le tombeau;* le peuple repete pluſieurs fois ces paroles pendant la ceremonie du baiſer de paix.

Elle commence par le principal du Clergé, lequel va baiſer le Livre de l'Evangile, & le celebrant en, diſant: Χριστὸς ἀνέστη, Chriſt eſt reſſuſcité, qui lui répond ἀληθῶς ἀνέστη, *il eſt veritablement reſſuſcité*; les Laïcs vont

auſſi à ce baiſer de paix, mais ils n'embraſſent pas le celebrant.

A la fin de la Meſſe ils s'embraſſent tous mutuellement & ſe donnent le baiſer de paix, qui dure toute l'Octave, pendant laquelle ils ſe viſitent; & lorſqu'ils ſe rencontrent dans les ruës, quoi-qu'ils ne ſe connoiſſent pas, ils s'embraſſent avec ces paroles de joie qui operent ſouvent des reconciliations.

Les Grecs font de grandes réjoüiſſances & des feſtins durant les trois jours de la fête de Pâque, & s'envoïent reciproquement des preſens de gâteaux aux œufs qu'ils nomment χλήχια, avec des œufs durs peints, dorez & benits.

CHAPITRE XV.

De quelle maniére on celebre la fête de Pâque, en Valachie, & Moldavie.

LA fête de Pâques ſe celebre bien plus ſolemnellement en Valachie & en Moldavie, où il n'y a que des Grecs, que dans tous les autres lieux, à cauſe de la liberté.

Le Prince & la Domna Princeſſe, vont en habit de ceremonie, & ſuivis d'une Cour fort leſte, trois heures avant le jour à l'Egliſe, dans le Parvis de laquelle il y a deux Trônes, l'un pour luy & ſon épouſe, & l'autre pour le Métropolite, qui les reçoit en habits Pontificaux ſuivi de ſon Clergé.

Les Officiers de la Cour du Prince ſont derriere luy ; ſça-

voir, les principaux Seigneurs & la Nobleſſe à ſa droite ; & les Officiers de Juſtice, & Corps des Marchands, à ſa gauche ; & la Milice fait une enceinte pour empêcher le peuple, qui vient en foule voir la ceremonie, d'incommoder les aſſiſtans.

Il y a dans le milieu de cette place un Autel, ſur lequel on celebre la Meſſe ; & aprés l'Evangile, le Prince & le Métropolite partent en même-temps de leurs Trônes, & ſe rencontrent à l'Autel, où ils s'entre-ſalüent au viſage, ſe donnent à baiſer mutuellement une petite Croix ornée de pierreries qu'ils tiennent à la main, en diſant *Chriſtos aneſti*, & retournent à leurs places.

Enſuite tous les aſſiſtans reguliers & ſeculiers, vont à leur rang baiſer la main du Métropolite & de la Princeſſe au ſon des tambours, trompettes,

timbales & hautbois, au bruit de plusieurs décharges de canons, & de mousqueterie, & des acclamations du peuple, qui fait retentir l'air de ces paroles de la Resurrection, en s'embrassant.

Cette ceremonie est suivie d'un festin public du Prince dans son Palais, aux principaux du Clergé & de la Noblesse ; on sert le Clergé en poisson, comme Caloïers, Religieux, & toutes sortes de viandes aux autres. Festin du Prince de Valachie & Moldavie à Pâques.

Il y a trois tables ; une petite sur une estrade sous un dais pour le Prince, lequel mange seul, & deux fort longues à droite & à gauche de celle-là, l'une pour le Métropolite & le Clergé ; & l'autre pour les Officiers de la Noblesse, & les Nobles.

Le Métropolite fait la benediction de la table ; durant le

repas le Prince envoye des aſſiétes chargées des meilleurs mets à ceux qu'il veut favoriſer, & boit la ſanté de la Domna à rouge-bord, debout & nud tête.

A la fin du repas, les tables étant levées, tous les Nobles vont deux à deux aux pieds du Prince boire un rouge-bord, à genoux & nud tête.

Ce même repas ſe reïtere deux autres fois dans le cours de l'année, aux Fêtes de Noël & de l'Epiphanie ; mais celui de Pâque eſt accompagné de preſens de veſtes, que l'on diſtribuë au Clergé, & à la Nobleſſe ; ſçavoir trois, de velours, ſatin, & drap au Métropolite, & aux huit principaux Nobles, & deux de ſatin & drap à chacun des autres, avec leſquelles ils ſe retirent pleins des liberalitez de leur Prince, qui rentre dans ſon Palais pour

ſe

ſe divertir avec la Princeſſe, ſa famille, & ſes principaux Officiers, qu'il regale de veſtes de brocard d'or.

CHAPITRE XVI.

Du Sacrement de Batême, & de ſes Ceremonies.

Le Batême des Grecs & ſes ceremonies.

LEs Grecs croyent que le Sacrement de Batême eſt abſolument neceſſaire au ſalut; qu'il éface le peché originel, rend enfant de Dieu, & ouvre la porte du Paradis, fermée par la faute du premier homme; & ils batiſent dans cette intention, au Nom du Pere, du Fils, & du Saint-Eſprit, qui eſt la qualité eſſentielle de ce Sacrement.

Leurs Ceremonies ſont differentes de celles de l'Egliſe Romaine: ils ne baptiſent jamais qu'au huitiéme ou dixiéme

jour de la naiſſance, ſans une extrême neceſſité ; neanmoins ſi l'enfant eſt preſſé, non ſeulement on devance le tems ; mais il eſt permis à telle perſonne que ce ſoit de le bâtiſer à la maiſon, pourvû qu'elle ait l'âge de raiſon, & l'intention de batiſer.

Lorſque l'on porte l'enfant à l'Egliſe, avant que d'y entrer on arrête à la porte, où le Prêtre prononce ces paroles ſur luy : *Seigneur Dieu, ſource de benedictions, qui conſervés les enfans à cauſe de leur innocence ; beniſſés & augmentés cette creature, & ayés pitié d'elle au nom de vôtre Fils, & de vôtre Saint-Eſprit.*

On le porte enſuite aux Fonts dont la piſcine eſt remplie d'eau benite tiéde, ſur laquelle le Prêtre ſoufle, & y mêle le ſaint Crême en forme de croix, & fait des prieres ſur l'enfant

avec des interrogations, auſquelles le parain & la maraine répondent, & lui impoſent un nom.

Ces prieres ſont ſuivies de la ceremonie du Batême ; le Prêtre prend l'enfant dans ſes deux mains, & le plonge trois fois dans l'eau par deſſus la tête en l'honneur de la treſſainte Trinité, prononçant à la premiere : *Le ſerviteur de Dieu N. eſt batiſé au nom du Pere* ; à la ſeconde, *& du Fils* ; à la troiſiéme, *& du Saint-Eſprit, à preſent & à toûjours, dans les ſiécles des ſiécles*, & les parain & maraine le reçoivent entre leurs bras, en diſant : *Ainſi ſoit-il.*

Le Prêtre luy met un petit beguin marqué d'une croix, en diſant ; *Reçois ce vêtement blanc, & ſans tache, & le conſerve dans ſa blancheur, afin de le porter de même devant le tribunal de Jeſus-*

Christ, & tu auras la vie éternelle; & l'on chante trois fois le premier verſet du Pſalme 31. *Bienheureux ſont ceux deſquels les pechez ſont remis.*

Il benit l'enfant derechef de trois ſignes de Croix au front, à la bouche, & à la poitrine, avec ces paroles : *Seigneur Dieu, nous vous prions que la lumiere de vôtre face ſe répande ſur vôtre ſerviteur N. que la Croix de vôtre Fils unique, ſoit marquée dans ſon cœur, & ſon entendement, afin qu'il fuïe les vanitez du monde, évite les embûches du diable, & faſſe vos commandemens. Faites-luy la grace, Seigneur, de conſerver ſon innocence batiſmale pour le rendre participant de la beatitude des Saints dans vôtre Roïaume, par la grace de vôtre Fils unique, au Nom duquel, & de vôtre ſaint & viviſiant Eſprit, nous le beniſſons dans les ſiécles des ſiécles.*

La raiſon pour laquelle les Grecs ne diſent point comme les Latins : *Je te batiſe* ; mais, *N. eſt bâtiſé*, procede d'un eſprit d'humilité ; ne s'eſtimans pas dignes de parler en leur nom, ils ſous-entendent par moi, & la marque de l'aprobation de cette forme par l'Egliſe Romaine, & de la validité du Sacrement, c'eſt qu'elle n'ordonne point de rebâtiſer les Grecs qui l'embraſſent.

Aprés le Bâtême on vuide la cuve des Fonts, & l'on jette l'eau ſous l'autel, dans un lieu deſtiné pour cela, car elle ne peut ſervir qu'une fois ; & ſi l'on bâtiſoit pluſieurs enfans dans un même jour, il faudroit la renouveller.

Cette eau ſe benit exprés à la fête de l'Epiphanie, que les Grecs nomment *le Bâtéme des Eaux* ; mais comme il ſeroit impoſſible d'en conſerver une

si grande quantité, on la mêle avec d'autre ; & si elle manque entierement, l'on en benit d'autre à la fin d'une Messe que l'on celebre exprés, apellée *μέγαν ἁγασμὸν.*

CHAPITRE XVII.

De la Confirmation.

Confirmation de Grecs & la maniere de la conferer.

C'Est un erreur de dire que les Grecs ne reconnoissent point la Confirmation pour un Sacrement ; ils l'admettent, mais ils croyent qu'elle n'est pas absolument necessaire au salut, qu'un simple Prêtre peut l'administrer & faire l'aplication de l'huile sacrée, aussi-bien qu'un Evêque, & que l'imposition des mains n'est qu'une ceremonie.

Et comme ils prétendent que le Sacrement, qui confirme

dans la grace, doit être inſéparable de celui qui regenere à la grace ; ils adminiſtrent la Confirmation directement aprés le bâtême, & ſe ſervent du même Prêtre.

Les Grecs nomment la Confirmation, *le Sceau des Dons du Saint-Eſprit*, & diſent, que comme le Saint-Eſprit décendit ſur les Apôtres en forme de langue de feu, & leur infuſa ſes Dons ; de même le Prêtre, en oignant l'enfant bâtiſé de cette huile ſacrée, lui aplique le Sceau des Dons du Saint-Eſprit, & le confirme dans la grace bâtiſmale.

Les Latins, dans la Confirmation, n'apliquent l'huile ſacrée qu'au front ; & les Grecs à toutes les parties ſenſibles, le front, les yeux, le nez, la bouche, les oreilles, la poitrine, les mains, & la plante des pieds, comme dans l'Extrême-

Onction, en disant σφραγὶς δωρεᾶς πνεύματος ἁγίου, *Reçois le Sceau du Saint-Esprit.*

Quoi-qu'un simple Prêtre puisse confirmer, il n'a pas le pouvoir de consacrer l'huile, qui est reservé au Patriarche, ou à l'Evêque.

C'est l'usage de l'Eglise Romaine, de n'administrer ce Sacrement qu'une fois ; mais la Grecque, lorsque quelqu'un a erré, ou apostasié, & qu'il retourne au giron de l'Eglise, on lui aplique l'huile sacré aprés son abjuration, afin d'attirer sur lui de nouvelles graces du Saint-Esprit, & le fortifier dans la foi ; parce que, dit-elle, *Comme dans les maladies corporelles on donne plusieurs fois l'Extrême-Onction, de même dans celles de l'ame, qui sont toûjours mortelles, il faut fortifier de ce baume celeste celui qui en a esté attaqué, afin de le preserver de la rechûte.*

CHAPITRE XVIII.

De la Confession, & du Sacrement de Pénitence.

L'Usage de la Confession est aussi frequent dans l'Eglise Grecque que dans la Latine, & elle la commande du moins quatre fois l'année.

Tous les Prêtres n'ont pas le pouvoir d'absoudre même en peril de mort, s'ils ne sont aprouvés de l'Ordinaire, & n'ont la permission du Patriarche ou de l'Evêque, qui ne l'acorde qu'aprés un examen tres-rigoureux, & sur de bonnes informations de vie & mœurs, & le Confesseur prend le nom de Pere spirituel πνεύματικὸς ἱερὸς.

Les Grecs ne s'agenoüillent point pour se confesser & ne disent pas *Confiteor*; mais aprés

la benediction, le Confeſſeur exôrte le pénitent à lui découvrir ingenuëment & ſincerement l'état de ſa conſcience, & confeſſer tous ſes pechés ſans déguiſement: *Je ſuis un pecheur comme vous*, luidit-il, *que vous pouvéstromper; il n'en eſt pas de même de Dieu, auquel rien n'eſt caché, qui eſt ici preſent pour recevoir de vôtre bouche la Confeſſion de vos pechés.*

Pendant que le penitent déclare ſes fautes, le Pere ſpirituel l'interroge ſur chaque peché, de la quantité & de toutes les circonſtances agravantes qu'il examine ſoigneuſement, & foüille tous les recoins de la conſcience, à l'exemple des Medecins qui ne peuvent parfaitement guerir une maladie, s'ils n'en conoiſſent tous les ſimptomes & les accidens; de même un Confeſſeur qui eſt le Medecin de l'ame, ne peut la guerir s'il n'eſt exactement inſ-

truit de son veritable état.

Aprés la déclaration des pechés, le Confesseur exôrte le penitent d'examiner si la négligence ; la crainte ou la honte ne l'obligent point de cacher quelque peché ; lui demande s'il est interieurement touché du veritable repentir de ses fautes, non pas par la crainte des peines qu'elles meritent, mais à cause qu'il les a comises contre un Dieu infiniment bon & souverainement aimable, & lui impose une pénitence convenable, Jeûnes, Prieres ou aumônes ; s'il a peché par la superbe, il l'humilie ; s'il a le bien d'autrui, il lui enjoint la restitution, & s'il a déchiré la réputation du prochain, il lui en ordonne la réparation & d'en dire du bien à ceux ausquels il en a dit du mal.

Injonction de Pénitence.

Les sentimens de l'Eglise Grecque sur l'injonction de la

Sentimens des Grecs sur

jour de la naiſſance, ſans une extrême neceſſité ; neanmoins ſi l'enfant eſt preſſé, non ſeulement on devance le tems ; mais il eſt permis à telle perſonne que ce ſoit de le bâtiſer à la maiſon, pourvû qu'elle ait l'âge de raiſon, & l'intention de batiſer.

Lorſque l'on porte l'enfant à l'Egliſe, avant que d'y entrer on arrête à la porte, où le Prêtre prononce ces paroles ſur luy : *Seigneur Dieu, ſource de benedictions, qui conſervés les enfans à cauſe de leur innocence ; beniſſés & augmentés cette creature, & ayés pitié d'elle au nom de vôtre Fils, & de vôtre Saint-Eſprit.*

On le porte enſuite aux Fonts dont la piſcine eſt remplie d'eau benite tiéde, ſur laquelle le Prêtre ſoufle, & y mêle le ſaint Crême en forme de croix, & fait des prieres ſur l'enfant

avec des interrogations, auſquelles le parain & la maraine répondent, & lui impoſent un nom.

Ces prieres ſont ſuivies de la ceremonie du Batême ; le Prêtre prend l'enfant dans ſes deux mains, & le plonge trois fois dans l'eau par deſſus la tête en l'honneur de la treſſainte Trinité, prononçant à la premiere : *Le ſerviteur de Dieu N. eſt batiſé au nom du Pere* ; à la ſeconde, *& du Fils* ; à la troiſiéme, *& du Saint-Eſprit, à preſent & à toûjours, dans les ſiécles des ſiécles*, & les parain & maraine le reçoivent entre leurs bras, en diſant : *Ainſi ſoit-il.*

Le Prêtre luy met un petit beguin marqué d'une croix, en diſant ; *Reçois ce vêtement blanc, & ſans tache, & le conſerve dans ſa blancheur, afin de le porter de même devant le tribunal de Jeſus-*

Christ, & tu auras la vie éternelle; & l'on chante trois fois le premier verſet du Pſalme 31. *Bienheureux ſont ceux deſquels les péchez ſont remis.*

Il benit l'enfant derechef de trois ſignes de Croix au front, à la bouche, & à la poitrine, avec ces paroles : *Seigneur Dieu, nous vous prions que la lumiere de vôtre face ſe répande ſur vôtre ſerviteur N. que la Croix de vôtre Fils unique, ſoit marquée dans ſon cœur, & ſon entendement, afin qu'il fuïe les vanitez du monde, évite les embûches du diable, & faſſe vos commandemens. Faites-luy la grace, Seigneur, de conſerver ſon innocence batiſmale pour le rendre participant de la beatitude des Saints dans vôtre Roïaume, par la grace de vôtre Fils unique, au Nom duquel, & de vôtre ſaint & vivifiant Eſprit, nous le beniſſons dans les ſiécles des ſiécles.*

La raiſon pour laquelle les Grecs ne diſent point comme les Latins : *Je te batiſe* ; mais, *N. eſt bâtiſé*, procede d'un eſprit d'humilité ; ne s'eſtimans pas dignes de parler en leur nom, ils ſous-entendent par moi, & la marque de l'aprobation de cette forme par l'Egliſe Romaine, & de la validité du Sacrement, c'eſt qu'elle n'ordonne point de rebâtiſer les Grecs qui l'embraſſent.

Aprés le Bâtême on vuide la cuve des Fonts, & l'on jette l'eau ſous l'autel, dans un lieu deſtiné pour cela, car elle ne peut ſervir qu'une fois ; & ſi l'on bâtiſoit pluſieurs enfans dans un même jour, il faudroit la renouveller.

Cette eau ſe benit exprés à la fête de l'Epiphanie, que les Grecs nomment *le Bâtéme des Eaux* ; mais comme il ſeroit impoſſible d'en conſerver une

si grande quantité, on la mêle avec d'autre ; & si elle manque entierement, l'on en benit d'autre à la fin d'une Messe que l'on celebre exprés, apellée *μέγαν ἁγασμὸν.*

CHAPITRE XVII.

De la Confirmation.

Confirmation des Grecs & la maniere de la conferer.

C'Est un erreur de dire que les Grecs ne reconnoissent point la Confirmation pour un Sacrement ; ils l'admettent, mais ils croyent qu'elle n'est pas absolument necessaire au salut, qu'un simple Prêtre peut l'administrer & faire l'aplication de l'huile sacrée, aussi-bien qu'un Evêque, & que l'imposition des mains n'est qu'une ceremonie.

Et comme ils prétendent que le Sacrement, qui confirme

dans la grace, doit être inſéparable de celui qui regenere à la grace, ils adminiſtrent la Confirmation directement aprés le bâtême, & ſe ſervent du même Prêtre.

Les Grecs nomment la Confirmation, *le Sceau des Dons du Saint-Eſprit*, & diſent, que comme le Saint-Eſprit décendit ſur les Apôtres en forme de langue de feu, & leur infuſa ſes Dons; de même le Prêtre, en oignant l'enfant bâtiſé de cette huile ſacrée, lui aplique le Sceau des Dons du Saint-Eſprit, & le confirme dans la grace bâtiſmale.

Les Latins, dans la Confirmation, n'apliquent l'huile ſacrée qu'au front, & les Grecs à toutes les parties ſenſibles, le front, les yeux, le nez, la bouche, les oreilles, la poitrine, les mains, & la plante des pieds, comme dans l'Extrême-

Onction, en disant σφραγὶς δωρεᾶς πνεύματος ἁγίου, *Reçois le Sceau du Saint-Esprit.*

Quoi-qu'un simple Prêtre puisse confirmer, il n'a pas le pouvoir de consacrer l'huile, qui est reservé au Patriarche, ou à l'Evêque.

C'est l'usage de l'Eglise Romaine, de n'administrer ce Sacrement qu'une fois ; mais la Grecque, lorsque quelqu'un a erré, ou apostasié, & qu'il retourne au giron de l'Eglise, on lui aplique l'huile sacré aprés son abjuration, afin d'attirer sur lui de nouvelles graces du Saint-Esprit, & le fortifier dans la foi ; parce que, dit-elle, *Comme dans les maladies corporelles on donne plusieurs fois l'Extrême-Onction, de même dans celles de l'ame, qui sont toûjours mortelles, il faut fortifier de ce baume celeste celui qui en a esté attaqué, afin de le preserver de la rechûte.*

CHAPITRE XVIII.

De la Confession, & du Sacrement de Pénitence.

L'Usage de la Confession est aussi frequent dans l'Eglise Grecque que dans la Latine, & elle la commande du moins quatre fois l'année.

Tous les Prêtres n'ont pas le pouvoir d'absoudre même en peril de mort, s'ils ne sont aprouvés de l'Ordinaire, & n'ont la permission du Patriarche ou de l'Evêque, qui ne l'acorde qu'aprés un examen tres-rigoureux, & sur de bonnes informations de vie & mœurs, & le Confesseur prend le nom de Pere spirituel πνεύματικὸς ἱερὸς.

Les Grecs ne s'agenoüillent point pour se confesser & ne disent pas *Confiteor*; mais aprés

truit de son veritable état.

Aprés la déclaration des pechés, le Confesseur exôrte le penitent d'examiner si la négligence, la crainte ou la honte ne l'obligent point de cacher quelque peché; lui demande s'il est interieurement touché du veritable repentir de ses fautes, non pas par la crainte des peines qu'elles meritent, mais à cause qu'il les a comises contre un Dieu infiniment bon & souverainement aimable, & lui impose une pénitence convenable, Jeûnes, Prieres ou aumônes; s'il a peché par la superbe, il l'humilie; s'il a le bien d'autrui, il lui enjoint la restitution, & s'il a déchiré la réputation du prochain, il lui en ordonne la réparation & d'en dire du bien à ceux ausquels il en a dit du mal.

Injonction de Pénitence.

Les sentimens de l'Egliſe Grecque sur l'injonction de la

Sentimens des Grecs sur

La Pénitence.

penitence ſont trop beaux pour les paſſer ſous ſilence. *C'eſt* dit-elle, *afin que l'homme par cette pénitence volontaire & paſſagere évite la peine forcée & éternelle de l'autre vie ; qu'il châtie la chair dont la pente à la volupté eſt la cauſe du peché, réfrene ſes paſſions, s'empêche d'y retomber, s'acoûtume à la vie pénible, n'y aïant rien de plus difficile à acquerir & à conſerver que la vertu, & conoiſſe par ſa perſeverance dans ces exercices ſpirituels, s'il a un veritable eſprit de pénitence & s'il hait le peché ; & il ne faut point douter*, ajoûte-t-elle, *que celuy qui ſera veritablement pénitent, & pratiquera les œuvres de miſericorde, ne reçoive la rémiſſion de ſes pechés.*

Forme de l'abſolution des Grecs.

La forme de l'abſolution des Grecs eſt differente de celle des Latins ; c'eſt neanmoins le même eſprit, le même ſens, & le même effet ſous des termes differens : car au lieu de parler en

premiere perſonne, comme les Latins, *je t'abſous*, ils diſent, *tu es abſous*; c'eſt de crainte qu'oubliant ce qu'ils ſont, ils n'abuſent de l'autorité qui leur eſt confiée, & qu'ils ne s'attribuent ce qui n'apartient qu'à Dieu.

Ces termes ſont auſſi differens entre les Grecs mêmes; les uns diſent, *Par la puiſſance que Dieu acorda à ſes Apôtres de lier & délier, qui eſt paſſée dans la perſonne de l'Evêque duquel je l'ai reçuë, tu es abſous, & déclaré libre & net de tous tes pechés par le Pere, le Fils & le Saint Eſprit.*

D'autres diſent, *Pardonnés à vôtre ſerviteur les pechés qu'il a commis, réconciliés-vous avec lui par moi qui ſuis vôtre humble & indigne Miniſtre, recevés-le à la pénitence, & le rétabliſſés au giron de vôtre Egliſe, au nom du Pere, du Fils, & du Saint Eſprit.*

L'Egliſe Grecque ne déſ-

aprouve point cette diverſité de termes, dans la penſée que ce ne ſont point eux qui font la validité de l'abſolution, qu'elle fait conſiſter dans la ſincerité du cœur, la veritable contrition & la ſoûmiſſion du pénitent.

Le pénitent s'agenoüille pour recevoir l'abſolution, & baiſſe la tête ſur laquelle le Prêtre en prononce les paroles, ſuivies d'une priere en ces termes : Dieu nôtre Sauveur qui avés acordé à David par le miniſtere du Prophete Nathan la rémiſſion de ſes pechés, à cauſe de ſa pénitence, & qui avés exaucé la priere de Manaſſes, recevés avec vôtre bonté ordinaire la pénitence de vôtre ſerviteur, ne conſiderés point la grandeur de ſes crimes, puis que c'eſt vous qui oubliés & remettés les pechés: vous ne voulés point Seigneur la mort du

Oraiſon de l'abſolution des Grecs.

pecheur, mais ſa converſion & « ſa vie, & vous avés promis de « pardonner à tous ceux qui ſont « veritablement pénitens. Vôtre « miſericorde eſt auſſi incompre- « henſible que vôtre grandeur, « & ſi vous examinés les fautes, « qui eſt-ce qui poura ſoûtenir « vôtre preſence ? vous êtes le « Dieu des pénitens & la gloire « en eſt deuë au Pere, au Fils « & au Saint Eſprit dans les ſie- « cles des ſiecles. «

La pénitence la plus ordinaire des Grecs, c'eſt l'aumône qu'ils ont en grande recommandation, & l'eſtiment beaucoup plus efficace que toutes les autres ſatisfactions ; dautant, diſent-ils, que la penitence « ſans charité eſt un diſcours « ſans verité, un œuvre ſans foi, « & un commencement ſans fin ; « que celui qui donne l'aumô- « ne ſe délivre de toutes ſortes « de peines & amaſſe un treſor «

» dans le Ciel, & que le riche
» doit remercier Dieu de ce qu'-
» il l'a mis en état de donner, &
» l'a retiré par sa misericorde du
» nombre des pauvres ; arrêter
» par sa charité la colere du Sei-
» gneur, & lier les mains de sa
» justice en ouvrant ses tresors
» aux pauvres, afin d'entendre
» aprés sa mort ces paroles agrea-
» bles, Venés mon bon serviteur,
» & le fidele dispensateur des
» biens que je vous ai confiés,
» participer à la gloire de vôtre
» Seigneur.

CHAPITRE XIX.

Du Sacrement de l'Eucharistie, des Lithurgies Grecques, & de la Communion.

LEs sentimens de l'Eglise Grecque sur l'Eucharistie sont ortodoxes & confor-

mes à ceux de l'Egliſe Romaine, & elle croit la Tranſubſtantiation μετουσιώσις, le changement du pain & du vin au vrai Corps & Sang vivant de JESUS-CHRIST par la force des paroles Sacramentales, conformément à celles du Sauveur du monde à ſes Apôtres le jour de la Cene en la maniere expliquée au Chapitre 6.

Les Canons de cette Egliſe obligent ſes enfans de communier du moins quatre fois l'année, aux quatre Fêtes ſolemnelles qui ſuivent les Carêmes qu'elle a ordonnés.

Commandement de l'Egliſe Grecque de communier du moins quatre fois l'année.

L'on conſacre le Jeudy Saint dans chaque Egliſe un pain, que l'on rompt en petites parcelles, que l'on mêle dans le Calice avec le Sang de JESUS-CHRIST, d'où on les retire pour les faire ſecher ſur la Patene avec un réchaut, & on les conſerve dans une boëte d'argent

couverte d'un petit pavillon, que l'on ſuſpend dans le Sanctuaire au-deſſus du Grand Autel, pour adminiſtrer le Viatique aux malades.

Liturgies Grecques.

L'Egliſe Grecque ſuit trois ſortes de Liturgie, de Saint Baſile, de Saint Jean Chriſoſtome, & de Saint Gregoire.

Celle de Saint Baſile eſt la plus longue, & ne ſe chante que douze fois l'année pendant les ſept Dimanches de Carême, le Jeudi & le Samedi Saint, les veilles de Noël & de l'Epiphanie, & le premier Janvier Fête de ce Saint.

Les autres ſe chantent durant le cours de l'année indifferemment à dévotion.

Heure de la Meſſe chez les Grecs.

C'eſt l'uſage de ne celebrer qu'une Meſſe par jour dans chaque Egliſe à trois heures de Soleil, excepté à la Fête de Pâque, que l'on la dit à l'Aurore pour ſuivre l'exemple des Maries.

Les Grecs sacrifient du pain levé de froment pur, & il faut que ceux qui le font, s'abstiennent la veille du moins de l'œuvre de la chair; c'est pourquoi on donne ce soin a des vieilles Caloïeres Religieuses, lesquelles se dévoüent au Service de l'Eglise. Usage du pain levé dans le Sacrifice des Grecs.

La figure de ce pain est ronde, avec ces caracteres dans un petit quarré divisé en Croix duquel se sert le Prêtre pour la Consecration, & le reste se distribuë au peuple en pain benit.

Le Celebrant & le Diacre se lavent publiquement les mains, pour se préparer à la reception des pains de proposition que presente le peuple, & lui faire conoître avec quelle pureté d'ame & de corps il faut célebrer le Sacrifice & y assister. Cérémonie de la Messe Grecque.

Enſuite s'étant aproché de l'Autel de propoſition, le Célebrant prend le pain deſtiné au Sacrifice, ſepare la partie quarrée & empreinte avec la Patene, & benit le reſte que l'on diſtribuë au peuple à la fin de la Meſſe.

Le Diacre verſe du vin mêlé d'un peu d'eau tiede dans le Calice, qu'il preſente au Célebrant, lequel recite l'Oraiſon de la benediction du pain & du vin: Seigneur Dieu qui avés envoïé nôtre Sauveur & Redempteur JESUS-CHRIST comme un pain céleſte pour la nourriture de tous les hommes, beniſſés l'offrande que nous vous faiſons, & la recevés à vôtre Autel Céleſte : ſouvenés-vous bon Dieu de ceux qui ofrent, & de ceux pour leſquels ils ofrent, & ne permettés point que nous comettions aucune faute pendant la Célebration de vos di-

vins miſtéres, parce que vôtre « tres-honoré & magnifique nom « du Pere, du Fils, & du ſaint Eſ- « prit y eſt glorifié, & ſantifié à « preſent, & toûjours dans les « ſiecles des ſiecles. «

Aprés cette oraiſon on fait une proceſſion autour de la nef au ſon des timbres, avec l'encens; on ſort par la petite porte du ſanctuaire, & on rentre par la grande, & le Diacre porte le Livre des Evangiles entre ſes deux mains, fort élevé pour le faire voir au peuple, & le repoſe au milieu du grand Autel.

L'on chante un himne d'adoration, lequel finit par ces paroles, ἅγιος ὁ θέος, Dieu ſaint, ἅγιος ισχίρος, ſaint fort, ἅγιος ἀταναίος ἐλείσον ἡμας, ſaint immortel, aïés pitié de nous, avec le *Gloria Patri*, & enſuite l'Epître & l'Evangile du jour.

L'Evangile étant fini on ôte

les pains de preſent de l'Autel de propoſition, & on fait une ſeconde Proceſſion des eſpeces ; les Acolites portent la Croix, les Chandeliers, les timbres, & l'encenſoir, ſuivis du Soudiacre, qui tient la patene haute, du Diacre portant une boëte où eſt enfermé le pain du ſacrifice, couverte d'un voile, élevée & appuïée ſur ſon front, & le celebrant marche le dernier, aïant le calice couvert entre ſes mains.

Cette cérémonie ſe fait avec autant de modeſtie que de devotion à pas fort lents, pour donner le tems aux Chantres de reciter *Gloria in Excelſis*, & au peuple proſterné à terre de baiſer les bouts de l'étole de l'Officiant, en diſant les paroles du bon larron, *Seigneur, ſouvenez-vous de nous dans vôtre Roïaume*, que le célébrant & ſes aſſiſtans repetent de tems en tems à voix

baſſe, & la Proceſſion rentre par la porte ſainte qui ſe ferme à l'inſtant, & l'on met le calice & les eſpeces au milieu de l'Autel.

L'on chante pluſieurs Himnes, Cantiques, Antiennes, Verſets & Répons, & l'on fait quantité de genuflexions, adorations, benedictions & encenſemens raportés au Rituel grec, aprés leſquels le Célebrant offre ſon ſacrifice avec ces mots: Seigneur Dieu tout-puiſſant, " & ſeul Saint, qui recevés le " ſacrifice de loüange de ceux qui " vous invoquent de tout leur " cœur, agréés la priere de nous " autres pauvres pecheurs, ren- " dez-nous dignes d'aprocher de " vôtre Autel, & de vous offrir " des ſacrifices pour nos pechés, " & ceux du peuple, afin que " nous trouvions grace en vôtre " preſence, que nôtre ſacrifice " vous ſoit agréable, & que l'eſ- "

» prit de vôtre grace habite en
» nous, & deſcende ſur les pre-
» ſens & ſur tout le peuple ; &
enſuite il conſacre le Corps &
le Sang de JESUS-CHRIST.

Toutes ces cérémonies de la conſecration, ſe font à huis clos dans le ſanctuaire, auſquelles le peuple joint ſon intention, & aſſiſte des yeux de la foi à ce miſtére ſecret, durant lequel on chante le Simbole, & des Cantiques.

La conſecration eſt ſuivie de l'élevation au ſon des timbres, pour avertir le peuple de redoubler ſon attention, & ſa devotion, & de la fraction du pain en quatre parties, ainſi qu'il eſt diviſé, deſquelles il en mêle une dans le calice, communie d'une autre, & garde les deux autres pour communier les aſſiſtans.

En approchant le Corps de JESUS-CHRIST de ſes lévres, il

il dit : *L'on te communie du venerable ſaint & immaculé Corps du Seigneur Dieu nôtre Sauveur* JESUS-CRIST *pour la remiſſion de tes pechés, & la vie éternelle ;* & en prenant le calice : *L'on te communique le ſaint & précieux Sang de nôtre Seigneur, & Sauveur* JESUS-CRIST, *pour la remiſſion de tes pechés, & la vie éternelle.*

Le Célebrant aïant communié, le Diacre ouvre la porte ſainte, & invite le peuple à la communion, en diſant : *Approchez avec la crainte de Dieu, la foi & la charité*, & il le communie ſous les deux eſpeces, en tirant du calice avec une petite cuilliere, une partie du Corps de JESUS-CRIST & un peu de Sang mêlé enſemble ; mais les Eccleſiaſtiques reçoivent ſeparément les eſpeces.

La Communion eſt ſuivie de la diſtribution du pain benit par un autre Diacre : les Grecs

ne le mangent pas ſur le champ, & le conſervent dans des bourſes propres qu'ils pendent au col lorſqu'ils font voïage, pour s'en ſervir & le manger étant attaquez de maladies mortelles dans des lieux dépourvûs d'Egliſe & de Prêtres pour leur adminiſtrer le Viatique, prétendans que le pain benit les fortifie contre les tentations du demon, & les aide à bien mourir au défaut du Viatique.

Tout ce détail juſtifie ſuffiſamment la croïance de l'Egliſe Grecque ſur le tres-ſaint, & adorable miſtére de la Tranſubſtantiation, à l'égard duquel elle n'a jamais erré.

CHAPITRE XX.

Des habits Pontificaux, Epiſcopaux, & Sacerdotaux.

Vêtemẽs Pontificaux & Sacerdotaux des Grecs.

IL me ſemble qu'il eſt à propos, aprés avoir parlé des Liturgies, de dire un mot des habits dont les Patriarches, Metropolites, Evêques, & Prêtres ſimples ſe ſervent dans la célebration.

L'aube du Patriarche ſe nomme *ſac* à cauſe de ſa largeur, & eſt de brocard violet au lieu de toile; il ne tombe pas juſqu'aux talons, & eſt orné au-deſſus des poignets, & des genoux de pieces d'étoffes de la couleur du jour, quarrées, & brodées avec l'image du Sauveur.

Il met pardeſſus ce ſac une tunique fort longue, de quelqu'autre étoffe précieuſe d'une

couleur convenable à la Fête, & ſur le tout le Pallium large d'un demi pied qui fait un tour à ſon col, & retombe pardevant.

Ce Pallium eſt enrichi de pierreries, & orné de quantité de croix en broderie d'or, & d'argent avec les figures des quatre Evangeliſtes.

Le Patriarche porte à ſa ceinture une bourſe de la figure de celle que l'on met ſur le calice, qui a un demi pied en quarré, & pend ſur le genoux.

Sa coëffure, au lieu de thiare, eſt un bonnet rond de velours cramoiſi brodé d'or, & ſemé de perles, avec une croix de pierreries ſur le front.

Le paſtoral eſt de la figure d'un taf T, dont le bâton eſt garni tout du long d'écaille de tortuë, & de nacre de perles, & le haut d'ivoire, ou de la dent d'un poiſſon de Moſcovie fort rare, enrichi de pierreries,

L'habillement des Metropolites, & des Evêques eſt ſemblable à celui du Patriarche, à la reſerve du Pallium & de la bourſe, & au lieu de Mitre, étant Caloïers, ils ne portent qu'un bonnet de laine brune à oreilles orné pardevant d'une Croix en broderie, & un Paſtoral comme celui du Patriarche.

Les ſimples Prêtres mettent pour oficier un ſac de taffetas violet, ou noir ſimple avec une Etole, & une Chaſuble d'étofe de ſoïe de la couleur du jour, ſans aucun ornement de Croix ni de figures.

Les Diacres portent une longue tunique, laquelle devroit être blanche, ſuivant l'ancien uſage; mais la plûpart du tems elle eſt rouge, avec une Etole fort étroite ſans Croix, figures ni autres ornemens que des houpes aux extremités, qui s'at-

tache d'une maniere extraordinaire, le milieu se met sur la poitrine, passe sous les aisselles, se croise au milieu du dos, & repassant sur les épaules, pecend aux genoüils.

Les Patriarches Metropolites, Evêques, Prêtres, Diacres, Soudiacres, Clercs & Caloïers, portent la barbe & les cheveux longs; & comme ceux qui veulent arriver aux premieres dignités de la Hierarchie Ecclesiastique sont Caloïers, ou Religieux; leur habit ordinaire est celui de l'Ordre de saint Basile, composé d'une grande robe noire comme les Benedictins, & d'un capuce separé, ouvert qu'ils mettent sur leur bonnet de laine brune.

CHAPITRE XXI.

De l'Extréme-Onction.

L'Egliſe Grecque fonde l'uſage de ce Sacrement ſur le paſſage de l'Apôtre ſaint Jacques au quatorziéme chapitre, *Si quelqu'un de vous eſt infirme, qu'il ait recours aux Prêtres.*

Forme d'adminiſtrer l'Extréme Onction.

Elle n'adminiſtre pas ſeulement ce Sacrement aux agoniſans, mais à tous les malades pour les fortifier, ſoulager leurs douleurs, & réjoüir leurs ames par ce remede ſpirituel.

On ne frote que le front, les oreilles, & les mains, en diſant à chaque partie : Pere ſaint « medecin des ames & des corps, « qui avez envoïé vôtre Fils uni- « que nôtre Seigneur JESUS- « CHRIST pour guérir tous nos « maux, & nous racheter de la «

» mort, délivrez vôtre ſerviteur
» N. des infirmitez ſpirituelles,
» & corporelles qui l'affligent,
» & le vivifiez par la grace de
» vôtre CHRIST, & par l'in-
» terceſſion de nôtre tres-ſainte
» Dame MARIE mere de Dieu,
» & toûjours Vierge ; puis que
» vous êtes nôtre Sauveur, & la
» ſource de toute guériſon, au
» nom du Pere, &c.

L'on ne ſe contente pas d'oindre le malade, on applique encore de cette huile ſacrée aux murailles de ſa chambre en forme de croix, en chantant le Pſeaume de David: *Qui habitat in adjutorio Altiſſimi*, &c. pour en chaſſer le malin eſprit.

CHAPITRE XXII.

Du Sacrément de l'Ordre.

LEs Ordres de l'Egliſe Grecque ſont les mêmes que ceux de la Romaine, quatre mineurs, & trois majeurs, leſquels ſe conférent par les Patriarches, ou Metropolites avec l'impoſition des mains. Du Sacerdoce des Grecs.

Le mariage n'eſt point défendu aux Prêtres ſéculiers, mais il faut qu'ils ſe marient auparavant d'entrer dans le premier Ordre ſacré; qu'ils épouſent une vierge, & s'ils la ſurvivent, ils ne peuvent pas convoler à des ſecondes nôces. Du Mariage des Prêtres Grecs.

C'eſt pourquoi avant d'ordonner un Soudiacre, l'on interroge celui qui ſe preſente, s'il eſt marié, s'il ne l'eſt pas; on lui demande s'il y renonce,

& peut vivre dans la continence ; on lui donne l'habit de saint Basile qui l'engage au celibat, & à l'abstinence de viande ; & aprés cette renonciation, & avoir reçû le Soûdiaconat, il ne peut pas se marier sans être puni, degradé, & chassé de l'Eglise.

Le celibat est presentement fort en usage, & il y a tres-peu de Prêtres Grecs mariés, parce qu'ils ne peuvent arriver aux principales dignitez, & ne rempliſſent que des Cures de bourgs ou de villages ; car celles des villes considerables ne sont déservies que par des Religieux à cause de la bienséance, ausquels même il est défendu de se faire servir par des femmes, ni de tenir dans leurs maisons que leurs meres, ou leurs sœurs.

L'habit ordinaire des Prêtres séculiers mariés, est une veste violette foncée ou noi-

re, avec un bonnet de drap violet, au bas duquel il pend par derriere une bande de toile blanche large de trois doigts, & longue d'un demi pied pour le distinguer des laïcs.

Anciennement quoique les Prêtres, & les Evêques portassent l'habit de saint Basile, ils mangeoient de la chair, & se marioient : mais l'Eglise Grecque a retranché cet usage, étant tres-indécent de voir des personnes consacrées à Dieu dans l'embarras d'un ménage, & d'une famille, qui les attache, les détourne de se donner tout entiers à Dieu, & est cause de la dissipation des biens de l'Eglise pour l'établissement de leurs enfans.

CHAPITRE XXIII.

Du Sacrement de Mariage.

LA délicateſſe de l'Egliſe Grecque à l'egard du mariage eſt extraordinaire : elle condamne abſolument, & declare clandeſtin celui qui ſe fait en ſecret, le défend entre parens à tel dégré que ce ſoit, & ne le permet pas même aux alliés par le Bâtême ; de ſorte qu'un compere ne peut pas épouſer ſa commere, ni marier l'enfant duquel il eſt le parain avec un des ſiens.

Il faut pour contracter legitimement un mariage dans les formes, le conſentement de ceux de qui dépendent les époux, peres, meres, parens, tuteurs, ou maîtres, & des témoins, ſur leſquels ils ſont declarés, λαστρογαμησαντας clandeſtins,

ſuivant les Canons, leſquels ſtatuent des peines contre les époux, & les Prêtres qui celebreront ces ſortes de mariages ; & il n'étoit pas permis, avant l'eſclavage des Grecs, de ſe fiancer, ni marier qu'à l'Egliſe, laquelle tolere qu'on le faſſe dans les maiſons, à cauſe des inconveniens qui ſont arrivés en les conduiſant à l'Egliſe.

L'on ne publie point de bans, parce que l'intervalle des fiançailles, & des nôces eſt aſſés long pour y former empêchement ; car tres-ſouvent & preſque toûjours, il ſe paſſe des années, & dans certains lieux comme les iſles de l'Archipel, & les bourgs & villages de la Romelie, où ils aprehendent que les garçons ne deſertent, ils les engagent dés l'âge de douze ans, afin que cet engagement les arrête, ou du moins s'ils ſont obligés de ſortir, qu'ils revien-

nent pour se marier, ce qu'ils executent religieusement.

La cérémonie des fiançailles nommée μνῆστρον ou engagement de l'anneau, se fait solemnellement par le Prêtre, lequel met entre les mains des fiancés chacun un cierge allumé, fait le signe de la croix, & benit deux anneaux, l'un d'or, & l'autre d'argent; il donne celui d'or au garçon, en disant trois fois: *Le serviteur de Dieu N. épouse la servante de Dieu N. au nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit, à present & pour toûjours dans les siécles des siecles*; ensuite il presente celui d'argent à la fille avec les mêmes paroles, & les fiancés se les mettent mutuellement aux doigts, & en font échange pour marquer la communauté de biens.

Pour rendre le mariage plus solemnel, & faire connoître la dignité de ce Sacrement aux

époux, & l'importance de cet engagement, ils communient enſemble de la main du Prêtre, qui doit les marier.

L'on obſerve l'uſage des couronnes dans la cérémonie du Mariage, que l'on nomme ſouvent au lieu de γάμος, Mariage, στέφανωμα, couronnement, par élegance.

Ces couronnes ſont de rameaux d'olivier liés de ſoïe blanche, que le Prêtre met ſur les têtes des époux l'un aprés l'autre, en prononçant pour les paroles du mariage : *Le ſerviteur de Dieu N. eſt couronné*, c'eſt-à-dire, *il épouſe la ſervante de Dieu N. au nom du Pere, &c.* & il en dit autant à la fille.

Enſuite les époux ſe donnent la main droite, que le compere du mariage, qui eſt leur caution, & le principal témoin, tient jointes, pendant que le Prêtre repete trois fois : *Seigneur Dieu,*

couronnez-les de gloire & d'honneur, & aprés le compere, par l'ordre du Prêtre, fait l'échange des couronnes pour marquer la conjonction, l'union, la paix, & la chasteté conjugale, & leur presente du vin dans une même coupe en signe de joïe, concorde & communauté.

Ce comperage fait une si grande liaison entre ces trois personnes, qu'il ne se passe rien dans la famille sans la participation du compere; & les Grecs qui sont naturellement jaloux, & médisans, croïent cette céremonie si sainte, qu'ils ne se scandalisent jamais de la frequentation du compere, qui est le parrain du premier enfant, & souvent de tous les autres, & lors qu'il boit, le mari se découvre, & se leve aussi-bien que la femme, & se tiennent debout; mais cette qualité honorable est fort onereu-

se, & engage à de gros presens.

L'on ne peut se marier que trois fois, sans encourir l'excommunication ; cependant malgré toutes ces régularités le mariage qui se contracte avec tant de difficulté, se dissout aisément sur les moindres causes, & pour de l'argent on prononce la dissolution ; ce qui est un abus considerable que tolere cette Eglise pour empêcher un plus grand mal, qui est le Mahometisme.

CHAPITRE XXIV.

De l'excommunication dans l'Egliſe Grecque.

Excommunication des Grecs.

COmme l'excommunication est le foudre de l'Eglise, pour tenir les Crétiens dans le devoir par la crainte de

ce châtiment ſpirituel, la Grecque ſous la domination Otomane, qui donne quelquefois lieu à l'égarement de ſes enfans, afin de maintenir ſa diſcipline, ſon autorité, & ſes droits, leur a imprimé une ſi grande fraïeur de cette arme ſpirituelle, & lui attribuë des effets ſi terribles, qu'ils la craignent, autant que la mort, à cauſe qu'elle ne ſe fulmine pas ſous le nom de Quidam, comme dans l'Egliſe Romaine, & qu'elle deſigne le nom de celui qui encourt l'excommunication, qu'elle prive de la Communion des fideles, & de ſes amis, de l'entrée de l'Egliſe, & de la ſocieté humaine, & le rend odieux à tout le monde.

Crainte des Grecs de l'Excommunication.

Auparavant de fulminer une excommunication, on publie par diverſes fois le monitoire qui avertit de changer de vie, venir à reſipiſcence, & ſatisfai-

re à ce que l'Eglise prescrit ; à faute dequoi le Curé, Evêque, ou le Patriarche même fulmine son excommunication en ces termes.

Forme de la fulmination de l'excommunication de l'Eglise Grecque.

En vertu de l'autorité de lier, « & délier que Dieu a donnée à « ses Apôtres, par ces paroles : « *Ce que vous aurés lié, & délié en* « *terre le sera dans le Ciel*, & que « les Apôtres ont transmise à « leurs successeurs desquels nous « l'avons reçûë N. est declaré « excommunié, exclus & separé « de la Communion du Pere, du « Fils, & du saint Esprit, de tous « les Saints, & de tous les fideles, « & son partage sera avec le dia- « ble, & Judas ; & s'il ne vient « point à resipiscence, son corps « aprés sa mort ne se reduira « point en poudre, & demeurera « comme une pierre dans le cer- « ceuil pour marque de son im- « pénitence. «

Et lors que la personne ex-

communiée vient à resipiscence, pour lever l'excommunication on lui applique l'huile sacrée qui sert à la Confirmation, & à l'Extrême-onction.

CHAPITRE XXV.

De la croïance de l'Egliſe Grecque ſur ceux qui meurent excommuniés.

De la mort des excommuniés.

L'Egliſe Grecque croit que le diable entre dans le corps de ceux qui meurent excommuniés, deſquels il ſe ſert pour faire beaucoup de mal aux vivans.

Elle nomme ces corps Βρχολακα loups garoux ; parce qu'elle dit qu'ils courent la nuit dans les ruës hurlans, frapans aux portes, & appellans quelqu'un par ſon nom, lequel s'il répond meurt bien-tôt aprés, ce qui eſt cauſe que les Grecs ne répondent point à ceux qui les appellent la nuit.

Les Grecs ſont auſſi infatuës, que les diables, ſous ces figures humaines, courent la campagne de jour, & tuent ceux qu'ils rencontrent de leur vûë ; & s'il arrive quelque grand accident de mortalité, ou de famine, ils l'attribuent à ces corps excommuniez, fouillent les tombeaux, dans leſquels, ſi l'on trouve des corps entiers, on prepare un grand feu, & on celebre l'Office des Morts, à la fin duquel on leve l'excommunication, aprés laquelle ce corps ſe briſe, & on le brûle, ainſi que je le dirai dans le Chapitre ſuivant.

Nõs des morts excommuniez.

Le nom de Βῦρχολακια eſt compoſé de deux mots Βῦρχω bouë, limon, terre corrompuë & puante, & λάκκος foſſe & cloaque où s'arrêtent les eaux corrompuës.

Effets de l'excom-

Ils en donnent encore un autre

de τυμπανιαῖς, parce qu'ils prétendent que ces corps deviennent noirs, & que leur peau se dessèche & s'enfle d'une telle maniere, qu'il ne paroît plus de figure humaine.

munication aprés la mort.

Leo Allatius, assure que pendant qu'il étudioit à Chio, on ouvrit dans l'Eglise de saint Antoine, un tombeau où l'on trouva sur un tas d'os de corps consommez, un cadavre d'une grandeur démesurée, duquel la peau étoit si noire, gonflée, & dure, que laissant tomber des pierres sur le cuir tendu, il les renvoïoit avec plus de violence qu'elles n'avoient été jettées ; ce qu'il attribuë à l'excommunication, quoique cela puisse paroître naturel, y aiant des terres qui ont la proprieté de dessecher les corps, sans les consommer, ainsi que l'on en voit quantité dans la cave des Cordeliers de Tolouse.

Cassian, un des meilleurs historiens des Antiquitez Grecques, raporte qu'un grand nombre d'Evêques s'étant assemblez pour la reformation de quelques abus glissez dans l'Eglise, l'un d'eux ne voulant pas souscrire leurs décisions, ils le declarerent anatême, mourut peu de tems aprés dans son erreur, sans être relevé d'excommunication, & fut enterré dans le même lieu, où il se fit une autre assemblée au bout de cent ans, les Evêques de laquelle alant été informés par les archives de ce qui s'y étoit passé, ils firent ouvrir le tõbeau de cet excomunié, dont le cadavre fut trouvé entier, & se reduisit en poudre aussi-tôt que l'on eut levé l'excomunication.

Les Grecs disent que la même chose est arrivée du regne de Mehemet II. sous le Patriarcat de Georges Scholarius

ou Gennadius, premier Patriarche aprés la prise de Constantinople; qu'une femme d'une vie scandaleuse aiant été excommuniée pour avoir faussement accusé un Prêtre d'avoir eu un méchant comerce avec elle, étoit morte sans lever l'excommunication, dont le corps fut trouvé entier dans le tombeau, & visité par les Medecins de l'Empereur, lequel y fit appoſer son cachet, afin d'éprouver la vertu de l'excommunication, de laquelle le Patriarche lui avoit fait un grand détail dans la conference qu'ils eurent sur la Religion.

Le Patriarche ordonna un jeûne de trois jours avec trois Messes, & à la fin de la troisiéme, le dernier jour aprés avoir recité les prieres qui levent l'excommunication, l'on entendit un grand bruit dans

le

le tombeau, que l'on ouvrit, & l'on trouva ce cadavre briſé en pluſieurs pieces.

CHAPITRE XXVI.

De la forme de lever l'Excommunication.

POur lever l'excommunication d'un mort, on celebre l'Ofice des Morts à l'ordinaire, que l'on commence la veille par les Vêpres, & le lendemain on dit les Vigiles avec la Meſſe.

Forme de lever l'Excommunication.

Lorſque l'Oficiant fait la proceſſion des Eſpeces, il va au tombeau, & prononce à genoux ſur le corps les paroles ſuivantes écrites de ſa propre main ſur une cedule en forme de remiſſion.

Nôtre humilité aiant été forcée, aprés avoir averti plu- "

„ ſieurs fois N. de venir à peni-
„ tence, d'uſer du pouvoir que
„ JESUS-CRIST a conferé à
„ ſes Apôtres, de lier & délier,
„ de châtier ſes crimes par une
„ excommunication; neanmoins
„ connoiſſant que la corruption
„ de la nature humaine eſt l'o-
„ rigine de tous les maux, & ſça-
„ chant qu'il eſt mort dans la
„ peine de l'excommunication,
„ nous l'en déchargeons par cet-
„ te preſente remiſſion, afin qu'é-
„ tant délivré de ce lien il joüiſſe
„ avec les bienheureux de la gloi-
„ re du Pere, & de la preſence de
„ JESUS-CRIST.

Il dit enſuite: Prions Dieu pour lui, & recite l'oraiſon ſuivante.

„ Seigneur Dieu, qui par
„ vôtre ſageſſe inéfable avés
„ tiré l'homme du neant, pour
„ le créer à vôtre image & reſ-
„ ſemblance, & l'avez doüé de
„ tous les avantages qui peuvent

le rendre digne de participer « à vôtre gloire, & être l'orne- « ment de vôtre Roïaume ; nous « vous prions, Pere Eternel, de « ne point permettre la perte de « vôtre creature, & d'ordonner « que son corps retourne dans « le neant, duquel il a été tiré, « & que son ame soit placée « parmi celles des Justes : & soit « que vôtre serviteur N. ait en- « couru la malediction de son « pere & de sa mere, ou la peine « de l'excommunication, de la- « quelle il ne s'est pû relever ; « aïez la bonté, Seigneur, de lui « accorder, par le ministere de « vôtre indigne serviteur, & le « plus grand de tous les pe- « cheurs, la remission de ses fau- « tes, & permettés que son « corps rentre dans la matiere « premiere, & que son ame « joüisse de la beatitude, lui ac- « cordant, par le pouvoir que « vous avés donné à saint Pier- «

» re, & à ſes ſucceſſeurs, l'abſo-
» lution des crimes, qui le tien-
» nent dans les liens de l'excom-
» munication : Nous vous en
» prions, par l'interceſſion de
» la tres-ſainte & immaculée
» Vierge vôtre Mere, & de tous
» les Saints de Paradis.

Les Grecs prétendent qu'aprés cette priere le corps excommunié ſe met en pieces, & on le brûle.

CHAPITRE XXVII.

De la Vie Monaſtique dans l'Egliſe Grecque.

Eſtime que font les Grecs de la Vie Monaſtique.

L'Eſtime que l'Egliſe Grecque fait de la Vie Monaſtique, eſt ſi grande, qu'elle la nomme l'*Eſtat parfait*, égal à celui des Anges, dans lequel on imite les actions de JESUS-CHRIST, & que c'eſt par elle ſeule qu'on s'éleve aux premie-

res Dignités Eccleſiaſtiques, de Patriarche, Métropolite, Evêque, & même de Curé.

Tous les Religieux s'apelent Caloïers, & ſont de l'Ordre de ſaint Baſile, ils ſe diſtinguent en trois Claſſes.

Noms des differens Ordres de Religieux Cenobites, Anacoretes & Acetes.

La premiere, eſt des *Cenobites*, qui portent le grand habit, ſuivent la grande Regle de leur Patriarche, habitent, & vivent en commun ſous un Abé.

La ſeconde eſt des *Anacoretes*, leſquels ſe retirent de la converſation du monde, & ne portent que le petit habit compoſé d'une longue robe minime, avec un bonnet de laine de chameau de même couleur.

Vie des Anacoretes.

Ces Anacoretes habitent aux environs des Abbaïes, dans des Hermitages, où il y a quelques petits enclos qu'ils cultivent, d'où ils ne ſortent que les Fêtes & Dimanches,

vont au Monaſtere voiſin faire leurs devotions, & aſſiſter à l'Ofice, & paſſent le reſte de la ſemaine en oraiſons, contemplations, & abſtinences, travaillant pour vivre du travail de leurs mains.

La troiſiéme Claſſe eſt compoſée des Acetes; ce ſont des Réclus habillés comme les Anacoretes, qui s'enferment dans des grottes au ſommet des montagnes, deſquelles ils ne ſortent jamais; s'abandonnent entierement à la Providence, ne vivent que des aumônes que leur envoient les Convens voiſins, & ne mangent qu'une fois le jour des legumes boüillies dans l'eau ſans ſel ni huile, & des fruits ſecs, avec du pain cuit ſous la cendre, pour empêcher ſeulement la défaillance, à la reſerve des fêtes ſolemnelles, qu'ils font deux repas; & il va de tems

en tems des Prêtres les visiter, & leur administrer les Sacremens.

La vie retirée & austere de ces Anacoretes, & de ces Reclus, est admirable, & presque inconcevable, & il seroit à souhaiter que les Hermites d'Occident imitassent ces Orientaux, il n'y auroit pas tant d'abus ni de libertinage ; mais comme cette regle n'est point celle qu'observent les Religieux cloîtrés, retournons aux Cenobites, dont la vie est un autre exemple de regularité, digne d'être proposé à tous ceux qui font profession de la Vie Monastique.

CHAPITRE XXVIII.

Des Cenobites ou Caloïers Grecs.

LEs Cenobites, comme je l'ai remarqué, portent le grand habit de saint Basile, Regularité generale des Religieux Grecs.

ſemblable à celui de ſaint Benoît, excepté que le capuce eſt ouvert & ſeparé, qui couvre un bonet de laine à oreille.

L'habit & la Regle des Religieux Grecs.

Cet habit s'apelle par excellence τὸ ἅγιον καὶ ἀγγελίχον σχημα, le ſaint & angelique habit; & il y a au fond de leur bonnet, une piece de drap, avec ces paroles : ἰησοῦς χριστὸς νικᾶ, que quelques-uns portent auſſi en ſcapulaire.

Ces Cenobites ont toutes les heures des Ofices reglés, depuis Matines, qu'ils chantent à minuit, juſqu'à Complies, aprés le Soleil couché.

La veille des feſtes ſolemnelles, ils entrent au chœur au Soleil couchant, n'en ſortent qu'à la pointe du jour, & emploient toute la nuit à reciter le grand Pſautier, Matines, & Laudes, & à lire des Homelies; & comme il eſt impoſſible que le ſommeil ne les accable, il y

à un Religieux qui a ſoin de les éveiller ; & ils ſont obligés d'aller faire trois genuflexions à la porte du Sanctuaire, & en ſe retournant, la reverence à droite & à gauche à leurs freres.

Tous les jours en ſortant de Matines, l'Abbé, ou autre Superieur, ſe tient à la porte de l'Egliſe, & tous les Religieux, en paſſant, ſe proſternent à ſes pieds pour dire la coulpe, & ſe retirent dans leurs celules, deſquelles ils ne ſortent que pour aller à l'Egliſe, excepté ceux qui ont des Ofices dans la maiſon ; obſervent un ſilence perpetuel, & s'occupent à la priere, lecture, écriture, ou au travail de leurs mains.

Occupations des Caloïers.

Leur vie n'eſt pas moins auſtere que celle des Anacoretes ; ils ne mangent jamais de viande, & jeûnent trois fois la ſemaine, les Lundi, Mercredi, & Vendredi.

Grande frugalité des Cabiers.

Pendant les quatre Carêmes, & autres jeûnes comandés par l'Egliſe & ceux de la Regle, ils ne mangent qu'à deux heures aprés midi, des féves, & des herbes cuites à l'eau, & ne boivent point de vin.

Ils retournent pourtant aprés Complies au refectoire, où on leur preſente de petits morceaux de pain dans un panier avec de l'eau ; mais il n'y a que les jeunes qui en prenent par neceſſité ; & ils repaſſent à l'Egliſe rendre graces à Dieu, & faire la priere du ſoir, aprés laquelle le Superieur fait le ſignal, & chacun ſe retire en ſilence à ſa celule.

CHAPITRE XXIX.

Du Noviciat & de la Profeſſion des Cenobites.

Forme du Noviciat & Profeſſiõ des Cabiers.

LOrs qu'il ſe preſente quelqu'un pour embraſſer la Vie Monaſtique, on le fait poſtuler

quelque tems, & étant admis, on le raſe, on lui donne le petit habit, & pendant trois années, on l'employe à tous les ofices les plus vils de la maiſon, pour éprouver ſa conſtance, & la bonté de ſa vocation.

Aprés ces trois années de probation, ſi le Novice a donné des preuves de ſes vertus par une grande humilité, beaucoup d'obéïſſance, & de ſoumiſſion, & un entier abandonnement de lui-même, on lui fait faire profeſſion.

Cette ceremonie eſt curieuſe, le Superieur prend le Novice par la main, le conduit à l'Egliſe, où tous les Religieux ſont aſſemblés, & il ſe met à genoux à la porte du Sanctuaire, aux pieds du Superieur, qui lui parle en ces termes.

L'Ange de Dieu eſt ici preſent pour recevoir vos vœux; prenez garde que le motif qui

» vous porte à embraſſer la Vie
» Monaſtique, ne ſoit un égard
» humain, pour fuïr les traverſes
» & les peines du monde ; ca-
» cher ſous ce ſaint habit quel-
» que crime énorme, digne d'un
» châtiment corporel, ou éviter
» le mauvais traitement de vos
» parens, ou le deſeſpoir de n'a-
» voir pû ſatisfaire vôtre paſſion.
» Ne vous trompés point, mon
» fils, ſi vous étes porté par ces
» ſentimens, & que ce ne ſoit pas
» l'amour de Dieu qui vous en-
» gage dans la Religion, vous
» courés à vôtre perte, & vous
» precipités dans un enfer anti-
» cipé, & une damnation éter-
» nelle.
» Le Novice répond: Ce ne
» ſont point, Pere venerable,
» des motifs humains qui m'en-
» gagent à la vie religieuſe ; je
» cherche la paix, & de m'éloi-
» gner des troubles & des vani-
» tés du ſiecle, afin de vacquer

en repos aux affaires de mon « salut, & aux saints exercices de « l'oraison, des veilles, jeûnes & « mortifications, dont la prati- « que ouvre la porte du Paradis, « & est seule capable de nous « rendre heureux. «

Etes-vous persuadé, reprend « le Superieur, qu'il faut quiter « pere, mere, parens, amis, « plaisirs & biens, & renoncer « au mariage, & à toutes les « pompes & voluptés du monde, « pour suivre JESUS-CHRIST, « & avés-vous formé une ferme « resolution de vous donner tout « à Dieu ? «

A quoi le Novice ajoûte qu'il s'y engage, pourvû que Dieu l'assiste de sa grace, & fait trois vœux, de chasteté, pauvreté, & obeïssance; ensuite desquels le Superieur coupe un peu de ses cheveux, qu'il attache avec de la cire vierge à la voûte du Sanctuaire, pour marque

Vœux des Caloïers.

de ſon dépoüillement de lui-même, & du vœu de chaſteté, & lui donne le grand habit de ſaint Baſile.

CHAPITRE XXX.

Des Convens de l'Ordre de Saint Baſile.

Du Mõt Athos. IL y a quantité d'Abbaïes, Prieurés, & Maiſons Religieuſes dans l'Empire Otoman; mais les plus conſiderables ſont ſur le *Mont Athos*, *montagne ſainte*, ainſi nommée à cauſe de la reſidence de ces Religieux, dont le nombre étoit prodigieux autrefois.

Il ne reſte plus que vingt Convens ſur cette ſainte montagne, dans quelques-uns deſquels on conte juſques à trois cens Religieux, leſquels vivent ſi regulierement, & ſont en ſi grande reputation dans l'Egliſe

Grecque, que ceux qui veulent arriver à ſes premieres Dignités, viénent de tous les endroits de l'Orient, & même de la Moſcovie, faire leur Noviciat dans ces ſaintes maiſons, où ils paſſent quelques années à s'inſtruire de tous les Miſteres dela Religion Crétienne, & de la Vie Monaſtique, & retournent dans leur païs, où ils ſont reçûs comme des Apôtres.

La pareſſe ni l'oiſiveté n'aborde point de ce ſaint lieu, où chacun travaille, hors les heures qui ſont deſtinées aux Ofices & à l'Oraiſon.

Les Prêtres & les Diacres, que la dignité de leur caractere exemte des œuvres ſerviles, s'emploient à la lecture, & à copier des livres d'Egliſe; & lors que la ſterilité de la terre ôte la ſubſiſtance à ces Religieux, ils vont queſter dans

les Provinces pour les besoins de la sainte montagne, & recueillent de grandes aumônes.

Ceux qui ne sont point dans les Ordres, travaillent de quelque métier, labourent la terre, cultivent les vignes, & ont soin des bestiaux, & ils vivent tous dans une union merveilleuse, & une grande subordination.

Convens de Caloïers aux environs de Constantinople.

L'on voit aux environs de Constantinople, quelques Convens assés beaux, à Mauro Molo, aux Salines, Touzlar, & dans les Iles des Princes; ce ne sont pourtant point des Eglises ni des Bâtimens comparables à ceux d'Italie & de France: la solitude en fait la beauté, avec l'aspect de la Mer; & le plus considerable a été bâti dans l'Ile de Proto, par Panajolti Nicussio, Interprete de la Porte Otomane, où il est enterré.

Le principal revenu de ces maiſons, vient de leur induſtrie & vigilance à faire valoir leurs terres eux-mêmes ; de leurs jardins, troupeaux & baſſe-cours, & des aumônes de ceux qui les viſitent par devotion & promenade, auſquels ils donnent des chambres & des lits, & leur fourniſſent pain, vin, volailles, œufs, laitages, fruits & herbes.

Religieuſes Grecques

Il y avoit autrefois des Convens de Filles, dont la frequentation des Turcs a aboli l'uſage, & il n'en reſte plus qu'un à Chio, lequel eſt plûtôt un lieu de ſcandale, que la Maiſon de Dieu : Mais l'on voit quelques veuves & vieilles filles qui renoncent au mariage, prennent le voile ſans être cloîtrées, & s'occupent au ſervice des Egliſes & des malades.

CHAPITRE XXXI.

De la Hierarchie de l'Egliſe Grecque.

Dignité de l'Egliſe Grecque,

L'Egliſe Grecque malgré tous les malheurs qui l'accablent, & ne lui laiſſent que l'ombre de ſon ancienne ſplendeur, a conſervé l'ordre de la Hierarchie compoſée de quatre Patriarches, ſoixante & onze Metropolites, dix-neuf Archevêques & quarante-neuf Evêques.

Quatre Patriarches dãs l'Egliſe Grecque.

Les Patriarches ſont de *Conſtantinople*, *Antioche*, *Alexandrie* & *Jeruſalem*.

Nõs des Metropolites, Archevêques & Evêques Grecs.

Les Metropolites de *Ceſarée*, *Epheſe*, *Heraclée*, *Agehira*, *Chizico*, *Nicomedie*, *Nicée*, *Calcedoine*, *Amaſie*, *Teſſalonique*, *Burſe*, *Neoceſarée*, *Iconion*, *Corinte*, *Athenes*, *Joanina*, *Candie*, *Pa-*

tras, Trebizonde, Lariſſe, Lepante, Arta, Malvoiſie, Philipopoli, Rhodes, Filippe, Drama, Andrinople, Tornavo, Smirne, Negrepont, Cotraïo, Nicopoli, Metelin, Caldée, Neopatras, Dimotico, Thebes, Serra, Enos, Melonico, Cheraſu, Chio, Seliſtrée, Xanti, Metimna, Criſtianopoli, Ahiala, Lacedemone, Varna, Naxis, Paros, Proilavo, Satalie, Sophie, Vidin, Morée, Maronia, Neuvolopo, Selivrée, Dercho, Zihne, Limnos, Chora, Gano, Mitivria, Caſu, Gothia, Midia, Verria, Eſclozopoli.

Les Archevêques de *Priconiſo, Lefca, Aïa Maura, Scarpanto, Eina, Liticza, Stanchio, Andros, Milo, Sifanto, Santorini, Zea, Thermia, Famario, Neochorio, Echoſſen, Imbro, Samos & Pagojoani.*

Les quarante-neuf Evêchés, ſont *Galipoli Rodoſto, Mehas, Tiracri, Chariopoli, Miriofti, Pe-*

riſtali, *Banio*, ſuffragans, & dépendans du Metropolite d'Heraclée. *Tachantion Cariſtos*, & *Diaulias* d'Athenes. *Modon*, *Coron*, *Elos*, & *Uriſteni* de Patras. *Agatopoli*, d'Andrinople; *Demitrias*, *Pharſale*, *Litcia*, *Agrafa*, *Zitoni*, *Ragoviſdi*, *Staghi*, *Lidomichi*, & *Tamachio*, de Lariſſa; *Vouditcia*, *Actos*, & *Achileos* de Lepante; *Principoli*, *Dela*, *Votrontos*, *Glichefs*, *Chimuras*, & *Delphino* de Joanina. *Chitros*, *Servia*, *Campania*, *Jeraſtos*, *Ajoſoros*, *Ardameri*, & *Rentina* de Theſſalonique; *Geracuos*, *Lopcia*, & *Preſlava* de Tornavo; *Bozcon*, *Rimnicon*, & *Priſlava Altera* de Proilavo, & *Mania* de Lacedemone.

Les revenus de ces Chefs & Princes de l'Egliſe ſont autant diminués que leur autorité; le plus riche Patriarche ne poſſede pas 40000. écus de rente, la meilleure Primatie n'en vaut

pas six, & la plupart des Archevêques, & Evêques n'en tirent pas quatre de leurs Egliſes, dont ils ſont obligés de fournir de gros droits de Decimes à leurs Patriarches, pour les aider à ſe ſoutenir à la Porte, qui eſt preſentement la Maîtreſſe des quatre Chaires Patriarcales que l'ambition des Patriarches a rendu venales, & que le grand Veſir remplit de ceux qui donnent le plus.

CHAPITRE XXXII.

Des quatre Patriarches de l'Egliſe Grecque, & de leur autorité Juridiction & Revenu.

IL faut pour arriver à la dignité Patriarcale paſſer par celles d'Evêque, d'Archevêque & de Metropolite; & il n'y a eu que Gennadius, pre- Des quatre Patriarches Grecs.

mier Patriarche de Conſtantinople, qui en ait été exemt, par l'autorité de Mehemet II. & ſi la vertu, le merite, ou la faveur de quelque Caloïer ſans grades, le rendoit digne du Patriarchat; il faudroit qu'il paſsât par ces autres dignitez: ainſi qu'il arriva en 1559. du régne de Suleiman II. à Denis Abé de Monte-Sancto, que ſes amis durant un Litige de quelques Patriarches propoſerent à Ruſtan Pacha grand Veſir; qui le fit Patriarche en ſon abſence, & à ſon arrivée il fut ſacré Evêque, fait Archevêque & Metropolite le lendemain, & le troiſiéme jour élevé au Patriarcat.

Les quatre Patriarches de *Conſtantinople*, *Antioche*, *Alexandrie*, & *Jeruſalem*, ſont indépendans les uns des autres, & quoique celui de Conſtantinople ait le titre d'Ecumenique, & la

preſceance ſur eux, & qu'il puiſſe convoquer un Concile univerſel, pour des matieres de Foi, & la condamnation des Hereſies ; ce n'eſt qu'une attribution à cauſe du Siege de l'Empire, qui ne lui donne aucune juridiction ſur eux, ni inſpection dans leur Patriarcat.

Egalité des Patriarches.

Le pouvoir de chaque Patriarche eſt égal : il peut de ſon autorité convoquer des Conciles, & des Sinodes ; faire des Decrets, interdire, dépoſer, & condamner les Prelats de ſon Patriarcat, & il eſt le Juge naturel des Laïcs, auſquels il donne audiance trois fois la ſemaine, le Lundi, le Mercredi, & le Vendredi, à laquelle, lorſqu'il s'agit d'une affaire de conſequence, il apele les deux plus anciens Metropolites, afin de rendre ſon Arreſt plus ſolennel ; & déclare excommunié *ipſo facto*, celui qui ne

ſe ſoumettra point à ſa déciſion, auſſi-bien que ceux leſquels veulent ſe ſouſtraire à ſa Juridiction.

Leurs revenus ſont caſuels & fort modiques, à cauſe des petits droits de Decimes qu'ils retirent de leurs Prelats, qui ſont pauvres; & les plus liquides conſiſtent en douze Aſpres de chaque maiſon Grecque de leur Juridiction; douze écus & demi par an de tous les Prêtres, & le droit de Mariage d'un écu pour le premier, lequel double au ſecond, & triple au dernier; car l'Egliſe Grecque ne permet point de paſſer à de quatriémes Nôces.

Revenus des Patriarches.

Les Curez reçoivent ces droits Patriarcaux, deſquels ils rendent conte à leurs Metropolites, qui les envoient aux Patriarches, & tous ces revenus ramaſſez, ne compoſent pas un capital de vingt mille

mille écus par an, à ceux d'Antioche, & d'Alexandrie.

Ceux de Conſtantinople & de Jeruſalem ſont plus riches, l'un à cauſe de la grande étenduë de ſon Patriarcat, & que les peuples ſont plus à leur aiſe, & l'autre à cauſe du Feu ſaint.

Les revenus liquides du Patriarche de Conſtantinople, proviennent des Decimes des Evêques, qui montent à quinze mille écus, d'un droit particulier, apelé *τιμαριχιον* lequel lui raporte cinq mille écus, qu'il retire des Curez; celui des Mariages, qui eſt conſiderable, à cauſe du grand nombre de Grecs habitans à Conſtantinople, & aux environs; du preſent du grand Duc de Moſcovie, & d'une quête que l'on fait pour lui pendant le Carême, dans les Egliſes de Conſtantinople & de Galata, où il va celebrer la Meſſe & Prê-

cher, desquelles, il ne sort point qu'il n'emporte quatre ou cinq cens écus.

Le provenant de tous ces droits n'arrive pourtant pas à quarante mille écus, & il faut qu'il en dépense beaucoup plus pour se maintenir contre les cabales, & assouvir l'avidité Turque, qui le contraint d'emprunter, & d'engager son Egliſe, laquelle est presentement chargée de plus de quatre cens mille écus de dettes, dont les interêts la consomment, & causent de grandes querelles dans le Clergé, & assez souvent la dépoſition du Patriarche, ainsi que je le ferai voir dans un chapitre particulier.

CHAPITRE XXXIII.

De l'étenduë des quatre Patriarcats.

CElui de Conſtantinople eſt le plus étendu, & le plus peuplé; il comprend l'Aſie mineure, les côtes de la Mer majeure, la Mingrelie, Circaſſie, Georgie, la Grece juſqu'en Dalmatie; la Miſie majeure & mineure; l'Eſclavonie, la Valachie, Moldavie, Ruſſie, & une grande partie de la Hongrie. Etenduë du Patriarcat de Conſtantinople.

Ce n'étoit pourtant anciennement qu'un Archevêché de la nomination du Metropolite d'Heraclée, que Conſtantin en l'année 336. pour illuſtrer ſa Ville, erigea en Patriarcat, ſous la dépendance du Pape de Rome, pour lequel il prioit, & auquel on apeloit de ſes Ju-

gemens, comme à ſon Superieur; ce qui dura juſqu'en 576. qu'Eutichius, aprés avoir couronné Tibere, ſucceſſeur de Juſtin Curopalate, ſe retira de cette obéïſſance; & enſuite l'Empereur Phocas permit à Boniface IV. de prendre la qualité d'*Ecumenique*, *& de tres-ſaint Pape*, *Archevêque de Conſtantinople*, *nouvelle Rome.*

Autrefois la Moſcovie étoit de la juridiction ſpirituelle de ce Patriarche; & les Evêques aprés la nomination du Prince venoient ſe faire ſacrer à Conſtantinople; & s'ils commetoient des fautes dignes de châtiment ou tomboient dans l'hereſie, il y envoïoit des Commiſſaires informer, & les condamnoit dans un Sinode.

Les Princes jugerent enſuite à propos de donner un Patriarche particulier à leur Cler-

gé, à cauſe que celui de Conſtantinople avoit trouvé mauvais l'empriſonnement fait par le Prince Baſile d'un Métropolite, qui préchoit publiquement contre lui.

Ils lui envoient neanmoins un preſent annuel de douze cens écus, & lorſqu'il ſurvient quelque differend entr'eux & leur Patriarche, ils le choiſiſſent pour arbitre, ainſi qu'il arriva en 1665.

Le Patriarcat d'Antioche contient l'Anatolie; les Provinces qui confinent l'Aſie mineure, l'Iſaurie, & la Cilicie; ſon ſiege a été transferé à Damas, à cauſe qu'Antioche eſt entierement ruinée & reduite à un miſerable Bourg de ſoixante feux, au lieu que Damas aprés Conſtantinople eſt la plus belle de l'Empire Otoman, ſituée dans une grande pleine, coupée de pluſieurs ca-

Etenduë du Patriarcat d'Antioche.

Deſcription de Damas.

naux, d'une groſſe Riviere, qui rend ſon territoire ſi abondant & agreable, que pluſieurs ont crû que c'étoit le Paradis terreſtre.

Elle eſt auſſi une des mieux bâties, n'y aïant preſque point de maiſons qui ne ſoient ornées de Marbre, Colones, Fontaines, & beaux Jardins; & une des plus riches par le negoce des étofes de Soïe, Toiles fines, & Ouvrages d'acier damaſquiné qui s'y font en perfection, & ſe répandent dans tout le monde : Les Jeſuites y ſont mieux reçûs que tous les autres Religieux, à cauſe des Langues, & qu'ils prêchent publiquement les Crétiens, tous les Dimanches dans leur Egliſe, & les Paroiſſes ſous l'autorité du Patriarche de Jeruſalem, pendant que les autres exercent la Medecine & la Chirurgie.

Hoſpices des Jeſuites à Damas.

Les Turcs la nomment Cham, de ſon ancien Fondateur ; elle eſt enceinte de deux fortes murailles flanquées de quantité de Tours rondes & quarrées, d'un double foſſé, avec huit portes bien gardées, & il y a un ancien Château environné de hautes murailles, garnies de quatorze groſſes Tours quarrées entre pluſieurs petites & rondes, & deffendu d'un foſſé ſec, où l'on pourroit faire entrer le Canal qui traverſe le Château ; le Grand Seigneur y entretient deux mille Janiſſaires & 4000. Spahis, ſous le commandement d'un Pacha ; duquel dépend Jeruſalem, où il met un *Muſſelim*, ou Lieutenant de Roi.

Moſquée de Damas.

Sa grande Moſquée eſt un des plus ſuperbes édifices de l'Orient ; c'étoit une Egliſe bâtie par l'Empereur Heraclius, ſous le titre de ſaint Jean-Bâti-

ſte ; dont le frontiſpice eſt orné de douze Colones de Porphire, avec ſix portes de bronze, enrichies de bas-reliefs, & dorées, auſſibien que les voûtes de ce Temple, dont les murailles ſont peintes, & incruſtées de marbre de pluſieurs couleurs, comme le pavé.

Lieu de la Converſion de ſaint Paul.

L'on voit à Damas la Grote où Ananias catechiſa ſaint Paul ; la maiſon de Judas où cet Apôtre ſe retira aprés ſa converſion, & jeûna trois jours & trois nuits ; & la Fontaine où il fut bâtisé par Ananias, & aux environs de cette Ville ; le lieu de la converſion de ce méme Apôtre, où les Siriens ont bâti une Egliſe ; l'endroit où Caïn tua ſon frere Abel, ſur une montagne fort élevée de laquelle on découvre toute la ville & ſes dehors ; la Grote, des ſept Dormans, & celle d'Elie, avec ſept Canaux de mille pas

Endroit du fratricide de Caïn.

Grotte des ſept Dormans & d'Elie.

de long, travaillez dans le roc, au haut de la montagne de Raboé pour porter l'eau à Damas.

Etenduë du Patriarcat d'Alexandrie.

Le Patriarcat d'Alexandrie n'a guere moins d'étenduë que celui de Conſtantinople ; l'Egipte, la Libie, les deſerts de ſaint Antoine & de ſaint Machaire, le mont Sinaï, & les côtes de la Mer rouge ſont de ſa Juriſdiction, & il nomme l'*Abima*, grand Patriarche d'Ethiopie.

Deſcription de la ville & des antiquitez d'Alexandrie.

Le Patriarche reſidoit autrefois dans Alexandrie ; mais le mauvais air, & le peu de liberté, qu'y ont les Crétiens, l'a obligé de transferer ſon Siege au Grand-Caire, capitale d'Egipte ; & à dire le vrai, cette ſuperbe Ville n'eſt plus qu'un amas de pierres, des ruines des Palais des Empereurs, & des Rois d'Egipte, enfermé d'une muraille de groſſes pierres de

cinq à six mille de circuit, défenduë de Tours carrées capables de loger beaucoup de monde.

L'on n'y voit plus rien de remarquable que deux Obelisques de granite, de cinquante pieds ou environ de haut, gravés de lettres hieroglifiques; la Colone de Pompée, ou plutôt de Cesar, (puisqu'elle fut élevée en l'honneur de cet Empereur, aprés la victoire qu'il remporta sur l'autre,) qui est de la même pierre; de soixante pieds de hauteur, sur une base de douze cubes de granite, aussibien que le chapiteau, si bien joints ensemble, que plusieurs ont crû que ce n'étoit qu'une seule pierre; & quantité d'autres Colones des Palais de Cleopatre, Cesar & autres Empereurs, & une entr'autres de Marbre blanc, dans une Eglise Grecque, sur laquelle on dit

que ſainte Catherine eut la tête hée.

Le Patriarcat de Jeruſalem ne comprend que la Paleſtine, & la Sirie, de laquelle Damas eſt la Capitale, & où le Patriarche fait plus ſouvent ſa reſidence, à cauſe de la beauté qu'a Jeruſalem, dont les ruës ſont étroites, tortüës & incommodes, & les maiſons enterrées; ainſi, il n'y a rien de plus beau à voir que les Saints lieux, deſquels, il y a quantité de deſcriptions, & qui ne ſont recommandables que par les miſteres qui s'y ſont operez.

Ces illuſtres monumens deſquels ce Patriarche jouït en commun avec les Latins, le rendent plus ennemi que les autres de l'Egliſe Romaine, à cauſe de pluſieurs differens qu'il a eus avec les Cordeliers, gardiens de ces Saints lieux, ſur leſquels il a falu ſouvent in-

Maiſon & Egliſe oferte par le Patriarche de Jeruſalem au P. J. Bernier Jeſuite pour établir une Miſſion.

Droits des Rois de France sur les lieux Sts de Jerusalem.

terposer l'autorité de l'Empereur de France, sous la protection duquel ils en joüissent, aïant été accordez à ses Ancêtres par plusieurs traitez, & solennellement confirmez à LOUIS LE GRAND, és années 1673. & 1691. sans parler de Godefroi de Bouillon, & des autres Rois de Jerusalem François; de Robert d'Anjou, neveu de saint Loüis qui les racheta de Selim premier; de S. Louis, & Philipes II. qui en traiterent avec Melek Sala, & Sultan Aladin; de Louis VII. & de l'Empereur Charlemagne, lesquels firent la Guerre aux Sarazins.

CHAPITRE XXXIV.

Des Privileges accordez par Mehemet II. au Patriarche de Conſtantinople.

L'Empereur Mehemet II. aprés la priſe de Conſtantinople, aïant donné la liberté de conſcience aux Grecs, eut la curioſité de vouloir être informé de la Religion Crétienne, & de leur croïance; mais le Patriarche étant mort, & tous les Miniſtres de l'Egliſe retirez, on lui amena George Scholarius perſonage fort ſçavant, avec lequel le Sultan eut une longue conference dans la Sacriſtie de ſainte Sophie, où eſt preſentement la Sale d'armes du Serail, & fut ſi ſatisfait de la ſcience & des raiſons, par leſquelles il lui

Privileges accordez par Mehemet II. au Patriarche de Conſtantinople aprés ſa priſe.

prouva la tres-ſainte Trinité, l'Incarnation du Verbe, la Tranſſubſtantiation, la dignité du Sacerdoce, & les autres miſteres de la Religion Crétienne, qu'il l'éleva au Patriarcat.

Il prit le nom de Gennadius, & le Grand Seigneur lui fit preſent d'un riche Paſtoral, qu'il lui mit entre les mains; d'un Pallium enrichi de pierreries, d'une Veſte de martre zebeline, d'une haquenée blanche, & d'une penſion de deux mille cinq cens écus par an, avec une place au Divan auprés des deux Cadileſkiers, & la permiſſiõ de marcher à cheval par la Ville, precedé de ſon Paſtoral, & de porter publiquement une Croix d'or ſur le devant du bonnet Patriarcal.

Outre cela, il lui donna la Juridiction ſpirituelle & temporelle ſur les Grecs, & le pou-

voir de les juger, & châtier ſuivant la rigueur des anciens Canons, & des Loix grecques, & laiſſa au Clergé le choix de ce Chef, duquel il ſe reſerva ſeulement l'agréement.

Tous ces beaux privileges furent amplement enoncés dans des Lettres Patentes ſignées de la propre main de cet Empereur ; mais ils ne durerent pas long-temps, & s'abolirent de ſon regne, par la jalouſie de quelques particuliers vicieux & ignorans, leſquels ne pouvant pas ſouffrir que le Siege Patriarcal fut rempli de perſonnages vertueux, & ſçavans, offrirent de l'argent au Grand Veſir, lequel inſinua au Sultan de profiter de la meſintelligence & de l'ambition de ces Crétiens, pour augmenter ſon treſor, par le frequent changement de

Patriarches, dont la dignité fut miſe à l'encan.

CHAPITRE XXXV.

De ceux qui introduiſirent la venalité dans le Patriarcat, & des brigues continuelles pour y arriver.

Venalité du Patriarcat & autres dignitez Eccleſiaſtiques.

IL n'y eut que trois Patriarches Gennadius, Iſidorus, & Joaſaphus, leſquels jouïrent de tous ces avantages; le quatriéme nommé Marc Chilocarabes ignorant, & ambitieux ne pouvant pas s'élever à cette dignité par ſa vertu & ſon merite, propoſa non ſeulement l'extinction de la penſion imperiale, mais d'en faire une de pareille ſomme de 2500. écus à l'Empereur, qu'il accompagna de preſens au Grand Veſir, & autres Miniſtres de la

Porte qui lui procurerent l'agréement de ſa. Hauteſſe.

Il ne jouït pourtant pas lontems de ſa dignité, & la venalité qu'il y avoit introduite fut cauſe de ſa dépoſition, ſucitée par les Trebiſontins, leſquels donnerent 5000. écus pour lui ſubſtituer Simeon leur Archevêque.

Marc ſe voyant dépoſé fit une puiſſante brigue parmi le Clergé, qui ſe partagea, & on aſſembla un Sinode à Conſtantinople, durant lequel Denis Metropolite de Philipopoli Diſciple de Marc Eugene Archevêque d'Epheſe, profitant du credit qu'il avoit auprés de la Princeſſe Marie, belle-mere de l'Empereur Mehemet II. obtint par ſes preſens la dignité que les autres diſputoient.

Cependant ſon Pontificat ne fut pas de longue durée; car ſoit par un remors de conſcien-

ce, ou à cauſe, ſelon quelques-uns, qu'on l'accuſoit d'être Juif, il abdiqua la dignité, & ſe retira dans un Monaſtere au Mont Athos. Ce qui donna lieu à une nouvelle brigue, & au retour de Simeon au Siége Patriarcal, moïennant une autre ſome de deux mille ſequins, lequel mourut peu de tems aprés; & le même Empereur, qui avoit eu tant d'eſtime pour la dignité Patriarcale, indigné de toutes ces cabales, s'empara des biens de ce Patriarche, & de tous les vaſes ſacrés.

Depuis ce tems-là l'uſage diabolique de s'élever à la tête de l'Egliſe Grecque à force d'argent, fut établi & tourné en un tribut de 12000. écus par an, que le Patriarche païe au Grand Seigneur, ſans conter les preſens des Miniſtres de la Porte; & le changement eſt ſi frequent que j'en ai veu cinq

vivans nommés *Paisius*, *Dionisius*, *Parthenius*, *Methodius*, & *Dionisius de Lariſſe*, qui encheriſſoient les uns ſur les autres d'une maniere ſi ſcandaleuſe, que le grand Veſir Hamet Kiopruli fut contraint de leur impoſer ſilence, pour apaiſer cette querelle, laquelle merite une deſcription, pour faire voir l'état déplorable du Clergé Grec.

Querele entre 4. Patriarches vivans pour le Patriarcat.

Partenius aïant fait des dépenſes extraordinaires & de grands emprunts pour depoſſeder Dioniſius, duquel le peuple étoit tres-ſatisfait, réſolut aprés ſon exaltation d'augmenter les Decimes ſur le Clergé, qui conſentit à une taxe pour l'amortiſſement des gros interêts qu'il faloit païer ; mais l'excés auquel ce Patriarche porta cette impoſition, ſans avoir égard aux revenus des Egliſes, força ceux qui étoient

leſés de ſe cacher pour ſe garentir de cette injuſtice.

Methodius Expatriarche, & les Metropolites d'*Heraclée*, *Ciſique*, *Nicomedie*, *Athenes*, *Rhodes & Candie*, ſe retirerent au Palais du Roi à Pera, où ils furent tres-favorablement receus, & traités de Monſieur Nointel, pendant qu'ils donnerent avis à Panajotti Interprete de la Porte de ce qui ſe paſſoit, duquel la réponſe tarda lon-tems à cauſe de l'éloignement du G. S. qui étoit à la chaſſe dans les montagnes de *Depoſtyalaſſy en Servie.*

Quoique ces Prélats priſſent toutes les précautions poſſibles pour cacher leur negociation avec Panajotti, elle ne pût pas être ſi ſecrete, que Parthenius n'en fût averti, & ne fit tous ſes éforts pour les arrêter, de crainte qu'ils ne ſe tranſportaſſent auprés du Grand Veſir,

ce qu'il ne put pourtant pas empêcher.

Ils envoïerent leurs domeſtiques par terre les atendre à Rodoſto avec leurs équipages, s'embarquerent déguiſés de nuit, & arriverent au rendés-vous avant que Partenius eut avis de leur départ.

Auſſi-tôt qu'il le fût, il fit courir aprés eux, & ſouleva les Creanciers Turcs, mais ſa diligence fut inutile, & ne les empêcha pas d'arriver à Philipopoli qui n'étoit pas éloigné du lieu où étoit la Porte, d'où ils députerent deux des plus hables pour donner avis à Panajotti de leur venuë.

Cet Interprete malgré le credit qu'il avoit auprés du Grand Veſir, trouva de grands obſtacles dans l'eſprit de ce premier Miniſtre & des principaux Officiers de la Porte, qui étoient dans les interêts de

Partenius à cauſe de ſes preſens, & eut beaucoup de peine d'obtenir un Comiſſaire, pour aller à Conſtantinople informer des malverſations & exactions de ce Patriarche, lequel avoit levé mille écus en quatre mois, ſans juſtifier de leur emploi.

Ce Comiſſaire arriva à Conſtantinople le 17. Septembre 1671. & fit arrêter Partenius, lequel emploïa toute ſa Retorique pour corrompre cet Aga, qui le fit conduire chés le Caïmacan où les Metropolites de ſon Clergé lui repreſenterent un état de toutes les ſommes qu'il avoit levées, deſquelles ne pouvant pas juſtifier l'emploi, ils demanderent ſa dépoſition & le rétabliſſement de Denis de Teſſalonique ſon prédeceſſeur qu'il avoit fait dépoſer, avec lequel ils ſe tranſporterent à Andrinople, où la Porte étoit de retour, croïant l'ob-

tenir facilement ; mais tous les amis de Partenius s'y opoſerent ſi fortement, que ces pauvres Prélats étoient à la veille de voir triompher leur perſecuteur, lors qu'un autre Denis Archevêque de Lariſſe leur demanda leurs ſufrages, ſe faiſant fort de la dépoſition de Partenius par le credit de Caramouſtapha Pacha Caïmacan.

L'humeur fiere & ſuperbe de ce Denis, qu'ils conoiſſoient parfaitement, les tint quelque tems en ſuſpens ; & ils n'auroient point écouté ſa propoſition, ſi le mechant état de leur affaire & la crainte de la confirmation de Partenius, ne les eût forcé de lui donner leur conſentement, ſur lequel il fit preſent de trente bourſes à Caramouſtapha Pacha, qui extorqua l'agrément du Grand Veſir.

En efet ce ne fut que par

force & sur les importunités du Caïmacan, & la quantité de plaintes qu'on fit à ce premier Ministre integre & droit, qu'il le dépossa, & reçut Denis de Larisse sans cérémonies ; & d'une maniere pleine de dégoûts, & des marques de son chagrin du desordre & de la mes-intelligence de ce Clergé.

Il ne voulut point lui donner une audiance publique dans son Serail ordinaire, ordonnant qu'on le conduisit *incognito* à son jardin hors de la Ville, où il ne trouva personne pour le recevoir suivant la coûtume, & on le fit atendre tres-lon-tems dans une Sale, de laquelle le Chiaoux Bachi l'introduisit au cabinet du Grand Vesir où il étoit assis en habit de Divan seulement.

Ce premier Ministre sans regarder ce nouveau Patriarche

che, dit d'un ton furieux à ceux qui l'acompagnoient : Chiens, ſans foi & ſans loi, la zizanie, la diſcorde & la jalouſie regneront-elles toûjours parmi vous, & ne ceſſerés-vous jamais de vous perſecuter les uns & les autres?

Le Metropolite d'Heraclée qui preſente le Patriarche, lui répondit, Seigneur les deſordres & les malverſations du dernier nous ont arraché les plaintes de la bouche.

Qu'a donc fait ce malheureux, ajoûta le Veſir, a-t-il peché contre vôtre maudite loi?

A quoi aïant été repliqué qu'il avoit commis des crimes ſi énormes, qu'on avoit honte de les découvrir ; il demanda celui qu'on vouloit lui ſubſtituer, & on lui preſenta Partenius qui ſe proſterna à ſes pieds, pour baiſer ſa veſte & recevoir celle qu'il lui fit donner au lieu

du Pallium, en lui disant, Prens garde sur ta tête de ne pas dépenser un sol inutilement ; & vous autres chiens maudits, dit-il aux Metropolites, je vous ferai tous mourir, si j'entens parler de vous de plus de six mois : car il savoit bien qu'ils auroient beaucoup de peine à se contenir un plus long terme, & ils se retirerent accompagnés du Chiaoux Bachi, suivi de quelques-uns des siens, qui conduisirent ce nouveau Chef de l'Eglise Grecque au Siege patriarcal.

CHAPITRE XXXVI.

De la forme de l'exaltation presente du Patriarche.

ANciennement, comme je l'ai remarqué, l'Eglise de Bisance n'étoit qu'un Arche-

vêché, que Septime Severe aprés la prise de cette Ville avoit soûmis à la nomination de l'Archevêque d'Heraclée, duquel l'Empereur Constantin ne voulant point abolir le droit dans le changement qu'il fit du nom de Bisance en celui de Constantinople & de nouvelle Rome, & l'érection de l'Archevêché en Patriarcat, il lui en laissa la nomination & l'installation.

Forme de l'exaltation du Patriarche.

Mais les successeurs de cet Empereur s'étant apropriés le droit de nomination par un acomodement avec l'Eglise, à laquelle ils acorderent de grands privileges, en consideration de ce relâchement ; il ne resta à cet Archevêque que l'honneur de l'installation, duquel il joüit encore presentement.

Aprés la mort de ce Patriarche, le Clergé s'assemble, non pas pour proceder à l'élection d'un successeur qui est referée

à la Porte, mais pour choisir entre les aspirans deux ou trois des plus dignes, & qui ont le plus de voix, que l'on propose au G. V. qui choisit ; & comme ce choix ne manque point de brigue, & que ce Ministre a moins d'égard au merite qu'aux presens, celui qui donne le plus l'emporte, & souvent même un autre que le Clergé n'a point proposé, qu'il nomme d'office, parce qu'il a eu le don de s'insinuer secretement, & de prévenir en sa faveur les Officiers de la Porte.

Cette designation étant faite, on envoïe à ce designé Patriarche des chevaux de l'Ecurie du Grand Vesir, & le Chiaoux Bachi, avec plusieurs Chiaoux, se transporte à son Palais pour le conduire au Serail du premier Ministre, où il est acompagné par le Clergé & les principaux de la Nation

Grecque à cheval, parés de leurs plus beaux habits, leſquels compoſent un cortege aſſés nombreux.

Il eſt reçu par le Capigilar Keajaſſi au même lieu où l'on reçoit les Ambaſſadeurs, & introduit en preſence du G. V. avec les mêmes cérémonies, lequel lui fait mettre ſur ſon habit de Caloïer, une veſte à la Turque de brocard d'or, qui eſt la marque de l'agrément de la Porte & de ſa confirmation; & le Chiaoux Bachi le reconduit à l'Egliſe Patriarcale, à la Porte de laquelle il fait la lecture du hatcherif, bref imperial, à ce que les Grecs n'en ignorent, & ſe retire avec ſon cortege Turc.

Enſuite le Metropolite d'Heraclée acompagné de tous les autres, revétus pontificalement & precedés du Clergé, l'introduit dans l'Egliſe, le mene à la

porte du Sanctuaire baiſer les Images de JESUS-CRIST & de la Vierge, & il monte au Trône patriarcal, où il quitte la veſte turque pour prendre le Pallium, la Chappe & le Bonnet patriarcal, & recevoir le bâton paſtoral de la main du Metropole d'Heraclée, qui l'inſtalle & lui fait compliment au nom de tout le Clergé ſur ſon exaltation ; auquel il répond par un petit diſcours ſur l'état preſent de l'Egliſe, qu'il finit en exortant l'aſſemblée à une union & une paix laquelle ne dure gueres.

CHAPITRE XXXVII.

Des Officiers du Patriarcat.

AVant la prise de Constantinople tous les Officiers du Patriarcat étoient Ecclesiastiques ; mais il n'y en a plus que quatre, lesquels à cause de leurs fonctions, n'ont pas pû être sécularisés comme les autres, afin d'augmenter le revenu du Patriarche, & favoriser l'ambition des Seculiers, qui les briguent à force de presens, pour se distinguer, & avoir un rang dans l'Eglise & les assemblées.

Ces Officiers assistent le Patriarche dans ses fonctions spirituelles & temporelles, & se nomment,

Grand Econome, qui a soin des revenus & de la dépense Noms des Officiers du

Patriarcat. publique du Patriarcat, assiste le Patriarche à l'Eglise & à son Tribunal de justice aux jours d'audience, & il a la premiere voix dans l'élection des Evêques.

Le Grand Maître de la Chapelle, qui assiste le Patriarche dans les Céremonies Ecclesiastiques, & lui presente ceux qui aspirent à la Prêtrise.

Le Grand Tresorier qui est gardien des Vases sacrés, & des Ornemens Pontificaux & de l'Eglise, & a l'économat des Evêchés vacans.

Le Grand Official, lequel conoît des matieres beneficiales & matrimoniales, & a soin de faire aprocher les Prêtres pour recevoir la sainte Communion les jours des Fêtes solemnelles.

Le Logotete ou Chancelier qui fait les harangues & garde les Sceaux du Patriarcat.

Le Referendaire eſt celui qui raporte les affaires au Patriarche, & eſt le porteur de ſes ordres.

Le Protonotaire délivre les Brefs, Mandemens, Ordonnances & Decrets du Patriarche.

Ces Officiers ont été ſeculariſés, & ne laiſſent pas de tenir leur ancien rang à la droite du Patriarche dans toutes les Céremonies.

L'Archiprêtre communie le Patriarche dans les Meſſes ſolemnelles, & il en reçoit la Comunion enſuite, & ocupe le premier rang à ſa gaurche.

Le Surintendant des Egliſes garde & diſtribuë l'huile ſacré.

Le Grand Chantre porte le bâton paſtoral du Patriarche dans les Céremonies.

Et le Teologal explique tous les Dimanches l'Ecriture ſainte au peuple.

Ces quatre dignités seules ont été exemtes de la seculariré, leurs fonctions étant purement ecclesiastiques.

CHAPITRE XXXVIII. ET DERNIER.

De la querele du G. Duc de Moscovie avec son Patriarche.

Querele du Prince de Moscovie avec son Patriarche.

C'Est la coûtume en Moscovie, lors que le Grand Duc reçoit & regale des Ambassadeurs, qu'il n'entre personne au Palais qui ne soit en habit de céremonie.

Il arriva en 1665. que le Prince Alexis donnant à manger à un Ambassadeur de Pologne, il se presenta à la porte du Palais un Caloïer domestique du Patriarche avec son habit de bure minime, & un gros

bonnet de laine, auquel le Grand Maître repreſenta la coûtume, & le pria civilement de ſe retirer ; mais ce Moine croïant que c'étoit faire afront à ſon habit, qu'il eſtimoit plus beau que celui du Courtiſan le plus magnifique ; fit une réſiſtance qui lui atira une rebufade acompagnée de coups de canne.

Le Patriarche irrité du mauvais traitement que le Grand Maître avoit fait à ce Caloïer, alla lui-même en faire des plaintes au Prince, lequel crût le ramener doucement en lui repreſentant la coûtume, & que l'opiniâtreté du Caloïer lui avoit atiré l'inſulte qu'il avoit reçuë ; mais le Patriarche qui prétendoit un châtiment exemplaire, n'étant pas ſatisfait de cette réparation, ſe retira à un Monaſtere.

Le Grand Duc lui écrivit, & lui envoïa un de ſes miniſ-

tres le prier de revenir ; ce que n'aïant pas voulu faire, il y alla lui-même, croïant par cette démarche qui étoit une eſpece de réparation, adoucir l'eſprit emporté de ce Patriarche, qui ſe tint encore plus fier: c'eſt pourquoi ce Prince aſſembla ſon Conſeil, lequel fut d'avis de le dépoſer d'autorité roïale, ce qu'il ne voulut pas faire ; & réſolut de proceder contre lui ſelon la forme des Canons, & d'aſſembler un Concile des Patriarches d'Orient.

Pour cet éfet il députa au Patriarche de Conſtantinople nommé Denis, qu'il pria de ſe tranſporter à Moſcou avec quelques autres, pour préſider à ce Concile.

Il auroit volontiers entrepris ce voïage, s'il n'eut pas été retenu par l'exemple de Partenachi que Kiopruli le pe-

re avoit fait pendre à une des portes de la Ville, parce qu'il avoit eu coreſpondance avec ce Prince contre les défenſes de la Porte; ce qui l'obligea d'engager Machaire Patriarche d'Antioche, Païſius d'Alexandrie & Ananias Archevêque du Mont Sinaï, de paſſer ſecretement en Moſcovie, afin de ne point dégouter le Grand Duc, duquel l'Egliſe Grecque d'Orient reçoit tous les ans des preſens conſiderables.

Voïage de deux Patriarches Grecs en Moſcovie.

Ils furent tres-bien reçus du Czar, qui alla audevant d'eux hors la Ville de Moſcou à la tête du Clergé & de toute ſa Cour, les logea dans ſon Palais, & les fit ſervir par ſes Oficiers pendant tout leur ſéjour, lequel fut beaucoup plus long qu'ils ne ſe l'étoient imaginé; parce que le G. V. étant averti de leur voïage, au préjudi-

ce des défenſes de la Porte ; envoïa querir le Patriarche de Conſtantinople, & l'obligea de les dépoſer & d'en élire d'autres ; ainſi pendant qu'ils travailloient à la dépoſition de celui de Moſcou & à l'élection d'un autre ; on faiſoit la même procedure contre eux à la Porte, à cauſe de leur deſobeïſſance.

Denis ne ſavoit comment leur donner avis de leur diſgrace, de laquelle il étoit indirectement la cauſe, puis qu'ils n'avoient entrepris ce voïage qu'à ſa perſuaſion, parce qu'il craignoit pour lui le malheur qui leur étoit arrivé ; il leur manda neanmoins, de crainte qu'ils ne ſe miſſent en voïage, & ne fuſſent arrêtés aux confins, où ils auroient couru la fortune de Partenachi.

Cette nouvelle les alarma extraordinairement, & obligea le

Prince d'envoïer un Ambaſſadeur à la Porte demander leur retour & leur rétabliſſement, qu'elle lui acorda.

Leur ſéjour fut d'une année entiere, qu'ils emploïerent tres-utilement à la réformation de la diſcipline écleſiaſtique, qui étoit extrêmement relâchée parmi le Clergé Moſcovite, & à l'introduction du Céremonial de l'Egliſe de Conſtantinople.

Ils intercederent pour les relegués aux forêts noires, & obtinrent du Grand Duc la moderation de la moitié des droits de Doüane, que païoient les Grecs d'Orient qui négocient en Moſcovie.

Et enfin l'Ambaſſadeur du Czar étant de retour avec leur pardon, il leur permit malgré lui de retourner à Conſtantinople, chargés de riches aumônes & de preſens conſiderables, d'étofes d'or & de

fourures, avec chacun un gros équipage de Carosses & de chevaux, & un régal magnifique au Patriarche Denis.

Fin du premier Livre.

LA TURQUIE CRE'TIENNE.

LIVRE SECOND.

De l'état de la Nation, & de l'Egliſe Armenienne.

CHAPITRE I.

De l'Armenie en général, ſon étimologie, & ſa diviſion Geographique.

LES Geographes, & les Auteurs anciens, & modernes conviennent que le Roïaume d'Armenie étoit autrefois le plus grand, le plus floriſſant,

& le plus célébre de l'Asie, & les païs de sa domination également beaux, fertiles, & riches ; & quand ils n'en conviendroient pas, la jalousie, & la concupiscence de ses voisins sont des preuves évidentes de cette verité, par les évenemens extraordinaires dont il a été le téatre, & un grand nombre de batailles signalées anciennes entre les Assiriens, Medes, Perses, Parthes, Grecs, & Romains, & de nos jours entre l'Empereur Othoman, & le Sofi pour sa possession, aprés la destruction des Rois naturels, desquels le Gouvernement a reçû de frequentes interruptions, aïant été souvent attaqués par differentes Puissances en même tems, liguées pour les détrôner ; ce qui auroit été presque impossible sans cette union, à laquelle ces malheureux Princes ont succombé, & qui a été

Arménie ancienne.

cauſe de la ruïne de cette Monarchie, & de la deſolation de ces païs admirables.

Les ſentimens de ces mêmes Auteurs ſont fort differens ſur l'étimologie de ſon nom, ſa diviſion, & la veritable poſition de ſes confins.

Dérivations du nom de l'Armenie.

L'Ecriture ſainte nomme l'Armenie le païs d'*Ararat*; quelques-uns diſent que ſa dérivation vient d'*Aram*, mot Hebreu qui ſignifie *Haut*, à cauſe de l'élevation de ſon terrain, & de ſes montagnes, leſquelles ſont les plus hautes de l'Orient, puis qu'elles ſe découvrirent les premieres aux meſſagers de Noé, dont l'arche s'arrêta ſur la croupe de l'une d'elles.

Haiton un des derniers Rois d'Armenie, l'appelle *Aram Noé*, pretendant qu'*Aram* petit fils de Noé aïant eu en partage la contrée ſeparée par l'Euphrate, lui donna ſon nom, & celui de ſon

aïeul, deſquels on compoſa le mot, *Arménie*.

D'autres Auteurs l'attribuent à *Armenus* Teſſalien, qui ſuivit Jaſon dans la Colchide, & alla habiter avec une Colonie de ſes camarades, les bords de l'Euphrate, auſquels il donna ſon nom.

Quoique cette derniere dérivation paroiſſe la moins éloignée, elle n'eſt peut-être pas la plus veritable ; n'y aïant pas d'apparence que ces terres, qui ont été connuës les premieres aprés le déluge, ſoient demeurées ſans nom juſqu'au voïage de Jaſon, lequel n'eſt arrivé qu'un grand nombre de ſiecles aprés cette inondation univerſelle.

Diviſion de l'Armenie, L'Armenie eſt diviſée en grande, & petite, ou haute, & baſſe, par le fleuve Euphrate qui la ſepare.

Les Anciens ont donné le

nom de grande Armenie, ou majeure aux païs qui ſont entre l'Euphrate, & le Tigre, & pour confins au Septentrion la Colchide, l'Iberie, & l'Albanie, ſuivant le cours du fleuve Cir; au Midi la Meſopotamie, & l'Aſſirie; à l'Orient la mer Caſpienne, & la Medie; & au Couchant l'Euphrate, & la Capadoce; & ils ont placé la mineure entre la Colchide, le Pont-Euxin, la Capadoce, Cilicie, Sirie, & Armenie majeure.

La poſition des Auteurs modernes paroît plus nette; ils bornent l'Armenie majeure de la Medie à l'Orient, de l'Armenie mineure à l'Occident, de la Georgie au Septentrion, & de la Meſopotamie au Midi; & ils mettent l'Armenie mineure entre la majeure à l'Eſt, la Mer Noire à l'Oueſt, la Sirie au Sud, & la Capadoce au Nort.

CHAPITRE II.

Description de l'Armenie.

L'Armenie étoit autrefois remplie de quantité de Villes fameuſes, que les guerres anciennes, & modernes ont tellement détruites, qu'il n'en paroît preſque plus aucuns veſtiges capables d'en marquer les noms, que par conjecture ſur l'ancienne diſpoſition, & l'élevation; & quoi-qu'elle ſoit à preſent la plus grande partie deſerte & inculte, le grand nombre de fleuves, entre leſquels ſont ceux où l'on marque la ſituation du Paradis terreſtre, fait dire qu'elle étoit tres-abondante, & peuplée.

L'on ne diſpute point auſſi à ſes montagnes l'élevation au deſſus de toutes celles de l'O-

rient, l'une d'elles aïant ſervi de port à l'arche, & marqué à ſes habitans la diminution des eaux, & la reconciliation du ciel avec la terre, par le rameau d'olive que rapporta la colombe à Noé.

Les Armeniens pretendent que c'eſt celle, que l'on voit à douze lieuës d'Irivan, qu'ils appellent *Macis*, de *Mas*, ou *Meſek* fils d'Aram; les Arabes *Gibel Noub*, & les Caldéens *Luba*, & à laquelle les Perſiens, dont la langue eſt fertile en belles expreſſions, donnent le nom de *Cou-Noub*, Mont-Noé, *Sahat Topous*, & *Dazis*, Bute heureuſe, & cherie; & les Turcs celui *d'Agueir Daguy*, montagne peſante à cauſe de ſa hauteur.

Ces peuples croïent que les debris de l'arche ſont encore ſur le ſomet de cette montagne illuſtre, où par permiſſion divine perſonne ne peut arriver, &

en racontent plusieurs historiettes fabuleuses ; & elle est en si grande veneration parmi eux, qu'ils ont bati au pied un Monastere dedié aux Apôtres, appellé *Arakilvanc*, dans le même lieu où Noé offrit au Ciel un sacrifice d'actions de graces aprés sa sortie, où ils disent avoir en depôt le corps de saint André, & de S. Mathieu, & le crane de saint Jean l'Evangeliste, & visitent cette Eglise avec autant de devotion que la Terre sainte de Jerusalem.

L'Araxe qui sépare l'Armenie de la Medie, sort de ce mont; il est fort rapide à cause de la chute du Cir, grande riviere de Georgie, & de plusieurs autres petites ; il se dégorge dans la mer Caspienne, par laquelle on peut passer de l'Armenie dans la Moscovie, & la grande Tartarie, & on le passe à Esquijulfa, le vieil Julfa, une des

plus

plus anciennes habitations des Armeniens, où il y en avoit prés de dix mille familles reduites presentement à trente ; cette ville aïant été détruite, aussi bien que Nacchivan, & plusieurs autres par Chahabas, durant la guerre des Turcs.

L'Euphrate, & le Tigre sont les deux autres fleuves illustres, dont l'Armenie est arrosée en tant d'endroits, qu'ils en font les principales limites, la beauté, & l'abondance, & lui ouvrent la communication de l'Arabie, de la Perse, & des Indes.

La Monarchie des Rois Armeniens a duré jusqu'en 1372. quoique la suite de ces Princes naturels ait été tres-souvent interrompuë par des usurpateurs ; elle a été tributaire des Medes, & envahie par les Perses, sur lesquels Alexandre l'aïant conquise, il y mit des Satrapes. *Fin de la Monarchie Armeniene.*

La richeſſe des anciens Armeniens conſiſtoit la plus grande partie en grains, & beſtiaux, & entr'autres en chevaux, deſquels ils nourriſſoient une ſi grande quantité dans leurs montagnes, qu'ils étoient obligés de fournir tous les ans vingt-mille poulains au Prince ; ils paſſoient pour belliqueux, adonnés au brigandage, & de mauvaiſe foi ; leurs ſucceſſeurs ont retenu cette derniere qualité, & perdu la premiere, de ſorte qu'ils ſont extrêmement fins, & cauteleux, & il faut uſer d'une grande précaution en negociant avec eux.

CHAPITRE III.

Des mœurs des Armeniens modernes, & de leurs principales habitations.

LEs Armeniens modernes composent encore une nation nombreuse, repanduë dans toutes les villes les plus considerables de l'Orient, & de l'Occident.

Ils sont de bon sens, moderés, ennemis des querelles, charitables envers les étrangers, laborieux, ménagers, sobres & infatigables, & si intelligens dans le commerce, qu'ils surpassent les Juifs; & quoiqu'ils paroissent délicats ils roullent continuellement des Indes en Perse, dans l'Empire Otoman, à Alep, Smirne, & Constantinople; en Italie, France, Hollande, Angleterre, & Portugal, où ils transportent toutes

ſortes de marchandiſes précieuſes, & profitent de tout avec tant de fineſſe, qu'il eſt preſque impoſſible de n'en être point trompés : mais ces belles qualités ſont contre-balancées par l'ivrognerie, l'uſure, la ſimonie, l'avarice, & la méfiance.

La langue Armenienne a deux idiomes; le literal qui eſt celui des ſciences, & de la Religion, & le vulgaire uſité par le peuple : ce premier eſt difficile à apprendre, & tres-fecond en toutes ſortes de termes.

Les principaux établiſſemens des Armeniens ſont à *Yegni-Julfa*, *Irivan*, *Nacchivan*, *Tiflis*, *Tauris*, *Maram*, *Erzerum*, & *Bagdat*.

Deſcription de pluſieurs Villes de Perſe & Turquie.

Yegni-Julfa eſt aux portes d'Iſpaham; il leur fut donné par Chahabas, aprés la deſtruction de Julpha le vieil, & il y a environ dix mille familles, leſ-

quelles forment une petite Republique ſous le commandement d'un Prince particulier de leur nation & religion, appellé *Hodge Keler*, dont la nomination eſt reſervée au Sofy ; c'eſt la plus libre de toutes leurs habitations.

Irivan ancienne capitale de l'Armenie, où les Armeniens diſent que Noé demeura devant & aprés le deluge, & qu'il planta la vigne, eſt ſituée au pied du Mont-Noé, dans une grande plaine entre deux rivieres, *Zengui* au Nort oueſt, & *Querque Boulac*, au Sud oueſt.

C'eſt une grande ville ſale, remplie de jardins, & de vignes, & fermée de trois enceintes de murailles de terre ; auſſi-bien que ſes remparts, fortifications, & les tours qui les flanquent, avec trois portes garnies de fer, & défenduës de barrieres, herſes, & de bons corps de garde,

de ſoldats Perſiens : les Armeniens y ont pluſieurs Egliſes enterrées comme des Catacombes, & c'eſt le centre de leur Religion, à cauſe du voiſinage d'Ecſmiazim reſidence du grand Patriarche.

Il y a une fortereſſe de quatre mille pas de tour, avec huit cent maiſons de Perſiens naturels, & deux mille hommes de garniſon, pour garder les confins ; la place d'armes a quatre cent pas de circuit, où la milice s'exerce tous les jours aux courſes de lances, au manége, & à la luitte ; les bâtimens publics y ſont fort beaux, & entr'autres le Palais du Gouverneur.

Toutes les denrées ſont à tres-grand marché à Irivan, & outre le poiſſon que l'on tire de ces deux rivieres, le Lac de *Deriachirim*, qui n'en eſt qu'à trois journées, y fournit une

quantité prodigieuſe de carpes, & de truites ſaumonées.

Le territoire d'Irivan eſt tres-agréable, & fertile; mais il y tombe une ſi grande quantité de neiges, que l'on enterre les vignes depuis le mois de Novembre juſqu'en Avril, & cependant il y fait des chaleurs ſi inſupportables en Eté, qu'elles contraignent les habitans de quitter la Ville pour fuir le mauvais air.

Les Turcs s'en rendirent maîtres en 1582. & les Perſiens la reprirent en 1604. mais les premiers l'aïant aſſiegée aprés la mort du grand Chahabas en mil ſix cens quinze, la conquirent une ſeconde fois, & l'ont gardée juſqu'en mil ſix cens trente-cinq, qu'elle eſt retournée ſous la domination Perſienne.

Nacchivan, qui ſignifie en Armenien litteral *premiere habita-*

tion, ſituée à ſix lieuës de l'Araxe, n'eſt plus qu'un prodigieux amas de ruines ſans fortereſſes, que Chahabas fit abatre durant la guerre des Turcs, & il n'y eſt reſté que cinq hans, auberges publiques des voïageurs, des bains, marchés, & boutiques de vendeurs de denrées, & de boiſſons.

Les Armeniens de cette contrée ſont la plûpart catoliques, ainſi que je le remarquerai ailleurs.

Le nombre des Armeniens en Georgie excede celui des Georgiens, & ils y poſſedent la plûpart des petites Charges, & font tout le commerce; cependant ils ſont haïs par ces peuples pleins de vanité, & de ſuperbe, qui ne s'allient jamais avec eux, & les mépriſent comme on fait les Juifs en Europe.

Ils ont huit Egliſes, & un gros commerce dans Tiflis,

quoi-qu'elle ſoit petite.

C'eſt la ſeule Ville de la domination Mahometane, où il n'y a point de Moſquée ; elle eſt ſituée au pied d'une montagne arroſée du fleuve Cir, qui ſort des monts de Georgie, & tombe dans l'Araxe ; la plûpart des maiſons ſont belles, & taillées dans le roc le long du fleuve du Midi au Septentrion, & ſes bâtimens publics magnifiques, auſſi-bien que le Palais du Prince ; & il y a ſur le penchant d'une coline une forteresſe, qui la commande, avec des bains d'eau chaude tres-ſalutaire.

Quoique *Tauris* ſoit en Medie, elle paſſe pour la ſeconde Ville, & le premier Gouvernement du Roïaume de Perſe ; elle eſt auſſi la plus belle, la plus grande, & la plus peuplée, où il ſe fait le plus gros commerce, & où l'on trouve le plus d'Armeniens.

Elle eſt ſituée à quarante lieuës de la mer Caſpienne au pied du mont Oronte, à l'extrémité d'une longue, ſpacieuſe, & tres-agréable plaine, dont elle fait le point de vûë ; le fleuve *Spintcha* paſſe au milieu, & elle eſt coupée en pluſieurs endroits par un autre, auſſi grand que la Seine, qui l'enferme du côté du Septentrion, appellé *Agi*, eau amere, & ſal-matre, à cauſe de pluſieurs torrens ſalés, leſquels s'y dégorgent, & lui communiquent l'amertume, qu'ils tirent de certaines mines de ſel ſur leſquelles ils paſſent.

Le circuit de Tauris eſt fort grand, ſans aucunes murailles, ni fortifications ; il y a prés d'un million d'ames, la magnificence des maiſons particulieres, quoique belles, ne correſpond point à celles des bâtimens publics pour loger les étrangers, qui ſont au nombre de

trois cens, capables de recevoir chacun trois cens hommes, composés de quatre aîles de bâtimens de pierre, autour d'une cour carrée, & plantée d'arbres, au milieu de laquelle il y a une fontaine; lesquels consistent par bas en de grands magasins voutés sous des galeries couvertes, qui donnent communication aux appartemens separés par dômes; les cahué hanaï, cabarets de cahué, & les marchés ne sont pas moins beaux, avec une place d'armes, où l'on peut mettre trente mille hommes en bataille.

Le climat temperé de Tauris rend l'air sain, & y engendre l'abondance de toutes sortes de choses necessaires à une vie delicieuse à tres-bon marché; & le commerce des Indes, de Perse, avec la manufacture de toutes sortes d'ouvrages, lesquels consomment par an

plus de six mille balles de soïe ; y attire les Etrangers de toutes les parties du monde, qui enlevent une tres-grande quantité d'étoffes, & de tapis brochés d'or & d'argent, pierreries, toillerie blanche & peinte, & autres marchandises des Indes ; ainsi le grand concours de peuple, & de negoce la rend la plus riche de toute la Perse. Son gouvernement, qui est attaché à la Charge de Generalissime des armées Persiennes, rapporte 30000. tomans valans un million trois cens cinquante mille livres à celui qui en est pourvû, lequel a trois mille hõmes de cavalerie pour sa garde, & commande les Gouverneurs de Cars, Orovini, Maroga, & Ardevil avec vingt Sultans.

Il ne faut pas s'étonner si l'Empereur Selim I. eut envie d'y faire hiverner son armée ;

aprés la celebre bataille qu'il remporta le 21. Aouſt 1514. ſur Iſmael Sofy, laquelle le rendit maître de cette grande Ville ſans coup ferir.

Le ſujet de cette guerre eſt trop ſingulier pour n'en pas faire un recit ſuccint, qui divertira le Lecteur.

Guerre entre Selim I. & Iſmael Sofy de Pérſe.

Auſſi-tôt que l'Empereur Selim I. eut pris poſſeſſion de l'Empire Otoman, qu'il cimenta du ſang de ſon pere, de ſes freres, & de ſept de ſes neveux; Iſmael Sofy de Perſe, qui avoit donné ſa protection & ſa fille en mariage au Prince Amurat fils d'Acmat, échapé ſeul par la fuite à la fureur de cet oncle cruel, lui envoïa une Ambaſſade ſous pretexte de conjoüiſſance, & pour le prier de pardonner à ce neveu fugitif; mais c'étoit plûtôt pour lui declarer ſecrettement la guerre, par l'emblême d'un

lion d'une grandeur démesurée, qui faisoit partie du present de ce Roi; ou du moins ce fut le sens que Selim y donna, & pour y répondre allegoriquement, il lui renvoïa les plus grands dogues que l'on put trouver, dont la gueule étoit peinte de couleur de sang; afin de lui marquer par cette allusion, que s'il entroit en lion dans ses terres, il détacheroit des chiens afamés, qui l'en chasseroient & le déchireroient.

Il n'en fallut pas davantage pour allumer une cruelle guerre entre ces deux puissans Monarques. Selim mit sur pied une armée de deux cens mille hommes, cavalerie & infanterie, avec trois cens pieces d'artillerie, & Ismael cent mille chevaux, avec lesquels il ravagea tout le plat païs des deux bords de l'Euphrate jusques à Tauris,

ſous laquelle il ſe retira en attendant la venuë de ſon ennemi.

Il faut connoître le païs pour juger juſte de la dépenſe prodigieuſe, & des fatigues extraordinaires de cette armée nombreuſe durant ſoixante jours de marche, qui étoit obligée de traîner des proviſions, & un grand attirail; elle arriva neanmoins heureuſement ſur le bord de l'Euphrate, qu'elle traverſa ſans difficulté, & alla camper dans la plaine de Calderane.

Iſmael Sofy Prince tres-brave, voïant que ſon armée étoit inferieure de moitié à celle de Selim, jugea à propos de l'attaquer bruſquement, dans l'eſperance qu'il auroit meilleur marché de ces hommes fatigués d'un long voyage; c'eſt pourquoy il amena ſa cavalerie en preſence de l'armée

otomane, dont la droite étoit commandée par Sinan Pacha Beiglerbeig d'Anatolie, & la gauche par Caſſan Pacha Beiglerbeig de Romelie, Lieutenans Generaux de Selim, qui étoit dans le corps de reſerve au milieu des Janiſſaires, & il fit ſonner la charge, afin de ne point donner le tems à ſes ennemis de ſe reconnoître.

Cette conduite fut d'abord heureuſe à Iſmael, lequel avec la droite de ſa cavalerie enfonça la gauche de l'armée de Selim, dont il fit une cruelle boucherie, où Caſſan & quatre Sangiacs furent tués.

Uſtagoli Lieutenant general du Sofy ne fut pas ſi heureux dans l'ataque de la droite des Otomans; car quoi-qu'il fût averti par des Transfuges, qu'elle devoit s'ouvrir à ſon approche, pour faire joüer l'artillérie qu'elle couvroit, &

qu'il eût donné ordre à ſa cavalerie d'obſerver le même mouvement, elle ne put pas le faire ſi diligemment, que cette artillerie, laquelle tira tout d'un coup, n'en tuât quantité, entr'autres ce Satrape, & ne mît le reſte en déroute.

Ce combat dura ſept heures, & la valeur du Sofy tint la victoire en ſuſpens, malgré la perte qu'il avoit faite, & le nombre des Otomans, juſques à tant qu'il fut bleſſé par deux Sevoles Turcs, nommés Alibeig & Mehemet fils de Mulcoz; leſquels ſe détacherent de leur camp, pour ſe mêler parmi leurs ennemis, & arrêter la bravoure de ce grand Capitaine, qui animoit ſes troupes par ſon exemple, leſquelles lâcherent le pied aprés ſa bleſſure, & abandonnerent le champ de bataille à Selim, qui les pourſuivit par delà Tauris,

de laquelle il se rendit Maître sans resistance, parce que n'étant pas en état de soutenir un siege, le Sofy en repassant avoit conseillé aux habitans de se soumettre, & presenter les clefs au vainqueur, pour mettre leurs vies & leurs biens en seureté.

Selim vouloit hiverner à Tauris; mais il en fut détourné par son Conseil, & une revolte des Janissaires qui craignoient le retour du Sofy, lequel n'en seroit pas demeuré-là. C'est pourquoi il enleva tout ce qu'il y trouva de plus riche, obligea les habitans de lui donner de l'argent, pour éviter le pillage, & emmena un grand nombre d'ouvriers à Constantinople.

Maram est une autre Ville de Medie, où il y a un grand nombre d'Armeniens; laquelle selon leur tradition a été la se-

pulture de Noé, à cauſe que ſon nom derive d'un mot Armenien qui ſignifie enterrer.

Sa ſituation n'eſt pas moins agreable, ſon terrain moins fertile, ni ſon climat moins temperé que celui de Tauris, étant bâtie au pied d'une coline qui termine une grande plaine de cinq lieuës de long ſur une de large, coupée en divers endroits d'une aſſés groſſe riviere apelée *Zeloucou*, laquelle paſſe au milieu de cette Ville, où il y a deux mille cinq cens maiſons, pluſieurs bâtimens publics pour les étrangers & tout ce qui peut contribuer à la douceur de la vie.

Erzerum, eſt de la domination Otomane, ſituée au milieu de l'Armenie majeure; à ſix journées de Trebizonde, & à vingt ou vingt-cinq d'Alep, aux confins de la Perſe vers la Georgie, dans une plaine de

vingt milles ou environ de circuit, au pied d'une montagne où passent toutes les caravannes qui vont des Indes & de Perse en Turquie, ce qui la rend peuplée & riche ; elle est aussi tres-bien fortifiée à cause des confins, avec une bonne garnison sous un Gouverneur, lequel a vingt Sangiacs Beigs Seigneurs d'Enseigne sous sa dépendance.

La Nation Armenienne est assez nombreuse à Erzerum ; mais elle n'y a qu'une seule Eglise, qui n'est pas suffisante pour contenir tout le monde ; ainsi la plûpart n'assiste point à l'Office divin, & elle n'y joüit pas d'une si grande liberté que dans les Villes de Perse.

Le nombre des Armeniens est encore assez grand à Bagdat, Babylone nouvelle, autre gouvernement de l'Empire

Otoman, avec onze Sangiacs : cette grande Ville eſt ſituée ſur le Tygre avec de bonnes fortifications, & eſt bâtie des débris de l'ancienne Babylone renommée pour la plus grande Ville d'Aſie, & une des ſept merveilles du monde ; laquelle doit ſa fondation à *Belus* ou *Nemrot*, ſon augmentation & ſa cloſture à Semiramis, qui la fit fermer de murailles ſi larges que deux chariots de front paſſoient deſſus ſans ſe toucher ; deſquelles on voit encore les ruines au bord de l'Euphrate, que cette Reine y fit conduire ; elle a ſervi de theatre aux victoires de Cirus, Darius & du grand Alexandre, & de tombeau à ce dernier, & les Empereurs Otomans ſe rendirent maîtres de la nouvelle Babylone en 1638.

L'on compte plus de huit mille maiſons Armeniennes, & cin-

quante mille Armeniens paſſagers à Conſtantinople, Galata & Scutaret, où ils ont cinq Egliſes dediées à ſaint Georges, qui eſt la Patriarcale, à la Mere de Dieu, à ſaint Gabriel Archange, à ſaint Gregoire l'Illuminateur, & à ſaint Jean-Baptiſte.

Ils ont pluſieurs autres établiſſemens dans les Villes marchandes de cet Empire, auſſi-bien que dans les plus conſiderables de l'Occident & du Septentrion, en Pologne & en Moravie; & les Turcs ne peuvent point les faire eſclaves par une conceſſion ſpeciale du Prophete Mahomet, en reconnoiſſance des ſervices que cette nation lui a rendus.

CHAPITRE IV.

De la Religion des Armeniens en general.

LEs Armeniens ſuivant leur tradition furent convertis du Paganiſme à la Foi Crétiene par les Apôtres ſaint Barthelemy & ſaint Jude, que le Roi Sanatrug fit mourir; mais celui d'Edeſſe dans la haute Sirie, qui étoit alors de la dépendance de l'Armenie, appellé Abagarre, profita du merite de leur ſang & de leur doctrine, embraſſa la Foi Crétienne, & fut bâtiſé auſſi-bien que Tiridate ſucceſſeur de Sanatrug. Converſion des Armeniens au Chriſtianiſme.

Ces Peuples conſerverent la pureté de la Foi qu'ils avoient reçuë de ces deux Apôtres, & de leur premier Patriarche S.

Gregoire Illuminateur, juſqu'à tant qu'un certain Mandacumenes infecté de l'hereſie d'Eutiches, qui avoit été condamné plus de cent ans auparavant dans le Concile de Calcedoine tenu en 451. ſous le Pape Leon, en coula le poiſon dans leurs ames, & les obligea de ſe ſeparer de l'Egliſe Grecque, à laquelle ils s'étoient unis, & qui n'avoit point encore prêté l'oreille aux heretiques ſentimens de Photius contre la Proceſſion du S Eſprit.

Ils croïent donc avec Eutiches ſectateur d'Apollinaire, qu'il n'y a qu'une nature en JESUS-CRIST, l'humaine, ſans la deſtruction de l'humanité, ayant été abſorbée dans la divine; à laquelle ils attribuent toutes les proprietés, & operations des deux natures; ce qui s'implique & les jette dans une contrarieté, que les Miſſionnaires

Missionnaires pouront leur faire connoître, & les guerir de cette hereſie, à laquelle ils ſont ſi attachés, qu'ils condamnent le Concile où elle fut condamnée, & tiennent pour excommunié le S. Pape qui le convoqua.

Neanmoins on remarque que Maxime Patriarche des deux Armenies ayant en 1036. aſſiſté au Concile de Jeruſalem, aſſemblé par Alberic. Legat d'Innocent II. envoya en 1043. rendre obeïſſance au Pape Eugene III. & unir ſon Egliſe à la Romaine; ce qui fut confirmé en 1145. à l'élevation de Livon au Royaume d'Armenie, mais cette bonne intelligence ceſſa en 1439. aprés le Concile de Florence.

Il arriva pourtant en 1552. que quelques Evêques mécontens de leur Patriarche ſe retirerent de ſa Juriſdiction, &

envoyerent ſecretement à Rome, *Salaca* Religieux de l'Ordre de ſaint Pacome, lequel abjura l'hereſie entre les mains de Jules III. qui l'honora de la qualité de Patriarche qu'il poſſeda dix années : mais ſon ſucceſſeur *Abidjeſu* étant allé à Rome prendre la confirmation de Pie IV. & aſſiſter au Concile de Trente, ſon abſence donna le tems au Patriarche Schiſmatique de ramener à ſon obeïſſance ces Evêques ſeparés, leſquels réünirent le Patriarcat.

Tous ces changemens ont tellement broüillé cette pauvre Egliſe, qu'ils l'ont jettée dans pluſieurs hereſies, que les Miſſionnaires, aprés les avoir inſtruits des principaux Miſteres de la Foi, qu'ils ne connoiſſoient que groſſierement à cauſe de l'ignorance de leurs Prêtres, déracinent tous les jours,

& les rendroient à la fin bons Catholiques s'ils étoient ſoutenus dans ce pieux deſſein.

CHAPITRE V.

De la croyance des Armeniens Schiſmatiques.

Croïance des Armeniens ſur la Tranſſubſtantiation.

ILs croyent ſur la Tranſſubſtantiation que le même Corps de J. C. crucifié, monté au Ciel, & aſſis à la droite du Pere, eſt réellement dans le Saint Sacrement, caché ſous les eſpeces du pain & du vin, dont la ſubſtance eſt changée, convertie & tranſſubſtantiée au veritable Corps & Sang de JESUS-CHRIST; de ſorte que par la vertu de l'operation divine aprés la conſecration, il ne reſte plus que les apparences du pain & du vin, ſuivant les paroles de JESUS-CHRIST en ſaint Mathieu

chapitre 26. *Ceci eſt mon Corps ; ceci eſt mon Sang* ; Et en ſaint Jean chapitre 6. *Le pain que je vous donnerai eſt mon corps ; & celui qui le mangera vivra éternellement, parce que je ſuis le pain de vie.* Ils diſent en conſacrant ; *Nous vous adorons & vous prions Seigneur Dieu nôtre bienfaicteur d'envoyer ſur ces preſents vôtre coéternel & conſubſtantiel Saint-Eſprit, afin que beniſſant ce pain il devienne le Corps de* JESUS-CRIST *& le vin le veritable Sang de* JESUS-CRIST ; ſoutiennent que ce Sacrement doit être adoré du culte de latrie interieur & exterieur, comme un ſacrifice de la nouvelle Loi offert à l'arbre de la Croix pour les vivans & les morts ; & condamnent ceux qui ont des ſentimens contraires ; ou qui croient que la ſubſtance du pain demeure avec le Corps de JESUS-CRIST dans l'Euchariſtie.

paroles ſacramẽtelles des Armeniens.

Ils admettent sept Sacremens sur les paroles du chap. 1. des Proverbes : *La Sagesse s'est bâtie une maison sur sept colounes;* demeurent d'accord de la necessité du Bâtême, parce que selon l'Apôtre aux Romains chap. 6. *Celui qui ne sera point bâtisé n'aura point la vie éternelle;* reconnoissent les Saints pour les intercesseurs des hommes auprés de Dieu, sur ces mots du chap. 3. de Daniel : *Ne retirez point Seigneur vôtre misericorde de dessus nous, à cause de vôtre bien-aimé serviteur Abraham & Isaac;* prient & offrent des sacrifices pour les Trepassés, & condamnent ceux qui leur refusent leurs suffrages, & des œuvres de misericorde pour leur faire obtenir plûtôt le repos éternel.

Enfin ils avoüent l'infaillibilité de l'Eglise, conformément aux paroles de JESUS-

CRIST, en ſaint Mathieu chap. 16. *Tu es Pierre & ſur cette pierre j'établirai mon Egliſe contre laquelle les portes de l'Enfer ne prévaudront point*; & la ſubordination des Prêtres aux Evêques exprimée dans le chapitre 8. des Actes des Apôtres, & dans la premiere Epître de ſaint Paul aux Corinthiens, *Dieu a établi des Apôtres pour la conduite de ſon Egliſe.*

Ces ſentimens ſont tirés des atteſtations des Patriarches, Archevêques & Evêques Armeniens; & particulierement de celle de l'Egliſe de Julfa envoyée au Roi en 1671. par Hodgé Keler Agapiri Prince des Armeniens, & David Archevêque d'Iſpahan, dont j'ai eu l'honneur d'être le porteur, & l'original eſt dans la Bibliotheque de Sa Majeſté.

Mais la pureté de cette croïance eſt tachée de pluſieurs

herefies, outre l'Eutichienne ; premierement ſur le Bâtême qu'ils pretendent indiſpenſablement ne pouvoir s'adminiſtrer que par un Prêtre ; ſur l'Extrême-Onction qu'ils n'adminiſtrent qu'aux Prêtres ; & ſur la décente de JESUS-CHRIST aux enfers, deſquel il retira, diſent-ils, les ames deſtinées à la beatitude, qu'il plaça en un lieu métoïen, entre le Ciel & la Terre, en attendant le Jugement univerſel ; & ils rejettent le Purgatoire, quoiqu'ils prient & offrent des ſacrifices pour les Morts, leſquels n'en auroient pas beſoin s'il n'y avoit pas de milieu entre le Paradis & l'Enfer.

C'eſt auſſi chés eux un crime digne d'une groſſe penitence de tuer un oiſeau, un chat & un rat ; & il n'eſt pas per-

mis de contracter un troiſiéme mariage, non plus qu'à un homme veuf d'épouſer une fille, & à une femme, un garçon.

CHAPITRE VI.

De l'Etat present de l'Egliſe Armenienne Catholique, & Schiſmatique.

L'Egliſe Armenienne eſt compoſée de deux Ordres de Crétiens ; les uns ſe nomment *Francs Armeniens*, & les autres, *Armeniens Schiſmatiques*.

Francs-Armeniens.

Les Francs-Armeniens, ſont ceux que le Pere Dom Barthelemi de Bologne, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, envoié du Pape Jean XXII. ramena à la Religion Catholique en l'année 1522. de laquelle ils ne ſe ſont point départis depuis ce tems-là, qu'ils firent un Patriarche, & un Clergé particulier, qui portent l'habit de ſaint Dominique ; & obſervent ſa Regle.

Residence des Armeniens.

Ces Francs-Armeniens habitent auprés de la Ville de Nacchivan, dans un Canton apellé *Abrener*, champ fertile, contenant sept villages, où il y en avoit un tres-grand nombre, qui est beaucoup diminué par les persécutions du Patriarche Schismatique, lequel leur aiant sucité de grosses avanies, par le moien des Gouverneurs, ils en porterent leurs plaintes au Pape, qui écrivit en l'année 1664. une lettre obligeante au Sofy pour les taxer d'office, ce qu'il leur accorda; mais cela ne servit qu'à rengreger leurs peines, & augmenter la rage des Ministres Persiens, lesquels ne manquent aucune occasion de leur faire tous les jours des avanies nouvelles.

Il y a encore d'autres Francs-Armeniens en Pologne, lesquels ont aussi un Patriarche particulier, qui se soumit à l'E-

gliſe Romaine en l'année 1666. & fit abjuration de l'Hereſie Eutichienne, & profeſſion de la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine, entre les mains du Reverend P. Pidou, Teatin, à preſent Evêque de Babilone, que Sa Sainteté envoia exprés de Rome, à Kameniets, ville de Podolie, laquelle avant ſa conquête par Sultan Mehemet IV. étoit la principale reſidence des Armeniens, & le Siege de ce Patriarche; Ces Francs-Armeniens ſuivent entierement le Rit Romain, & le Calendrier, pour toutes les ceremonies & les fêtes.

Les Armeniens Schiſmatiques, ſont forts exacts obſervateurs des commandemens de leur Egliſe, & de toutes ſes ceremonies; font abſtinence de viande le Mercredi & le Vendredi, & ont pluſieurs Carêmes, comme les Grecs, qu'ils

obſervent encore plus rigoureuſement, ne mangeant qu'une fois le jour des legumes cuites à l'eau ſans beure ni huile, & ne beuvant point de vin, particulierement durant le grand Carême, qui precede la Fête de Pâques, & celui d'*Artziburtzi*, du Precurſeur, duquel j'ai parlé dans l'Etat de l'Egliſe Grecque.

Ils ont conſervé l'Ordre de la Hierarchie de leur primitive Egliſe, & une extrême veneration, pour les ſujets qui la compoſent.

Egliſes Armeniennes. Leurs Egliſes ſont ornées de tableaux, avec quantité de lampes, & le Sanctuaire eſt fermé d'un rideau de quelque belle étofe, au milieu duquel il y a une grande Croix en broderie.

Le grand Autel du Sanctuaire eſt décoré d'un tableau dans le fond, avec un gradin à trois

étages, sur chacun desquels il y a six chandeliers, avec une Croix, & un devant d'Autel, comme les nôtres : mais la table est d'une seule pierre nuë, ornée seulement de Croix ; & le Siege Patriarchal ou Episcopal, est à côté du grand Autel ; & lors qu'il n'oficie point pontificalement, il prend une chaire à la tête du Clergé.

CHAPITRE VII.

Des Ceremonies des Armeniens Schismatiques, & de leurs Habits Sacerdotaux.

LEs Ceremonies Armeniennes sont fort longues, & pleines de genuflexions & d'encensemens; ils recitent l'office debout, sans s'asseoir, ni s'apuïer, se mettent à genoux durant les Oraisons, & font presque toutes leurs fonctions la tête couverte.

Tout ce qui se chante & se lit à l'Eglise, est en langue literale, inconnuë au commun peuple, & il n'y a que le Clergé, & quelques Enfans de Chœur, qui chantent, & font un accord assés mélodieux.

Les Habits Sacerdotaux du Patriarche, & des Prélats,

consiſtent en une aube ou ſac d'étofe de ſoïe violete, ſur lequel ils mettent une chape en broderie, ornée de Croix, & portent autour du col, au lieu de pallium, une eſpece de colier garni de plaques d'argent, qui repreſentent le Sauveur du Monde, & les Apôtres.

Leur coëfure eſt un bonnet rond d'argent doré, ou de broderie, ſur le devant duquel il y a une Croix; & le Paſtoral de bois, avec quelques petits ornemens d'écaille de tortue, nacre de perle, ou yvoire.

Les Prêtres Seculiers portent une aube, & une chape ſimple, avec un bonnet rond de laine brune, & une Croix pardevant; & les Diacres, l'aube & le bonnet ſeulement.

Les Armeniens ſuivent l'ancien Calendrier, comme les Grecs; c'eſt pourquoi ils ſe rencontrent dans toutes les fe-

tes ſolennelles, & ſe donnent publiquement dans les ruës, le baiſer de paix à la Grecque, durant l'Octave de Pâque, & ſe regalent de preſens, d'œufs & de gâteaux benits.

Ils communient trois ou quatre fois l'année, ſans autre preparation, qu'une confeſſion vague & ſuperficielle, avec une irreverence déplorable; aprochent de ce Sacrement terrible en tumulte, & tres-immodeſtement, & ſe retirent de même.

Tout le monde, juſques aux enfans, qui n'ont pas l'uſage de raiſon, communie ſous les deux eſpeces; le Prêtre trempe une grande hoſtie dans le ſang, qu'il rompt en parcelles, & les diſtribuë aux Communians avec ſes doigts qu'ils ſuccent, au lieu qu'on l'adminiſtre aux Grecs dans une cuilliere.

CHAPITRE VIII.

Du Sacrifice de la Messe des Armeniens Schismatiques.

LEs Armeniens Schismatiq; sacrifient du pain azime, assés épais, de figure ronde, de la grandeur d'un écu, marqué d'un seul côté de diverses representations, comme d'un calice duquel sort le corps de JESUS-CHRIST, avec des Caracteres Armeniens à côté; d'un Crucifix, ayant à droite un calice surmonté d'une hostie, & une lance à gauche; ou bien d'une grande Croix, accompagnée de quatre petites.

Le Calice duquel ils se servent, est fort haut & profond, & la patene grande presque comme une assiete, sur laquelle on expose le pain, que l'on re-

couvre ſeulement d'un voile orné de Croix, ou de têtes de Cherubins, ſans ſe ſervir de pale.

L'on reçoit les Pains de Propoſition pour le ſacrifice dans un grand baſſin d'argent, & aprés que le Celebrant en a choiſi un, on benit les autres, que l'on diſtribuë au peuple aprés la Meſſe.

La premiere Ceremonie qu'ils obſervent dans le Sacrifice, eſt de montrer le Livre des Evangiles au peuple, avec lequel on lui donne la benediction; & cependant, le Diacre encenſe l'Autel & le Celebrant.

Enſuite on porte ce Livre en Proceſſion, avec les cierges alumés & l'encens, au ſon des timbres & des cimbales, qui ſont de petits couvercles de métail fin, qu'ils frapent l'un contre l'autre, & rendent un ſon clair & penetrant.

Aprés la Proceſſion du Livre, l'on en fait une autre, avant la conſécration ; pour les eſpeces du pain & du vin, que le Celebrant porte autour de l'Egliſe en grande ceremonie, pendant que le peuple eſt proſterné dans un profond reſpect.

L'on encenſe au moment de la conſécration, & le Celebrant fait pluſieurs ſignes de Croix, aprés leſquels il s'incline ; & en reſpirant ſur le pain & le Calice, ſans toucher à l'un ni à l'autre, prononce les paroles ſacramentales décrites au cinquiéme Chapitre.

Le peuple eſt averti de ce miſtere, qu'il ne voit point, par deux coups de timbres ; le premier, pour la conſécration du pain ; le ſecond, pour celle du vin ; leſquelles étant faites, l'on tire le rideau pour l'élevation du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, que le Celebrant

montre pardeſſus ſa tête aux aſſiſtans, qui ſont à genoux, & prient Dieu avec beaucoup de ferveur.

Avant la Communion, l'Officiant donne le baiſer de paix au Diacre, qui le communique au Clergé, & le peuple s'embraſſe mutuellement.

Pour communier, il trempe l'hoſtie dans le Sang, & la tient quelque tems au deſſus du Calice pour la faire voir au peuple une ſeconde fois, pendant qu'il dit l'Oraiſon de la Communion, aprés laquelle il avale le Corps de JESUS-CHRIST.

Il obſerve la même ceremonie ſur le Calice, à laquelle tout le peuple eſt attentif, & marque par ſon reſpect, être perſuadé de la verité de ce miſtere adorable.

Si c'eſt un jour de fête ſolemnelle, l'on fait avancer les

Communians, ſinon la Meſſe finit par la benediction, & le baiſer du Livre des Evangiles, que le Celebrant preſente au peuple, & par la diſtribution du pain benit.

L'uſage du Sacrifice de la Meſſe, n'eſt pas ſi frequent chés les Armeniens, que dans l'Egliſe Romaine; ils ne celebrent que le Jeudi, le Dimanche, & les Fêtes ſolennelles, & jamais les jours de jeûne, ni le Vendredi, pas même durant le Carême, & les Prêtres ne diſent la Meſſe qu'à leur tour; de ſorte qu'ils ſont quelquefois lon-tems ſans celebrer, ſi le nombre eſt grand dans l'Egliſe qu'ils deſſervent.

CHAPITRE IX.

De la Hierarchie de l'Egliſe Armenienne Schiſmatique.

L'Egliſe Armenienne n'avoit anciennement qu'un ſeul Chef, qu'elle nommoit *Seigneur Spirituel*, qui étoit auſſi tres-puiſſant pour le temporel, & faiſoit ſa reſidence actuelle & continuelle au Monaſtere d'*Ecſmiazim* ; mais depuis que les guerres entre les Perſiens, & les Otomans, ont obligé ce Patriarche de transferer quelquefois ſon Siege à *Cis*, dans l'Armenie Mineure ou Caramanie; l'Archevêque de cette Ville a uſurpé auſſi la Qualité Patriarcale, qu'il a peu à peu établie, & affermie ; de ſorte que l'on conte preſentement deux Patriarches univerſels dans l'E-

gliſe Schiſmatique d'Armenie ; l'un à *Irivan*, ou *Arard*, qui eſt la Ville la plus voiſine d'*Ecſmiazim* ; & l'autre, à *Cis* en Caramanie ; neanmoins, celui d'*Irivan* a retenu la ſuperiorité & l'autorité ſur tout le Peuple Armenien, avec le titre de *Seigneur Spirituel* ; en effet, c'eſt un des plus grands Prélats du monde, & le plus pauvre.

Le Patriarche d'Irivan a deux cent Archevêques & Evêques de ſa dépendance, & à ſa nomination, la plûpart deſquels n'ont que le titre ſans Egliſe ; & celui de Cis n'en a que cinquante, ou environ, entre leſquels ſont ceux de Jéruſalem & d'Alep.

L'Archevêque de Conſtantinople, qui étoit de la nomination du Patriarche d'Irivan, voulant imiter l'Egliſe Grecque, & ſuivre l'exemple de l'Empereur Conſtantin, qui fit

un Patriarche d'un Archevêque, s'eſt ſervi de l'autorité des Empereurs Otomans, deſquels il s'eſt fait nommer auſſi Patriarche ; & ſon élection dépend à preſent de la Porte : mais il n'a pas augmenté ſon autorité, qui ne s'étend que dans ſon Archevêché, c'eſt à dire en Anatolie, juſqu'à Toccat, & en Romelie au Danube, & n'eſt reconnu d'aucuns Prélats ; & comme la Porte, en lui conferant la Qualité Patriarcale, ne peut pas lui conferer l'autorité de S. Pierre ; il n'eſt ſouvent point ſacré, & eſt obligé de ſe ſervir du miniſtere de quelque Prélat paſſager, auquel il donne de l'argent, pour faire ſes fonctions de l'huile ſacré, & les Ordres.

L'Election des Patriarches d'Irivan & de Cis, ſe fait par leurs Clergés, qui tâchent d'élever le plus digne, & habile d'entr'eux ;

d'entr'eux ; ce qui ne ſe fait pourtant pas ſans brigue, par la pure inſpiration du Saint-Eſprit.

Ces deux Patriarches ſont tres-pauvres, & ne ſubſiſtent purement que de la diſtribution des Saintes Huiles, qu'ils envoient par un Evêque dans toutes les Egliſes de leur dépendance, deſquelles ils retirent quelque retribution. Revenu des Patriarches Armeniens.

Celui de Conſtantinople, outre l'huile ſacré, retire par l'autorité de la Porte quelques petites décimes, qu'il a impoſées ſur ſes Egliſes, qui le rendent un peu moins malheureux : Mais quoi qu'il en ſoit, la Qualité Patriarcale, & la Prélature, ſont fort des-honorées & avilies dans l'Egliſe d'Armenie, laquelle depuis ſon eſclavage, a perdu ſon éclat, & ſa ſplendeur, & eſt enſevelie dans une ignorance terrible.

Vartabiets Docteurs Arméniens.

Elle ne laisse pas d'avoir des Docteurs, qu'elle nomme *Vartabiets* : & comme generalement, les Ministres de l'Eglise, & le Peuple sont également ignorans, ceux qui ont assés de génie, & de mémoire pour apprendre parfaitement à lire & écrire la langue litterale, afin de puiser l'épouventable Doctrine Heretique, de Dioscore, Barsuma, Orodne & Atenati, Fauteurs d'Eutiches, acquierent le titre de *Vartabiets*, dont la marque est un Bâton Pastoral, qui les rend plus respectables que les Prélats; leur donne une autorité presque égale à la Patriarcale, de décider sur toutes sortes de matieres de Religion, & des Loix Ecclesiastiques, & de prêcher assis; ce qui n'est point permis aux Prélats, lesquels ne sont point Vartabiets, c'est à dire, racconteurs d'histoires, vraies ou

fausses, de paraboles, de fables ; & des rêveries insipides de leurs faux Docteurs, dont ils composent des Sermons sans raisons ni rîmes, que ces pauvres peuples écoutent comme des Oracles, & la parole de Dieu, & paient tres-bien.

La qualité de Vartabiet se prend à l'instar d'un Ordre sacré ; elle ne s'accordoit autre fois, qu'à ce titre imaginaire, mais puisque les meilleures coûtume s'alterent, les moindres se corrompent aisément : on prend presentement ce grade pour de l'argent, & il suffit d'être instalé par un ancien Vartabiet, & acrédité pour avoir la vogue, comme si le merite de l'un passoit dans la personne de l'autre.

Les Dignités de l'Eglise Armenienne, & celle même de Vartabiet, ne peuvent être remplies que par des Religieux

de l'Ordre de saint Basile ; ainsi les Patriarches, Prélats, & Vartabiets sont vêtus, & vivent comme les Caloïers Grecs, à la réserve qu'ils ne font point de vœux.

Prêtres seculiers Armeniens mariés.

Les Prêtres seculiers peuvent être mariés, mais il faut qu'ils le soient avant que d'entrer dans les Ordres, & qu'ils épousent une Vierge, aprés la mort de laquelle ils ne peuvent pas se remarier : ils sont vétus de noir & portent un Turban bigaré de blanc & de bleu ; mettent en oficiant une chausse ou chaperon de camelot noir sur l'épaule ; s'abstiennent du devoir conjugal la veille qu'ils doivent célebrer, & afin d'éviter la tentation, le scandale & même le soupçon, ils sont obligés de passer la nuit dans l'Eglise.

Ces Prêtres seculiers vivent simplement de l'Autel, & de leur

induſtrie s'ils ſavent travailler; ils ſont diſtribués dans les Paroiſſes, & ont chacun leur quartier où ils font les fonctions écleſiaſtiques & enſeignent les enfans; ce qui n'étant pas quelquefois ſufiſant pour les faire ſubſiſter, les habitans des Paroiſſes y ſuppléent par leurs aumônes, ou bien ils travaillent pour vivre, & ſoûtenir leurs familles; ce qui eſt tres-indecent, les diſſipe beaucoup, & les empêche de donner tous leurs ſoins en veritables Paſteurs à la garde de leurs oüailles.

CHAPITRE X.

Des Religieux Armeniens.

LA vie monaſtique n'eſt pas en moindre réputation parmi les Armeniens, que chés les Grecs, puis qu'elle ſert de grade pour arriver aux dignités écleſiaſtiques; la maniere de vivre n'eſt pas moins auſtere, mais le reſte de la diſcipline n'eſt pas ſi régulier: car ceux qui l'embraſſent ne s'y engagent point par des vœux, & ils ſe contentent de porter l'habit de ſaint Baſile, & d'en ſuivre la regle, qu'ils obſervent encore plus régulierement dans leurs maiſons que les Caloïers, ne faiſant qu'un repas de poiſſon aux jours ordinaires, ne mangeant que des herbes & légumes lors qu'ils jeûnent, &

ne beuvant jamais de vin : ils ne font l'Ofice que les Samedis, Dimanches & les veilles & jours des Fêtes commandées par l'Egliſe, étant obligés de travailler pour vivre ; & ils s'aſſemblent ſeulement le matin à midi & au ſoir pour réciter quelques Prieres en commun ; & emploïent le reſte du tems aux œuvres manuelles.

Il y a quantité de Monaſteres d'hommes & de filles dans l'Armenie, mais le plus grand nombre eſt ſur le territoire d'Irivan, où l'on en conte vingt-trois, entre leſquels il n'y a que ceux *d'Ecſmiaſim* & *Bichiny* qui aïent de la réputation, quoique le dernier n'aille point de pair avec l'autre ; lequel eſt le Sanctuaire & le centre de la Religion Armenienne, & la Regle de toutes les autres Egliſes pour la doctrine & la diſcipline ; ainſi il

ſufiroit d'introduire les dogmes Catholiques dans ce Monaſtere, afin de réünir l'Egliſe Armenienne à la Romaine, & c'eſt dans cette veuë que les PP. Jeſuites ont tres-prudemment établi une Miſſion à Irivan.

Ecſmiazim qui ſignifie en Langue litterale *la décente du Fils unique engendré*, eſt le plus ancien de tous les Monaſteres Armeniens, & établi dés l'introduction de la Religion Crétienne en Armenie.

Son bâtiment eſt maſſif de pierre de taille, & il conſiſte en un grand Cloître quarré, rempli de celules pour quatre-vingt Religieux, au milieu duquel il y a une grande Egliſe tres-obſcure, avec un Dôme & des voutes fort élevées, ſoutenuës par des pilaſtres & des pilliers aſſés materiels, de ſoixante-douze pieds de haut.

Le dedans de cette Egliſe eſt uni & ſimple, ſans ſculpture ni peinture, & les Chapelles ſont orientées : les trois du fond ſervent une de Grand Autel, & les deux autres de Sacriſtie & de Treſor, où l'on conſerve les liberalités des Papes, qui envoïoient aux Patriarches, tant qu'ils ont été unis & ſoûmis à la Chaire de ſaint Pierre de riches preſens, lampes, chandeliers, encenſoirs, Croix, Calices & Châſſes d'argent & d'or, avec de beaux paremens pour orner leurs Egliſes & leurs Autels, que l'on montre aux voïageurs par curioſité, auſſi-bien que l'endroit où JESUS-CHRIST s'aparut à ſaint Gregoire & le couvrit d'une grande lumiere, dont la circonference marquoit la grandeur du Temple qu'il vouloit lui être élevé, qui a tiré ſon nom de cette aparition ; & le centre eſt

au milieu de cette Egliſe, marqué par une pierre de taille de cinq pieds cubes, laquelle étoit autrefois de marbre, que Chahabas fit enlever ; & les Armeniens ont élevé au-deſſus un petit dôme ſoûtenu de quatre pilliers, & ont orné ce monument qu'ils réverent & viſitent comme un Sanctuaire.

Ce gros vaiſſeau étoit acompagné de deux tours quarrées pour les cloches, dont l'une eſt abatuë, & il y a dans l'autre ſix cloches aſſés groſſes, peſant un millier & douze cent.

L'on voit aux deux côtés de ce Monaſtere deux Egliſes à demi-ruinées, éloignées l'une de ſept cent pas, & l'autre de deux mille, dediées à ſaintes Caïene & Repſime Vierges Romaines, leſquelles fuïans la perſecution de leurs Empereurs, furent martiriſées & en-

terrées dans ces deux endroits où ſont leurs catacombes, & où l'on ne fait aucun ſervice.

Le Monaſtere de Bichny eſt un autre gros bâtiment ancien, de huit cens ans, conſtruit ſur le modele d'Ecſmiazim, mais beaucoup plus grand, enfermé dans de hautes murailles de pierre flanquées de quantité de groſſes tours, comme une fortereſſe, dont les dehors ſont remplis de ruines qui marquent que cette maiſon a été bâtie au milieu des débris d'une des plus fortes Villes de la haute Armenie.

Ces deux Monaſteres ſont les demeures ordinaires des plus fameux Vartabiets, & les ſeuls où l'on fait exactement l'Office d'une maniere tres-édifiante; & ils ſervent de Colleges & de Seminaires de la diſcipline écleſiaſtique & de la Prédication, d'où les Religieux

ne sortent point qu'ils ne soient capables de prêcher à l'Armenienne & aprouvés du Patriarche, lequel ne donne point son aprobation sans argent, qui leur sert à en ramasser d'autre pour s'élever aux Dignités écleſiaſtiques.

CHAPITRE XI.
ET DERNIER.

De la querelle du Patriarche d'Irivan contre les autres.

L'Egliſe Armenienne n'eſt pas plus tranquile en elle-même que la Grecque, & ſes Patriarches ont entr'eux une groſſe querelle pour le Mironé, ou huile ſacré.

Comme la diſtribution de cet huile fait leur principale richeſſe, chacun ſoûtient ſon droit.

Le Patriarche d'Irivan en qualité d'Univerſel, prétend que ceux de l'Empire Otoman doivent le prendre de lui pour le diſtribuer dans le païs de leur dépendance, à moins que ce ne ſoit en tems de guerre

que les paſſages ſont bouchés, & la communication défenduë ; & les autres au contraire ſoûtiennent qu'ils peuvent le faire, ou que du moins ils ont la liberté de le tirer de telle Egliſe qu'il leur plaira.

Jacques Patriarche partit exprés d'Ecſmiazim en l'année 1666. & vint à la Porte pour faire decider cette queſtion par les Miniſtres Otomans, au lieu d'aſſembler les Peres de l'Egliſe Armenienne.

Il eſt vrai que le Patriarche de Conſtantinople n'auroit pas eu tant de ſoûmiſſion pour les Decrets d'un Concile, qu'il en eut pour le *hatcherif*, ou ordre ſouverain de l'Empereur Otoman, qu'obtint celui d'Ecſmiazim contre lui, aprés une reſidance de pluſieurs années & à force de preſens, pour leſquels il emprunta quatre-vingt mille piaſtres du grand Doan-

nier, ſous le cautionnement des Armeniens de Julfa, qui ont été contraints de païer cette ſomme pour leur Patriarche, lequel n'étoit pas encore de retour dans ſon Monaſtere, qu'il intervint un autre ordre qui annulla le ſien ; ainſi cette querelle demeura indéciſe, & fait un petit Schiſme dans l'Egliſe Armenienne.

Fin du ſecond Livre.

LA TURQUIE CRE'TIENNE.

LIVRE TROISIE'ME.

De l'état preſent de la Nation & de l'Egliſe Maronite.

CHAPITRE I.

De l'origine des Druſes deſquels décendent les Maronites.

SULTAN Aladin, Empereur des Saraſins & d'Egipte, aïant conquis les Roïaumes de Sirie, Paleſtine, & de Jeruſalem, pillé, & ſacagé toute la Terre-ſainte; les

Origine des Druſes.

reſtes des Crétiens, qui échaperent la fureur de cet ennemi juré du Criſtianiſme, paſſerent le Jourdain, & ſe retirerent dans l'Arabie deſerte, où ſe trouvant ſans habitation, & ſans vivres, la néceſſité les contraignit de ſuivre l'exemple des Arabes, qui leur donnerent le nom de Druſes, tiré de celui de leur contrée, pour les diſtinguer.

Veritable étimologie du nom des Druſes.

Cette étimologie eſt plus naturelle, que celle que l'on tire du nom d'une famille Françoiſe apelée Dreux, qui avoit ſuivi Baudoüin & Godefroy de Boüillon à la conquête de la Terre-ſainte, quoique l'Emir Feccred-din le dernier & le plus celebre Prince de ces Druſes, ſe dît décendu de ces deux Rois illuſtres, pour s'attribuer l'honneur d'une nobleſſe ancienne; étant plus vraiſemblable, que les Druſes

aïent pris le nom de leur habitation, que de lui avoir donné le leur.

Ces Crétiens fugitifs, bâtus d'une furieuse tempête, n'aïant donc point d'autre resource que leur sçavoir faire, furent obligés d'avoir commerce avec les Arabes : & comme la necessité est la mere de l'industrie, aussi bien que de tous les vices, & que la societé des méchans gâte les meilleures mœurs ; le brigandage, qui étoit le seul moïen qu'ils avoient pour vivre, les jetta dans le libertinage ; duquel étant tombés dans l'inobservance des ceremonies Crétiennes, ils perdirent insensiblement le culte, & les sentimens du Christianisme, & banirent JESUS-CRIST de leur cœur, dans lequel il n'est resté qu'une idée fort éloignée de la Religion de leurs ancêtres, qui leur fait dire con-

fusément ; que JESUS-CRIST est le Messie, qu'il a été engendré d'une Vierge, & mis à mort par les Juifs ; que les bonnes actions seront recompensées des délices du Paradis, & les méchantes châtiées des peines de l'Enfer.

Croïance des Druses.

Ils detestent l'usure, & poussent leur superstition si loin sur cet article, qu'ils ne reçoivent point d'argent sans le laver, de crainte qu'il ne soit taché de ce peché : Croïent que les Juifs & les Turcs sont damnés également, & le reste de leurs sentimens est conforme à la nature, ou un écoulement du Mahometisme.

Ils ne sont point bâtisés ni circoncis, ont plus de penchant à la Religion Crétienne qu'à toute autre, aiment les François, & recevroient volontiers leur foi & leur domination pour secoüer le joug des Turcs

& des Arabes, qu'ils haïſſent également & mortelement, & ſont preſque toujours en guerre avec eux.

Les Druſes aprés avoir étendu leurs habitations le long du Jourdain, ſe répandirent inſenſiblement dans la Phenicie & Sirophenicie, occuperent les Villes d'Acre, Sour, Seide, & Barut, les montagnes du Liban & de l'Antiliban; & tout l'Entre-Tripoli de Sirie & de Damas, & s'établirent une domination conſiderable; laquelle devint ſi puiſſante par la valeur de leurs derniers Emirs, qu'aïant donné de la jalouſie aux Empereurs Otomans, les Sultans Acmet & Amurat IV. qui aprehendoient avec juſtice que Feccred-din n'uſurpât les Roïaumes de Paleſtine & de Sirie, & peut-être toute l'Aſie mineure, ne crurent pas ſa deſtruction indigne de leurs ſoins.

CHAPITRE II.

De l'étimologie du nom des Maronites.

Du nom des Maronites.

IL y a entre Tripoli & Damas une riviere nommée *Hali* par les Arabes, ſur le bord de laquelle habitoit un ſaint Hermite apelé *Maron*; lequel trouvant dans les Druſes de ſon voiſinage une grande diſpoſition à retourner à la Religion de leurs Ancêtres, que leurs peres avoient oubliée; il les inſtruiſit & rétablit le culte Crétien parmi ceux de l'Entre-Tripoli & Damas, & du Mont Liban; leſquels en reconnoiſſance de ce bien-fait ſalutaire prirent ſon nom, & s'apelerent *Maronites*, pour ſe diſtinguer des autres Druſes. Quelques-uns diſent que le

nom des Maronites, vient de l'Hereſiarque Maron, qui vivoit dans le ſixiéme ſiécle ; mais cette origine leur paroît ſi odieuſe, & injurieuſe, qu'ils la rejettent, & font ce qu'ils peuvent pour la détruire, & prouver par une vie exemplaire, qu'ils ont plûtôt été regenerés à la Religion Crétienne par un ſaint Homme, que par un Heretique.

Soumiſſion des Maronites à l'Egliſe Romaine.

Ils ont été depuis ce tems-là ſi bien cultivés par les Miſſionnaires François qu'ils ſont à preſent les meilleurs Catoliques de l'Orient, ſoumis au Pape, pleins de veneration & d'amour pour l'Empereur de France, & vivent dans une ſi grande regularité, que l'on peut les propoſer aux Crétiens comme un modele admirable de vertu, & de pieté exemplaire.

Mais comme la connoiſſance

parfaite de leur état preſent dépend en quelque façon de l'hiſtoire de l'Emir Feccreddin dernier Prince des Druſes ; il eſt à propos d'en faire une petite relation, pleine d'évenemens curieux, agreables & divertiſſans ; laquelle ſervira de memoire aux Hiſtoires des Empereurs Otomans, Acmet I. & Amurath IV. auſquels ce brave, & genereux Prince étoit devenu redoutable, auſſi-bien qu'aux Arabes qu'il avoit rendu ſes tributaires.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

De la puiſſance de l'Emir Feccred-din.

CE Prince, que les Arabes apeloient ſimplement *Eben Maan* fils de Maan, prit le nom de *Feccred-din*, qui ſignifie *flambeau ou lumiere de la Foy.*

Portrait de l'Emir Feccred-din.

Il étoit d'une moyenne taille, bien proportionnée, le viſage bazané & vermeil, le poil noir, le nés aquilain, l'œil perçant, l'eſprit ſubtil, la phiſionomie belle, fier, brave & tres-ambitieux.

Aïant perdu ſon pere à ſept ans, ſes Adminiſtrateurs, ſuivant ſes inclinations & les leurs, l'éleverent dans des ſentimens de grandeur & d'indépendance, & lui firent ſuccer

avec le lait l'amour de la liberté & de la ſouveraineté, & une haine mortelle pour les Turcs & les Arabes, qui lui fit former des ſes plus tendres années le deſſein de recouvrer ſes Etats, d'aſſujettir les Arabes, & de ſecoüer le joug des Empereurs Otomans.

C'eſt pourquoi auſſi-tôt qu'il fut en âge de faire la guerre, il la declara aux Arabes de la campagne, les mit à contribution, & tint toûjours une armée conſiderable ſur pied juſqu'à ſa mort; laquelle le rendoit redoutable & lui ſervoit de pretexte à tirer de gros tributs des petits Emirs voiſins, & des peuples de Sirie & de Paleſtine, pour les exempter de ſes incurſions, & les garentir de celles des Arabes.

Emir, Prince.

Deſcription de la Ville de Seide.

Il avoit choiſi la Ville de Seide pour ſon habitation, à cauſe de la beauté de ſa ſitua-

tion ſur le penchant d'une coline couverte d'arbres fruitiers, de vignobles, & remplie de toutes ſortes de gibiers ; fait rétablir l'ancien Château, qui commande la Ville, & conſtruire un nouveau au bord de la mer, dans une petite Iſle ſeparée de la ville, à laquelle on communique par un pont, pour défendre le port, qu'il fit netoïer, & faire un grand quay avec une tablette de pierre, & en donna l'entrée aux vaiſſeaux Crétiens, Marchands, & aux Corſaires du grand Duc de Toſcane, avec lequel il lia une correſpondance ſecrete, qui fut le levain de la jalouſie des Turcs, & de ſa perte.

Les environs de Seide forment une petite campagne tres-abondante, & bordée de hautes montagnes, entre leſquelles le Liban s'éleve au deſſus des autres.

Il y a dans Seide trois Egliſes Catoliques deſſervies par les Jeſuites, Capucins, & les Cordeliers de Hieruſalem, ſous la protection d'un Conſul François, avec une trentaine de Marchands, leſquels habitent un grand Kam en forme de Republique, bâti de pierres de taille; & gardé par des Janiſſaires, & font un negoce aſſés conſiderable de ſoïe, poils de chameau & de chevre, cotons filés & en laine, ſafranon, cendres & autres marchandiſes; mais le port s'étant rempli par la negligence des Turcs, les vaiſſeaux & autres bâtimens un peu grands, ſont obligés de moüiller à la rade qui eſt tres-mauvaiſe.

L'on voit à trois cens pas de la Ville de Seide le tombeau de Zabulon, l'un des douze Enfans d'Iſraël; & ſur une petite montagne du mê-

me côté, une petite Chapelle auprés du Cimetiere des Francs, bâtie ſur l'endroit où Nôtre-Seigneur délivra la fille de la Cananée de la poſſeſſion du demon.

Revenus de l'Emir Feccredin.

L'Emir Feccred-din outre le caſuel des contributions des Arabes, & des Emirs voiſins, retiroit de ſes revenus particuliers, & du tribut de ſes ſujets plus de deux millions d'or par an; les Maronites lui païoient un droit de taille capitale de quatre écus par tête, lequel commençoit dés quatorze ans par deux livres de nôtre monoie, & augmentoit d'une par an juſqu'au nombre de douze, ou de quatre écus, auſquels ce caratche eſt fixé, neuf écus par an du couple de beufs de labourage, & un medin, piece de dix-huit deniers, par têtes de moutons, & de chevres, & pieds

Le droit de capitation eſt legitimement dû au Prince, & s'exigeoit avant la naiſſance de J. C.

CHAPITRE IV.

De la premiere guerre des Turcs à l'Emir Feccred-din & de ſon voïage en Italie.

LA puiſſance de Feccred-din étoit devenuë ſi redoutable à ſes voiſins, que ne ſe voïant pas en état de lui reſiſter, ils eurent recours à l'Empereur Acmet, auquel ils en inſpirerent de la jalouſie, & firent connoître l'importance d'arrêter le cours de cette grandeur, qui les menaçoit d'une invaſion prochain. Premiere Guerre des Turcs contre Feccred-din.

Ce Sultan excité par les Emirs, & par ſon propre interêt, ordonna au Pacha de Damas de ramaſſer des troupes, pour faire la guerre à Feccred-din, & former le ſiege de Seide par terre, pendant que ſon armée navale l'attaqueroit par mer.

Quoique Feccred-din fût puiſſant, il ne l'étoit pas aſſés pour reſiſter à deux Armées, devant leſquelles il ne voulut pourtant pas fléchir perſonnellement; c'eſt pourquoi il reſolut de ne point atendre le choc, & de remettre ſes Etats au Prince Ali ſon fils aîné, pour ſe retirer en Crétienté.

Voïage de Feccred-din en Italie.

Il ramaſſa donc tout ce qu'il avoit de plus precieux, quantité de pierreries, quatorze mille livres d'or en lingots, beaucoup de riches meubles, & s'embarqua avec ſes autres enfans, & ſoixante & dix domeſtiques ſur un vaiſſeau François, aprés avoir conſeillé au Prince Ali de diſſimuler & de faire une ſoumiſſion aparente à la puiſſance Otomane, lors qu'elle paroîtroit, afin de conſerver ſes Etats.

Arrivée de Feccred-din à Ligourne.

Feccred-din prit la route d'Italie, & aborda à Ligourne,

où il fut tres-bien reçu par Côme de Medicis Grand Duc de Toſcane, à cauſe de la retraite favorable que cet Emir avoit donnée dans le Port de Seide à ſes vaiſſeaux, qui faiſoient le cours ſur les Turcs. Belle reception du Grâd Duc à Feccred-din.

Pendant que Feccred-din étoit ſur mer, les armées otomanes ſe preſenterent au mois de Juillet 1612. devant Seide, compoſées de quarante mille hommes & de quatre-vingt galeres.

Ali avoit une tres-bonne garniſon dans ſes Châteaux & dans la Ville, avec des munitions de guerre & de bouche ſufiſantes pour faire une longue & vigoureuſe réſiſtance; mais comme cette précaution ne l'auroit pas garenti de l'orage, & que la rebellion l'auroit mis hors d'état d'eſperer le pardon, il n'atendit pas qu'on l'attaquât & alla audevant de ſes ennemis, Accommodement de l'Emir Ali avec les Turcs.

faiſant offrir au Capoudan Pacha, Admiral Turc, un tribut annuel de ſoixante mille écus, moïennant lequel il fut confirmé dans tous les Etats de ſon pere, deſquels il préta ſerment de fidelité, foi & hommage à l'Empereur Otoman, entre les mains des Generaux de ſes armées qu'il traitta magnifiquement, leur fit de riches preſens ;& ils ſe retirerent tres-ſatisfaits de la ſoûmiſſion aparente de ce Prince des Druſes, lequel ſe trouva auſſi tres-bien du conſeil de ſon pere.

Il ſembloit que l'Emir Feccred-din eut quitté la Sirie pour jamais ; cependant il ne demeura que cinq années en Italie, durant leſquelles les preſens conſiderables qu'il fit au Prince & à la Princeſſe, & la dépenſe de ſa maiſon aïant conſommé une grande partie des richeſſes qu'il avoit p ortées, il

réſolut de repaſſer en Sirie, craignant de devenir à charge à ce Prince & de n'avoir pas de quoi faire les frais de ſon voïage : il eut pû en demander à ſon fils, mais étant perſuadé que ſon retour ne lui plairoit pas, il en cacha ſoigneuſement le deſſein qu'il ne déclara qu'au Grand Duc, avec lequel il prit des meſures pour executer le grand projet de ſouveraineté qu'il avoit en tête depuis tres-long-tems, dans lequel il lui promit de l'aſſiſter d'hommes & de munitions de guerre, & il partit précipitamment ſur un autre Vaiſſeau François qui alloit à Seide en l'année 1618.

CHAPITRE V.

Du retour de l'Emir Feccred-din en Sirie, & de ſes entrepriſes.

Retour de Feccred-din en Sirie.

LE retour ſubit & ineſperé du Prince Feccred-din en Sirie ſurprit beaucoup Ali, qui ne laiſſa pas de diſſimuler & de recevoir ſon pere avec de grandes demonſtrations de joïe: ce n'eſt pas qu'il ne fut effectivement ravi de le revoir, parce qu'il l'aimoit tendrement, mais comme l'indépendance flate, & qu'il ſe ſentoit obligé de remettre le Gouvernement à celui duquel il le tenoit, il aprehendoit qu'il ne le prît au mot, & qu'il ne fût venu pour rentrer dans ſes Etats.

Politique de Feccred-din.

Ce n'étoit pourtant pas le deſſein de l'Emir, lequel pré-

voïant le deſordre que ſon retour précipité pourroit cauſer dans l'eſprit de ſon fils, prévint l'offre du Gouvernement qu'il avoit medité de lui faire ; lui déclara qu'il le reconoiſſoit pour ſon Superieur, & que le deſſein de ſon retour n'étoit qu'afin de travailler à l'agrandiſſement de ſa puiſſance, & de le rendre indépendant de la Porte ; & il ſe contenta du commandement des troupes, avec leſquelles il étoit certain de recouvrer ſon ancienne autorité & de la porter même à la Souveraineté. envers ſon fils.

En effet il recommença la guerre contre les Arabes du Jourdain, ſur leſquels il conquit tout le païs qui eſt entre Caïphas & Antioche, avec pluſieurs bonnes fortereſſes, dont la poſſeſſion le rendit beaucoup plus puiſſant & redoutable qu'il n'étoit auparavant, & Guerre de Feccred-din aux Arabes.

le fit ſonger ſerieuſement à ſe préparer à l'execution de ſon grand projet, qu'il cacha juſqu'en 1632.

Il fit bâtir quantité de magaſins à Seide & à Barut, qu'il remplit de toutes ſortes d'armes & de munitions de guerre tirées ſecretement de France & d'Italie par les vaiſſeaux qui alloient à Seyde ſous prétexte de negoce, chargés de canons, mouſquets, poudres & boulets, deſquels il fit une proviſion extraordinaire durant douze ou quinze années, & ramaſſa un grand nombre de troupes, dont il cacha la meilleure partie dans le mont Liban & dans les Châteaux de Seide, Tripoli & Barut, ne laiſſant qu'une petite armée en Campagne contre les Arabes, afin de ne point réveiller la jalouſie des Turcs, leſquels ne s'aperçeurent point de ces

Préparatifs de Fecred-din pour ſecoüer le joug otoman.

grands préparatifs, & auroient vu éclater & réüſſir en même tems cette entrepriſe tres-bien concertée, ſi les troupes du Grand Duc, qu'il atendoit pour lever le maſque, fuſſent arrivées dans le terme qu'il avoit promis; mais il fut trahi par ceux qu'il croïoit le plus dans ſes interêts, leſquels donnerent avis de ſon deſſein à Sultan Amurat IV.

CHAPITRE VI.

Des préparatifs de la Porte contre l'Emir Feccred-din, & de ce qui s'enſuivit juſqu'à la mort de ce Prince.

Seconde guerre des Turcs à Feccred-din.

SUltan Amurat averti ſecretement par les creatures de l'Emir Feccred-din de ſes préparatifs, & des raiſons qui retardoient l'execution de ſon deſſein, ſe mit en devoir de le prévenir & de le ſurprendre, écrivant une lettre circulaire à tous les Gouverneurs de Paleſtine & de Sirie, & à l'Emir même, d'aſſembler leurs troupes pour une grande entrepriſe, qu'il ne déſigna point, & faiſant préparer une flotte conſiderable en diligence, qu'il envoïa ſecretement à Tripoli de Sirie.

L'arrivée de cette flotte en

Sirie, fit conoître à l'Emir que ſon deſſein étoit éventé, & que tout ce grand apareil de terre & de mer étoit contre lui : il balança quelque tems ſa rébellion ; mais ne ſe ſentant pas aſſés fort ſans le ſecours étranger que les guerres Crétiennes retardoient, il crût qu'il pourroit détourner l'orage, comme avoit fait ſon fils, par une ſoûmiſſion feinte, dans laquelle il auroit peut-être réüſſi auſſi heureuſement que lui, ſi la meſure de la crainte & de l'indignation des Turcs n'eût pas été comblée.

Il envoïa un de ſes principaux Oficiers traiter avec le Capoudan Pacha, pour le renouvellement de la capitulation faite avec ſon fils du regne du Sultan Acmet, & lui offrir le païement des arrerages du Tribut, & une nouvelle preſtation de foi & hommage,

acompagnée de preſens pour le dédommagement des frais de la guerre & des Oficiers de la Porte.

Ruſe de l'Admiral Turc.

Le Capoudan Pacha, qui n'ignoroit pas les forces de l'Emir, trouva plus à propos de diſſimuler comme lui, que d'attaquer ouvertement un homme duquel toutes les fortereſſes étoient bien gardées & munies, qui avoit trois mille hommes avec lui dans Seyde & ſon fils dans les montagnes du Liban à la tête d'une bonne armée, laquelle donneroit beaucoup de peine aux aſſiegeans par terre, pendant que les Canons des fortereſſes de la Mer & du Port en défendroient l'entrée à ſa flotte, ce qui rendoit le ſuccés de ſon entrepriſe fort douteux.

C'eſt pourquoi il écouta & receut les propoſitions de cet Emir, lequel au lieu de ſe tranſ-

porter à Tripoli de Sirie pour la ratification de la capitulation, ouvrit ſon Port à la flotte otomane, durant que le Pacha de Damas ſe campa entre Seide & le mont Liban pour empêcher la communication du pere avec le fils ; lequel pénetrant le deſſein des Turcs leur donna une bataille où il fut tué, & le Capoudan Pacha ſe rendit le Maître du Château de Seide, & obligea l'Emir de ſe retirer à Barut, dans lequel le Pacha de Damas l'aïant enfermé, il fut contraint de quitter cette autre fortereſſe pour chercher une retraite aſſurée dans les montagnes du Liban, de crainte qu'on ne l'arrêtât.

Faute de Feccredin.

Mort du fils de Feccredin.

Fuite de Feccredin.

Le Gouverneur de Sirie ne jugea pas à propos de le pourſuivre dans ces montagnes inacceſſibles, deſquelles il ne connoiſſoit pas les défilés, où une poignée d'hommes peut arrêter

une armée nombreuſe; mais il lui fit inſinuer adroitement d'avoir recours à la clemence & à la bonté d'Amurat, qui lui pardonneroit & le rétabliroit, au lieu qu'il étoit fugitif & rebele.

Mauvaiſe fortune de Feccred-din.

Ce malheureux Emir abatu de ſa mauvaiſe fortune donna dans le piege de ce Pacha, & réſolut d'entreprendre le voïage de Conſtantinople avec ſes deux petits fils & les débris de ſa fortune, qu'il chargea ſur quatorze mulets & abandonna les montagnes du Liban, deſquelles le Turc ſe rendit le Maître, & obligea les Maronites de ſe ſoûmettre à lui, aux mêmes conditions qu'ils obéïſſoient à l'Emir.

Voïage de Feccred-din à Conſtantinople.

Feinte cordialité de l'Empereur Amurath.

Sultan Amurat reçut ce Prince favorablement en aparence, & il ſembloit que ce bon traitement lui promît un peu de calme aprés la tempête,

laquelle recommença dans le tems que cet Emir infortuné croïoit être en repos & joüir des bonnes graces de l'Empereur Otoman ; lequel lors qu'il le careſſoit le plus, lui chercha une groſſe querelle ſous prétexte d'intelligence ſecrete pour revolter ſon païs de l'obéïſſance otomane, le fit venir devant lui, & aprés lui avoir dit *que ce n'étoit point aux chats à faire la guerre aux Lions*, le fit étrangler en ſa preſence le 14. Mars 1633. & expoſer ſa tête au bout d'une lance avec un écriteau ſur le front, *Le crane de l'impie & rebele Feccred-din*, que l'on promena par toute la Ville de Conſtantinople, & on l'envoïa à Seide où elle fut plantée au-deſſus de la porte du Château.

Mort de Feccred-din.

On lui trouva une Croix d'or au col, & on dit qu'il ſe tourna du côté de l'Orient,

& qu'il fit le ſigne de la Croix, au lieu de la profeſſion de foi mahometanne, ce qui obligea l'Empereur de détourner la tête & de dire *qu'on ſe dépêche d'étrangler ce pourceau.*

Attachement de l'Emir. Feccred-din à la France.

L'Emir Feccred-din avoit une inclination tres-particuliere pour la Nation Françoiſe & étoit tellement attaché à Sa Majeſté tres-Crétienne Loüis XIII. qu'il acorda à ſon Conſul l'Egliſe de Nazaret, avec une ſomme fort conſiderable pour ſon rétabliſſement, & donna la permiſſion d'en bâtir une à Seide dans le mont Liban & à ſaint Jean Diacre ancienne Ptolomaide, où les Chevaliers de ſaint Jean de Hieruſalem s'étoient retirés & y avoient bâti pluſieurs belles Egliſes & de grands Palais, que les Turcs ruinerent en s'en rendant les maîtres, de ſorte qu'il n'y reſte plus que l'Egli-

ſe de ſaint Jean, laquelle eſt aſſés entiere, auſſi-bien que le Monaſtere de ſaint Saba & le Palais du Grand Maître. Le Port ſeroit tres-bon s'il n'étoit preſque rempli ; il eſt défendu par un petit Château, mais la rade eſt admirable & tres-ſeure, ce qui fait qu'il y a pluſieurs Marchands & un Vice-Conſul François, & la plûpart des Bâtimens qui vont à Seide, dont la plage eſt tres-dangereuſe, ſe retirent à Acre à cauſe de la bonté du moüillage.

CHAPITRE VII.

De l'état présent de la Nation Maronite.

Habitation des Maronites.

LEs Maronites ſont répandus dans la Sirie, Sirophenicie, à Seide, Barut, Tripoli de Sirie, Damas, Alep & l'Iſle de Chipre; mais leur principale habitation eſt au mont Liban, autour duquel ils ont ſoixante gros Vilages tres-peuplés, deſquels on peut tirer prés de vingt mille hommes de combat, qui compoſent une République, laquelle obeït à un Prince Catolique de ſa Nation apelé *Abonoufeld*, tributaire de la Porte & qui ne laiſſe pas d'avoir toûjours quelque different avec les Turcs, leſquels n'oſeroient l'attaquer dans cette montagne.

Le

Le nombre general des Maronites eſt environ de ſoixante mille, leſquels ſont tres-unis entr'eux, & avec les Druſes, dont la differente Religion n'altere point l'ancienne liaiſon qu'ils conſervent, diſent-ils, pour ſe délivrer à la premiere occaſion de la domination des Infideles, deſquels ils ſecoueroient infailliblement le joug s'ils étoient ſoûtenus par quelque puiſſance Crétienne, laquelle voulût entrer en Sirie; & ces deux Nations mettroient plus de cent mille hommes ſur pied, qui ſe ſacrifieroient volontiers pour leur liberté, & les Druſes retourneroient au Criſtianiſme.

Facilité & ſeureté de la conquête de la Sirie, de la Paleſtine & des lieux ſaints.

Il n'y a rien de plus aiſé ni de plus beau que cette conquête, qui entraîneroit celle de la Paleſtine entiere, & du Roïaume de Jeruſalem dont la garde ſeroit tres-facile,

quoiqu'ils ſoient environés de Turcs & d'Arabes en tres-grand nombre, en rétabliſſant le Port de Rama, qui étoit autrefois une tres-grande Ville ſituée ſur le penchant d'une Coline, dans une grande plaine tres agreable & fertile, où il ſe fait un negoce aſſés conſiderable, lequel y a attiré pluſieurs Marchands François, qui font leur réſidence dans la maiſon des Peres Cordeliers, tres-bien bâtie & hors de l'inſulte des Arabes; celui de Jafa, où débarqua Godefroy de Boüillon en allant à la conquête de la Terre ſainte, & où l'on tient que le Prophete Jonas s'embarqua pour éviter d'aller à Ninive & que les Juifs embarquerent la Madelaine, ſon frere & ſa ſœur; ce Port eſt tres-grand & défendu d'un Château enfermé de tres-hautes murailles & gardé par trois groſſes Tours, où

il y a preſentement une bonne garniſon turque ; & ceux de Tortoſe ou Château Pelerin, Caïpha au pied du Mont-Carmel, Acre, Sour, anciennement apellée Tyr, Capitale de Phenicie, tres-renommée dans l'Hiſtoire pour avoir ſoûtenu cinq années le Siege d'un Roi d'Aſſirie, où l'on voit encore de tres-beaux débris de murailles, rempars & grands Palais, auſſi-bien que Seide & Tripoli de Sirie.

Tous ces Ports ſont tres-bons, & capables s'ils étoient netoïés, rétablis & fortifiés de donner retraite à une flotte conſiderable & de la garentir de l'armée navale otomane, laquelle n'en aprocheroit aſſurément pas ; & elle tireroit ſa ſubſiſtance du païs qui eſt tres-abondant en grains, vins, beſtiaux, gibiers, huiles, ſoïes, cotõs, poil de chameau & de chevres,

cendres à savon, safranon, toilleries, drogueries, & autres marchandises, & où il y a du bois, & toutes choses necessaires pour la construction des bâtimens; les Druses, & les Maronites éloigneroient les Turcs, & les Arabes de leurs confins, que l'on mettroit à l'abri de leurs insultes, en rebâtissant les anciennes fortereſſes : ce qui se feroit sans dépense, & établiroit une Monarchie nouvelle dans le milieu de l'Empire Ottoman; qui subsisteroit d'elle même, fleuriroit, & seroit en état en peu de tems de faire revivre la reputation des anciens Rois de Sirie.

Industrie des Maronites.

Les Maronites vivent de leur industrie, & de leur travail en cultivant leurs terres, qui leur rapportent abondamment les fruits desquels je viens de parler, dont ils payent les mêmes droits au Pacha de Damas,

qu'ils païoient à l'Emir Feccred-din ; mais en échange les Turcs qui paſſent au mont-Liban en rendent un autre de dix ſols par tête d'homme, & d'animaux au Prince Abounoufeld.

Ces montagnes du Liban ſont trop-celebres dans l'Ecriture ſainte, & chés les Auteurs profanes anciens, & modernes, pour n'en pas faire une petite deſcription curieuſe & convenable au ſujet, étant la principale habitation des Maronites.

CHAPITRE VIII.

Des Montagnes du Liban, & Anti-Liban.

LE Liban eſt une des plus hautes montagnes qui ſoit ſous le ciel, ſituée entre Tripoly de Sirie, & Damas, au trente-cinquiéme degré, laquelle s'éleve audeſſus de toutes les autres du voiſinage, eſt la plus étenduë, contenant ſoixante lieuës ou environ de circuit, & fut ſelon la tradition le premier établiſſement des enfans de Cham aprés le deluge.

Liban en Arabe ſignifie *blanc, candide*; & cette montagne s'eſt appellée *Liban*, à cauſe que ſa croupe eſt toûjours couverte, & blanche de neiges.

Anti-Liban oppoſé au Liban, eſt une autre montagne auſſi

grande, & fertile, mais qui n'eſt pas ſi élevée.

Ces deux montagnes ſont également abondantes de tout ce qui eſt neceſſaire à la vie, & au commerce ; & il ſort du fond de leurs rochers affreux des eaux, leſquelles forment des torrens, & de groſſes rivieres ; & aprés avoir arroſé leurs terres, tombent dans une valée admirable, qui les ſepare, que l'on nomme *Sirophenicie*, laquelle s'étend de Tripoly de Sirie à Damas, & étoit anciennement enfermée d'une murailles qui joignoit ces deux montagnes fameuſes ; & cette petite Province eſt ſi fertile qu'elle fait ſubſiſter les Villes voiſines.

Les forêts de ciprés, ſapins, cedres, meuriers, oliviers, & autres arbres fruitiers, entremêlées de campagnes cultivées, & de vignobles ſur des rochers, qui Forêt du Liban.

paroiſſent inacceſſibles, forment dans ces montagnes des beautés admirables, & inimitables, leſquelles attirerent dans ces deſerts affreux, ceux que le mépris de la vanité, & l'amour de la ſolitude chaſſoit du monde, qui taillérent de grands Monaſtéres ſuſpendus dans ces roches vives, à la plûpart deſquels on ne communique que par des écheles, & défrichérent la terre des environs, pour vivre du travail de leurs mains en vaquant à la vie contemplative, de laquelle ils ne pouvoient être détournez que par les ours, tigres, & leopars.

CHAPITRE IX.

Des Cedres du Liban, & de la Montagne des Leopars.

L'On tient par tradition que les cedres du Liban ſont auſſi anciens que le monde, & qu'ils furent plantés au moment de ſa creation.

Leur ſituation eſt à la troiſiéme partie du Liban, dans une pleine de demie lieuë de circuit fertile, agréable, & entourée de montagnes ; il n'y en a plus que vingt-deux ſur pied, au milieu deſquels Monſieur de Nointel Ambaſſadeur de France allant à Jeruſalem, fit celebrer la Meſſe, & chanter les prieres ordinaires pour ſa Majeſté Tres-Crétienne, auſquelles aſſiſterent le Patriarche, & les principaux des Maronites,

Beauté des Cedres anciens du Libans.

Voïage de M. de Nointel Ambaſſadeur de France au Liban.

avec le Conſul, & la Nation Françoiſe de Seide.

Cedres reſpectés par les Arabes.

Ces arbres ſacrés ſont reſpectés par les Crétiens, & les Infideles, à cauſe qu'il y a environ cent ans que les Arabes en aïant abatu deux, il ſe mit une ſi grande mortalité parmi leurs beſtiaux, qui eſt leur richeſſe, qu'ils n'oſerent enlever ces deux arbres, & ſe ſont bien gardez depuis ce tems-là de retourner à cet attentat, de crainte d'un ſemblable châtiment.

Quoiqu'il y ait un ſiecle que ces deux arbres ſoient ſans vie, l'air, ni les ſaiſons, ne les ont point gâtés; c'eſt ce qui fait dire que le Cedre eſt incorruptible: mais je crois qu'il faut plûtôt rapporter cette belle qualité à la vertu d'une gomme tres-amere, qui le nourrit & garantit de pourriture.

La groſſeur de ces Cedres eſt prodigieuſe, & la hauteur

ſemblable à celle du noïer, à la reſerve qu'il porte ſes branches au ſommet, leſquelles s'étendent pardeſſus en plate-forme ; ſa feüille reſſemble à celle du Genievre, & pointe vers le ciel ; & ſes pommes ſont comme celles du pin, excepté qu'elles ont les écailles plus plates, larges, & ſerrées.

Ces vieux Cedres ont provigné, & produit une forêt de jeunes qui les environnent ; il y en a deux entr'autres beaucoup plus gros que les autres, entre leſquels les Maronites ont élevé un Autel à la Vierge, ſur lequel le Patriarche ſuivi de tout le Clergé, va celebrer une Meſſe ſolennelle à la Fête de l'Aſſomption, en action de graces de ce qu'en pareil jour en l'année 1451. leur Egliſe fut réunie à la Romaine à laquelle elle a été depuis ce tems-là tres-ſoûmiſe.

Le bois de Cedre, que les Rois David, & Salomon emploïerent à la conſtruction du Temple de Jeruſalem, fut tiré de ces arbres, par la permiſſion d'Hiram Roi de Tyr, auquel ils envoïerent une ambaſſade à ce ſujet.

Monta-gne des Leopars.

La montagne des Leopars, à deux milles de Tripoli de Sirie, proche du Liban, de laquelle il eſt parlé au quatriéme des Cantiques, eſt un gros rocher rond, fort élevé, couvert de ciprés, ſapins, & autres arbuſtes aromatiques & ſauvages, & habité ſeulement par les tigres, leopars, & autres bêtes feroces, qui font un ſi grand tintamarre, qu'on l'entend de Tripoli comme ſi l'on étoit au pied de cette montagne affreuſe.

CHAPITRE X.

De l'état de l'Egliſe Maronite.

LEs Maronites ſont les meilleurs Catoliques de l'Orient, tres-devots, & attachés aux dogmes de l'Egliſe Romaine, à laquelle ils ſe ſoûmirent dés l'année 1182. & étant retombés dans l'erreur des Grecs, ils furent reconciliés, & reünis par Leon X. ce qui fut confirmé par Gregoire XIII. & Clement VIII. & le Pape Alexandre VI. honora leur Patriarche du titre de Patriarche d'Antioche. Croïance de l'Egliſe Maronite.

L'Egliſe Maronite eſt entierement conforme à la nôtre dans tous les points de foi; elle obſerve la même diſcipline Eccleſiaſtique, & ſacrifie du pain azime, mais le reſte de ſes cere-

monies eſt ſemblable à celles des Grecs, que le Pape n'a pas jugé à propos de reformer, afin de ne point aigrir davantage la querelle des Egliſes Latine, & Grecque.

Les Egliſes Maronites ſont neceſſairement tournées à l'Orient, & l'on y celebre en Siriaque, quoique le vulgaire des Maronites ſoit Arabe.

Liturgies des Maronites. Elle ſuit ſoixante ſortes de Liturgies differentes, deſquelles on peut ſe ſervir indifferemment pour toutes les Fêtes, n'y en aïant aucune propre, ni particuliere à aucun jour.

Les ornemens des habits Sacerdotaux ſont ſemblables à ceux de l'Egliſe Romaine, à la reſerve qu'ils n'affectent point la difference des couleurs, ſuivant la diverſité des tems, & des Fêtes.

Le tems ordinaire de la Meſſe eſt fixé à deux heures de

jour, hors le Carême, qu'elle ſe celebre aprés None, & les Fêtes de Noël, Epiphanie, & Pâques à minuit, & les ſeculiers ſont obligés d'y aſſiſter à jeun ſous peine de peché mortel.

Il ne ſe dit qu'une Meſſe dans chaque Egliſe par jour, même à la Fête de Noël; mais il eſt permis à pluſieurs Prêtres de celebrer enſemble, quoiqu'il n'y en ait qu'un qui ſe revête des habits Sacerdotaux, & faſſe les ceremonies; les autres mettent ſeulement une étole, recitent aprés lui les prieres, oraiſons, & paroles ſacramentales, & il les communie ſous les deux eſpeces de la même hoſtie, qu'il rompt en autant de parcelles, & les trempe dans le calice avant de les leur adminiſtrer.

Les laiques communient auſſi ſous les deux eſpeces, avec de grandes hoſties rompuës en parcelles, & trempées dans le ca-

lice, ſuivant le ſens litteral de l'Evangile, *fregit ac dedit diſcipulis ſuis, &c.*

L'on benit du pain à la fin de toutes les Meſſes pour diſtribuer au peuple.

Et aux Fêtes ſolennelles le Clergé precedé de timbres, clochettes, flambeaux, de la croix, & d'encenſoirs, va à l'apartement du Patriarche, ou de l'Evêque, l'habille pontificalement, & le conduit proceſſionnellement à l'Egliſe, en chantant des prieres ordonnées pour cette ceremonie.

Jeûnes & abſtinences des Maronites.

L'Egliſe Maronite commande quatre Carêmes comme la Grecque, que ſes enfans obſervent encore avec plus de rigueur que les Grecs, ne mangeant qu'une fois le jour à cinq heures du ſoir aprés la Meſſe, un peu de legumes, & d'herbes cuites à l'eau.

Union & chari-

Les Maronites ont une ex-

trême charité les uns pour les autres, & une grande devotion envers les défunts, pour leſquels, outre les obſeques, à la fin deſquelles ils font des feſtins, où les Prelats, les Religieux, les Prêtres, & le peuple aſſiſtent; ils offrent des ſacrifices les trois, neuf, vingt, trente, quarante, & centiéme jours, & un bout de l'an ſuivi d'un autre feſtin; parce qu'ils pretendent que ces repas publics augmentent & fomentent l'union qui eſt plus grande dans cette Egliſe, que dans aucune autre.

té des Maromites.

CHAPITRE XI.

Des ceremonies de la Messe Pontificale.

Ceremonies de la Messe solennelle des Maronites.

LE Clergé, comme il a été remarqué au precedent chapitre, va processionnellement à l'appartement du Patriarche, lequel étant revétu de ses habits Pontificaux, se transporte à l'Eglise, se met à genoux à la porte du Chœur apellée *Royale*, où il recite quelques prieres; & en se relevant baise l'image du Sauveur avec le livre des Evangiles, que l'Archi-prêtre lui presente, & va s'asseoir dans son trône à côté du grand Autel.

Lors qu'il est assis, l'Archiprêtre, le Diacre, & le Soudiacre apportent à laver; le Soudiacre tient le bassin, le Diacre

verſe l'eau à genoux, & l'Archi-prêtre debout lui preſente la ſerviete.

Il ſe leve aprés cette ceremonie, & recite bas le *Miſerere*, & le *Confiteor*, puis ſe tournant vers le peuple dit *Miſereatur*, à haute voix, enſuite le Clergé va lui baiſer la main, en diſant: *Beniſſés-nous, ſaint Pere, & vous ſouvenés de toute cette crétienne aſſemblée dans vôtre ſaint ſacrifice*; & il répond en donnant ſa benediction: *Que le Seigneur tout puiſſant, & miſericordieux Pere, Fils, & ſaint Eſprit, vous beniſſe.*

Le plus ancien Prelat aſſiſtant lui preſente une petite Croix, qu'il prend de la main droite, & le Paſtoral de la gauche, s'avance au milieu de l'Autel, dit une oraiſon, pour demander à Dieu la grace de lui offrir dignement le ſacrifice, & baiſe l'Autel en deux endroits, à droit, & à gauche.

Tous les Prelats, & les Prêtres revêtus ſacerdotalement, forment un cercle autour de l'Autel, & celebrent avec lui; l'Archi-prêtre decouvre le calice, met le purificatoire au côté droit de l'Autel, le voile, & les palles à la gauche.

Le Patriarche poſe la Croix au milieu de l'Autel, donne le Paſtoral au Prelat aſſiſtant, & prenant l'encens dans la navette que le Diacre lui preſente, il le met dans l'encenſoir, & encenſe l'Autel, & le calice, avec lequel il fait un ſigne de croix, & prononce ſur l'Hoſtie ces paroles: *Seigneur, recevés cette offrande de loüange en commemoration de la mort & paſſion de nôtre Seigneur* JESUS-CRIST *pour la remiſſion de nos pechés*; la poſe ſur la patene, la couvre d'un Pale, & l'encenſe.

Il découvre aprés cela le calice, y verſe du vin, & un peu

d'eau, le recouvre, & le met ſur l'Autel, & étend un grand voile ſur toutes les eſpeces, qu'il encenſe derechef.

Aprés cette ceremonie il ſe tourne vers les aſſiſtans, auſquels il demande pardon, & les prie de joindre leur intention à la ſienne, pour obtenir de Dieu la grace de lui offrir un ſacrifice propitiatoire, & meritoire pour la remiſſion de ſes péchés, & des leurs.

Le Diacre enſuite à genoux lui preſente l'encenſoir, & il lui donne ſa main à baiſer, & il encenſe trois fois les miſteres, & l'Autel en forme de croix; & le Diacre aïant repris l'encenſoir avec la même ceremonie, encenſe le Clergé, & le peuple qui chantent l'Oraiſon Dominicale.

Le Patriache retourne à ſon trône, reprend la croix avec le bâton paſtoral, fait le ſigne

du Crétien, recite bas une oraiſon preparatoire, & entonne le *Gloria in Exc.* aprés lequel un des Prelats aſſiſtans dit une priere à la Vierge : *Mere de Dieu, Vierge pure, nôtre protectrice, & nôtre unique eſperance, preſentés nos prieres à vôtre cher Fils, & intercedés pour les vivans, & les morts, pour leſquels on va lui offrir ce ſaint ſacrifice en commemoration de ſa mort, & paſſion.*

Le Clergé chante quantité de prieres à divers Saints, & le Patriarche s'avance à l'Autel, où il poſe la Croix, & en étendant ſes mains en croix ſur les miſteres, fait en ſecret la Commemoration des vivans, & des morts, prie pour toute l'aſſemblée, & croiſant ſes mains ſur ſa poitrine, ſe recueillit un moment, & les éleve au Ciel pour demander la grace à Dieu encore une fois de lui offrir un ſacrifice,

pur, net, & propitiatoire pour la remiſſion de ſes pechés, par l'interceſſion de la tres-ſainte Vierge, & du Saint du jour, duquel il dit une oraiſon particuliere; & aïant fait le ſigne de la croix, & baiſé l'Autel à droite, & à gauche, il reprend la croix, & le bâton paſtoral, & retourne à ſon trône.

L'Archi-prêtre encenſe trois fois les miſteres, & l'Autel en rond en forme de croix, auſſi-bien que le Patriarche, le Clergé, & le Peuple, pendant que l'on chante le *Miſerere*.

Enſuite le Diacre avertit à haute voix le peuple de redoubler ſon attention, ſa devotion, & ſon reſpect, & le Patriarche ſe leve, & entonne la Proſe du jour, laquelle étant chantée alternativement par le Clergé, l'Archi-prêtre lui preſente la navette, & l'encens qu'il met

dans l'encenſoir, & ce Miniſtre recommence les encenſemens en chantant trois fois : *Dieu ſaint, Dieu fort ; Dieu immortel,* auquel le Clergé répond : *Aïés pitié de nous.*

Ces ceremonies ſont ſuivies de la lecture de l'Epître, laquelle ſe fait par le Diacre qui s'agenoüille au commencement, & à la fin, aux pieds du Patriarche, pour lui demander ſa benediction.

L'Evangile ſe chante au côté droit de l'Autel par un Evêque aprés avoir pris la benediction du Patriarche, encenſé le Livre, & dit ſecretement une oraiſon preparatoire.

Auparavant la lecture de l'Evangile, le Diacre avertit une autrefois le peuple d'être attentif aux paroles de JESUS-CRIST, deſquelles dépendent le ſalut éternel ; & le Patriarche

che donne ſa benediction à toute l'aſſemblée.

La lecture de l'Evangile ſe fait avec un grand reſpect, le Patriarche, les Evêques, le Clergé, & le peuple ſont debout, & nuës têtes, & obſervent un ſilence extraordinaire, & une grande attention à ces paroles ſacrées.

L'Evangile étant fini, le Diacre entonne les Verſets, & les Répons de la Fête; le Patriarche met de l'encens dans l'encenſoir, & l'Archi-prêtre encenſe les miſteres, le Patriarche, le Clergé, & le Peuple en la maniere ci-deſſus declarée, & l'on chante tres-devotement le Simbole des Apôtres.

L'on donne une ſeconde fois à laver au Patriarche avec la même ceremonie, aprés laquelle il ſe leve, quitte le paſtoral, va à l'Autel qu'il baiſe deux

fois, fait le ſigne de la croix de celle qu'il tient dans ſa main, la poſe ſur l'Autel, dit trois oraiſons d'une Liturgie à ſa devotion, & preſente la paix aux Prelats, Prêtres aſſiſtans, & au Diacre, qui la donne enſuite à baiſer au Clergé, & au Peuple.

Le Patriarche découvre lui même les miſteres, & ſe tournant vers les aſſiſtans, leur donne la benediction avec le voile qui les couvre, que le Diacre reçoit, le plie, & le met ſur le coin de l'Autel.

L'Archi-prêtre découvre l'hoſtie, & le calice que le Patriarche benit, & étant recouvert fait un ſecond ſigne de croix ſur le calice, & la patene, & entonne la Preface.

Au *Sanctus* le Diacre, & le Soûdiacre tiennent chacun un timbre audeſſus de la tête, qu'ils ſonnent juſqu'aprés les trois

benedictions qu'il fait ſur les miſteres.

Avant la conſecration le Diacre dit au peuple de ſe proſterner, & d'être dans la crainte, & la fraïeur, & l'Archi-prêtre ôte le bonnet du Patriarche, lequel demande l'aſſiſtance du ſaint Eſprit, en ces termes: *Eſprit ſaint qui procedez du Pere, & du Fils, décendez ſur moi, & ſur ce ſacrifice que j'offre pour la paix univerſelle de l'Egliſe, & la remiſſion des pechés des vivans, & des morts*; & conſacre avec les mêmes paroles, & les mêmes ceremonies que l'Egliſe Romaine.

Il s'incline aprés la conſecration; en mettant ſes mains en croix ſur ſon eſtomach; il fait à haute voix la commemoration de la vie, mort, & paſſion de nôtre Seigneur JESUS-CRIST; une ſeconde invoca-

tion du saint Esprit, & une priere à la Vierge, avec trois signes de croix sur le Corps, & trois sur le Sang de JESUS-CRIST, pendant lesquels le peuple est prosterné dans un grand respect ; l'Archi-prêtre encense, & les Diacres, & Soûdiacres sonnent les timbres.

La ceremonie de la commemoration de JESUS-CRIST est suivie de six autres ; la premiere pour les Pasteurs de l'Eglise universelle ; *le Pape qu'il nomme le premier*, le Patriarche des Maronites, l'Evêque du lieu, & les autres Prelats ; la deuxiéme pour le Clergé, & le peuple Crétien ; la troisiéme de l'*Empereur de France protecteur du Christianisme*, & des autres Princes Crétiens ; la quatriéme de tous les Saints ; la cinquiéme des Docteurs de l'Eglise, & la sixiéme des morts.

L'Archi-prêtre recommence les encensemens, pendant que le Diacre, le Soûdiacre, & le Clergé chantent les Versets, & les Répons du jour, & que le Patriarche fait dix-huit signes de croix sur le calice avec l'hostie, qu'il éleve ensemble, & dit à haute voix : *Voici le venerable pain de vie offert pour nôtre redemption*, & il chante l'Oraison Dominicale, que tous les assistans recitent distinctement aprés lui.

Le Diacre avertit derechef le peuple de se prosterner, & de redoubler sa crainte, sa ferveur, & sa foi à la vûë du Corps, & du Sang de JESUS-CRIST, que le Patriarche montre, en les élevant l'un aprés l'autre, à l'usage de l'Eglise Romaine.

Aprés l'élevation il donne la benediction à toute l'assemblée avec le Corps de JESUS-

CRIST, & diviſe le pain en trois parties égales ; il en trempe une dans le ſang, qui lui ſert à teindre les autres, & il la met dans le Calice.

Il communie les Evêques & les Prêtres, qui celebrent avec lui de la ſeconde partie ; & laiſſe la troiſiéme ſur la patene, qu'il remet ſur le calice ; & ſe tournant vers le peuple, lui montre derechef le Corps & le Sang de JESUS-CRIST, & ſe communie.

Un Evêque dit l'Oraiſon de la Poſt-Communion, & d'actions de graces ; le Patriarche reprend ſon bonnet, la Croix, & le Paſtoral ; donne la benediction au Peuple, & retourne à ſon trône, où les Prélats, & le Clergé, vont lui baiſer la main, & ſouhaiter que Dieu ait eu ſon ſacrifice agreable.

Si c'eſt un jour de fête ſolen-

nelle, le Clergé reconduit le Patriarche à ſon apartement, avec la ceremonie décrite ci-deſſus, & le des-habille: Mais les jours ordinaires, il vient ſans ceremonie à l'Egliſe, s'habille & ſe des-habille ſur la corniche de l'Autel.

CHAPITRE XII. & dernier.

Du Patriarche, Evêques, Prêtres & Religieux Maronites.

Du Patriarche des Maronites.

LE Patriarche de l'Egliſe Maronite, eſt Religieux comme celui des Grecs, mais de l'Ordre de ſaint Antoine; & le Clergé, avec les Députés du Peuple, s'aſſemblent durant trois jours au Palais Patriarcal, dans le Monaſtere de Canobin, au Mont-Liban, pour proceder à ſon élection, de laquelle on demande enſuite la confirmation au Pape.

La cabale, & la brigue n'ont point de part à cette élection, qui ſe fait à la pluralité des voix, du ſujet le plus digne, par ſon rare merite, ſes vertus, & ſa vie exemplaire; &

aprés son exaltation, il envoie à Rome en faire part à Sa Sainteté ; renouveller la soumission de son Eglise à la Chaire de Saint Pierre, & demander l'agrément de ce Chef de l'Eglise universelle, qui lui envoie le Pallium.

Des Evêques Maronites.

Il y a sept Evêques seulement dans l'Eglise Maronite ; un à Canobin, sous le Patriarche ; à Seide, Chipres, Damas, Eden, Saint Elisée, & Marsaxis ; avec un Abé mitré, au Monastere du Mar-Antonios.

Pour arriver aux Dignités de l'Eglise Maronite, il faut être Religieux, aussi-bien que parmi les Grecs, & faire vœu de chasteté, duquel les Prêtres Seculiers, sont exemts, & peuvent se marier aux mêmes conditions que les Grecs, c'est à dire, à une vierge, auparavant que d'entrer dans les Or-

dres ſacrés ; & ils ne peuvent pas contracter un ſecond mariage.

Reſpect des Maronites pour les Eccleſiaſtiques.

Les Maronites ont un reſpect extrême pour les perſonnes Eccleſiaſtiques, à cauſe de leur caractere ; & ils ſont tellement ſoumis à leur Patriarche, qu'ils reçoivent même ſes déciſions dans leurs affaires temporelles, deſquelles il eſt preſque toûjours l'Arbitre ; &, c'eſt ſur un Decret Patriarcal, qu'ils achetent leurs femmes afin qu'elles ſoient plus ſoumiſes, & leur prix eſt fixé à trente-trois piaſtres, qui leur tiennent lieu de doüaire.

Ce Patriarche careſſe fort les étrangers qui lui rendent viſite, dans ſon Monaſtere de Canobin, où il mene une vie auſſi reguliere qu'un Religieux, & il les regale le mieux qu'il lui eſt poſſible, principalement les François, à cauſe de la puiſ-

ſante protection de Sa Majeſté Tres-Crétienne, & des Miſſions.

Son revenu eſt neanmoins tres-modique, ne retirant que huit mille écus, ou environ, des fruits qu'il recueille dans le territoire de Canobin, qui eſt le meilleur & le plus fertile de la Montagne, particulierement en vin tres-exquis, qu'il vend aux Marchands de Seide; & il paye un tribut de trois cent piaſtres au Pacha de Tripoli de Sirie.

Les Religieux Maronites ſuivent la Regle, & portent l'habit des Hermites de ſaint Antoine, lequel conſiſte en une tunique de ſerge brune ſans chemiſe, liée d'une corroïe de cuir noir, avec une robe par-deſſus, de gros camelot de poil de chevre, de couleur de fumée, un capuce & un manteau noir, & marchent les jam- Des Religieux Maronites.

bes nuës, tenant à la main un bâton, dont le haut eſt de la figure d'un T.

Ils ne mangent jamais de viande ſans la Diſpenſe du Pape ; obſervent les mêmes jeûnes, & abſtinences, que les Religieux Grecs ; couchent ſur des nattes de jonc, ou de feüilles de canne ; ſe relevent à minuit pour prier Dieu, & gardent preſque un ſilence perpetuel.

Monaſteres du Mont Libaa.

Il y avoit autrefois quarante Monaſteres de cet Ordre dans le Mont-Liban, dont la plûpart ſont ruinés, bâtis ſur des croupes de rochers ſi eſcarpés, que ces lieux paroîtroient inacceſſibles, ſi l'on n'y voïoit point les veſtiges des bâtimens : Il eſt vrai que l'on monte par des échelles de trente pieds, & que l'on paſſe ſur des Ponts de branches, & par des trous creuſés dans le roc, pour arriver à

celui de Marſalita, où ſaint Alexis demeura ſept années; & à celui de ſaint Hilarion, qui ſert preſentement de Noviciat, à cauſe de ſa grandeur, & de la comodité des terres labourables, vignes & jardins fruitiers, pratiqués parmi les rochers, qui fourniſſent la ſubſiſtance à ces ſaints Anacoretes.

Retraite de Saint Alexis au Mont Liban.

Celui de Canobin, où reſide le Patriarche, eſt enfermé dans un deſert affreux, auſſi-bien que les autres, taillé preſque tout dans le roc, & dedié à Nôtre-Dame de l'Annonciation : On dit que ce fut dans ce Monaſtere, que ſainte Marine prit l'habit religieux.

Fin du troiſiéme Livre.

LA TURQUIE CRE'TIENNE.

LIVRE QUATRIE'ME.

Contenant la Vie & le Martire de Nicolas, Enfant Grec, martiriſé à Conſtantinople, pour la Foi de J. C. Un Dialogue de Panaiotti Nicuſſio, du Rit Grec, Interprete de la Porte, avec Vanni Efendi, Prédicateur du Grand Seigneur, ſur les principaux Points du Criſtianiſme; & le Projet d'un Seminaire François de Monſieur de Guilleragues.

CHAPITRE PREMIER.

De l'origine, inclinations, & éducation de Nicolas.

NICOLAS étoit Teſſalien, né en l'année 1656. à Neocorio, Bourg neuf, au pied

Origine de Nicolas.

du Mont-Olimpe ; ſon pere ſe nommoit *Yanaky* Jean ; & ſa mere, *Maroulla*, Marie, & étoient originaires de la Morée, qu'ils avoient abandonnée pour faire ſubſiſter ailleurs leur pauvre famille, par quelque petit comerce, & élever leurs enfans dans la crainte de Dieu, & la conoiſſance des Miſteres de la Religion Crétienne.

Quoique Nicolas fût le plus jeune, il aprenoit plus facilement que les autres, auſquels il faiſoit reciter leurs prieres, & donnoit, dés ſes plus tendres années, tous les ſignes d'un bon naturel.

Inclinations de Nicolas.

Les bonnes inclinations de Nicolas exciterent le Curé de Neocorio, nommé Jérôme, Caloïer, homme d'érudition, & d'une ſainte vie, de prendre ſoin de ſon éducation, & de l'afectionner davantage que les autres enfans de ſa Paroiſſe ; à

quoi il correſpondoit ſi heureuſement, que ce ſaint Perſonnage en fit ſon Compagnon, & le menoit avec lui en retraite à l'Abaïe de Nôtre-Dame, dans leur voiſinage.

L'Abé s'apeloit *Eugene*, & étoit un perſonnage ſçavant, & d'une grande pieté, lequel remarquant dans Nicolas, un eſprit, des inclinations, & des manieres qui ſurpaſſoient ſon âge, ſe ſentit interieurement pouſſé de le retenir dans ſon Abaïe pour le faire étudier, & l'élever à la Vie Monaſtique.

Nicolas avoit une ſi grande diſpoſition à l'étude, qu'en peu d'années il aprit ſa religion, & commença à quinze ans, de s'apliquer à la lecture de l'Ecriture Sainte, & des Peres Grecs ; ce qui fit prendre la reſolution à Eugene d'en faire un Caloïer, afin de le pouſſer

Couronne du martire, preferable à la Thiare.

CHAPITRE II.

Du Voïage de Nicolas à Conſtantinople, & du moïen extraordinaire, duquel la Providence ſe ſervit pour le conduire au martire.

TOutes les remontrances d'Eugene ne purent donc pas empêcher ce voïage, qui étoit l'ouvrage de Dieu ; & Nicolas partit, regreté de ce ſaint Homme, & de tous les Religieux, leſquels le cheriſſoient tendrement, comme leur nouriſſon, & leur élêve.

A peine avoit-il atteint ſa ſeiziéme année, lors qu'il entreprit ce voïage, perilleux éfectivement à cet âge, pour un enfant ſeul, ſans biens, &

auſſi bien fait que celui-là ; ce qui eſt ſouvent l'écueil de la Religion & du Salut, & ce que craignoit Eugene, s'il n'eut point été conduit par l'Ange de Tobie.

Il diſſipa en chemin une bonne partie du peu d'argent qu'il avoit ramaſſé pour ſon voïage ; c'eſt pourquoi, craignant que le reſte ne fût bientôt conſommé, & ne pût pas ſufire, au long ſejour qu'il vouloit faire à Conſtantinople, pour amaſſer aparament quelque choſe, comme font tous les Grecs étrangers, afin de retourner en ſon païs ſoulager la pauvreté de ſes parens, il s'aviſa de faire le même comerce qu'eux, & de loüer une petite boutique pour revendre des denrées ; ce qui ne demande pas un gros fonds, & ne laiſſe pas d'être lucratif.

Sa boutique étoit au milieu

de Conſtantinople, atachée à celle d'un autre vieux revendeur Turc, grand hipocrite, lequel montroit à lire, & écrire à de jeunes enfans, auſquels il enſeignoit les rêveries de l'Alcoran, & ſe faiſoit un point de religion, d'atirer les Crétiens à la Secte de ce Fourbe inſigne.

Ce méchant voiſinage, la curioſité naturelle à la jeuneſſe, l'inclination de Nicolas à l'étude, ſa facilité à aprendre les Langues, & ſa memoire prodigieuſe, lui donnerent de l'atention aux leçons de ce vieux ſerpent, lequel ſifloit continuellement & malicieuſement aux oreilles de ſes écoliers, les paroles de la Profeſſion de Foi Mahometane, dont le recit ſeul, même en badinant, ſufit pour faire un Turc, dans la penſée de les aprendre à Nicolas, & de le ſurprendre

Méchant voiſinage nuiſible.

quelque jour, afin de le forcer par cette ruſe, d'être Mahometan, ou Martir, ſuivant la Loi.

En effet, cet enfant aprit ſi bien ces paroles maudites, qu'il les prononçoit ſans manquer au ton, ni à l'accent Turc, que ce faux devot loüoit, & admiroit exprés; & rodant comme un lion rugiſſant, autour de cette pauvre brebis, qu'il vouloit dévorer, lui perſuada d'aprendre à lire, & écrire le Turc, qu'il s'offrit de lui montrer *graïs*.

Nicolas ne negligea point une ſi belle occaſion de ſatisfaire ſa curioſité, & ſon inclination, & donna de tout ſon cœur dans le piége de ce Pedagogue, qui redoubla ſon zele, & lui raconta ſoigneuſement les miracles ridicules de Mahomet, croïant

le séduire, & corompre sa foi par ses contes, qu'il écoutoit attentivement, à cause de l'élocution, & de sa passion pour les Langues.

CHAPITRE III.

Du ſtratagéme duquel ſe ſervirent les Turcs pour ſurprendre Nicolas.

LE maître de Nicolas voïant qu'il faiſoit de grands progrés dans la langue, & ne retenoit pas un dogme de la Loi Turque, il reſolut d'achever par force, ce qu'il avoit commencé par adreſſe, eſperant que la Circonciſion, & une meilleure fortune, pourroit éfacer la Foi, & l'amour de JESUS-CRIST du cœur de Nicolas, & le remplir de celui de Mahemet.

Il communiqua ſon deſſein à ſes voiſins, leſquels n'étant pas moins zelés que lui, pour l'augmentation du nombre des Sectateurs de leur Prophete, loüerent

loüerent sa pieté, & l'encouragerent de ne point perdre une si belle occasion de faire un Mahometan de Nicolas, auquel ils convinrent de faire reciter le *Salavat*, & de le circoncire de son consentement, sinon de le conduire chés le Caïmacam, pour l'y forcer par la rigueur de la Loi

Salavat, profession de Foi Turque.

Ils ne perdirent point de tems pour l'execution de cette pieuse action, & s'assemblerent à la boutique de ce Hodgia, où Nicolas ne manqua pas de venir prendre sa leçon ordinaire, & de reciter la profession de Foi Turque, qu'il repeta plusieurs fois par vanité, à cause que ses voisins admiroient sa belle prononciation.

Hodgia maître.

C'en fut assés pour le perdre; ils essaïerent d'abord de le porter, par de belles paroles, & de faux raisonnemens, à abandonner la Religion Cré-

tienne, & embraſſer la Mahometane, qui étoit, diſoient-ils, la veritable, de laquelle il avoit fait profeſſion devant eux; & lui promirent une belle fortune, qu'il n'écouta pas.

Il eut beau dire que la prononciation des paroles du *Salavat*, n'étoit qu'un effet de ſa memoire, & un jeu d'eſprit; ils lui ſoutinrent qu'il étoit Mahometan, & entrerent dans une diſpute de Religion, laquelle s'échaufa tellement, que l'amour de JESUS-CRIST mêttant en bouche à Nicolas, des termes pour défendre ſa cauſe, il traita le Mahometiſme, de faux Culte, & Mahomet de Séducteur.

CHAPITRE IV.

De l'accuſation des Turcs contre Nicolas, d'avoir embraſſé le Mahometiſme ; de ſon interrogatoire, & de ſes réponſes.

CEs hipocrites zelés, enragés de n'avoir pas executé leur pernicieux deſſein, crierent hautement, qu'il avoit fait profeſſion de leur Loi, & blasfemé contre elle ; & que s'il ne conſentoit à ſa circonciſion, pour la reparation de ſes blasfemes, & de l'injure qu'il avoit faite au Prophete, il meritoit un châtiment rigoureux.

Ce tumulte amaſſa le peuple, que ces émiſſaires diabo-

liques, outre la pente naturelle à la Religion, exciterent à tirer vengeance de cette innocente victime, qu'il traîna chés le Caïmacam, Gouverneur de Conſtantinople, devant lequel ces témoins l'accuſerent d'avoir blasfemé contre le Mahometiſme, aprés une profeſſion publique, par la prononciation des paroles, & vomi des injures atroces contre le Prophete, dignes de mort, s'il ne venoit à reſipiſcence par la circonciſion.

Réponſe de Nicolas à ſon Juge.

Nicolas répondit ſi juſte, modeſtement, & en bons termes à ce Gouverneur, qu'il fut charmé de ſa douceur, & de ſa ſincerité, conçut ſur le champ une tendreſſe extraordinaire pour lui, & s'éforça de l'attirer par careſſes, & par la promeſſe d'une haute fortune, dont l'éclat

ne fut point capable d'éblouïr ce ſaint enfant, qui avoit bouché ſes yeux, & ſes oreilles aux beautés humaines, pour les ouvrir aux inſpirations de l'Eſprit de Dieu, qui le conduiſoit au martire.

Ce refus étoit ſufiſant pour le faire circoncire par force, & le Caïmacam y étoit obligé ſuivant la Loi ; neanmoins il en voulut retarder l'execution de vingt-quatre heures, qu'il lui donna pour s'aviſer ; & étant perſuadé que la violence aigrit, au lieu de convaincre, il le fit mettre dans une chambre, où il fut bien traité, & viſité par pluſieurs Docteurs, qui eſſaïerent inutilement de corrompre ſa fidelité à JESUS-CHRIST.

Le lendemain, on le ramena devant le Caïmacam,

lequel lui demanda, s'il ne se repentoit pas d'avoir offensé le Prophete, & mal parlé d'une Loi qu'il avoit publiquement embrassée, & s'il avoit fait une sérieuse reflexion sur les avantages qu'il lui promettoit pour la suivre, & sur son autorité, de le faire circoncire malgré lui, & de punir son opiniâtreté de la mort.

Il répondit à ce Gouverneur, avec une honnête liberté, qu'il le remercioit de ses offres avantageuses; qu'il n'avoit jamais professé le Mahometisme, quoi-qu'il eût repeté les paroles *du Salavat*, par ostentation seulement, pour faire connoître qu'il sçavoit la Langue Turque, & non pas pour renoncer à la Foi de JESUS-CRIST, dans laquelle il étoit né, & vou-

loit mourir ; que ſon autorité lui étoit connuë ; & que ne pouvant pas reſiſter à une force majeure, il proteſtoit contre la Circonciſion.

CHAPITRE V.

De la circonciſion forcée de Nicolas, de ſes proteſtations contre le Mahometiſme; & ſa profeſſion publique du Chriſtianiſme malgré les remontrances des Grecs.

S'Il n'avoit tenu qu'au Caïmacam, il auroit volontiers relâché cette victime, dont la ſincerité marquoit aſſez l'innocence ; mais ne pouvant pas ſe diſpenſer de juger ſuivant la Loi, & les témoins, de crainte de paſſer lui-même pour Crétien dans l'eſprit d'un peuple ſuperſtitieux, il ſacrifia Nicolas à la paſſion de ſes accuſateurs, le fit tenir par des Chiaoux durant qu'on le circonciſoit, & enſuite le laiſſa aller.

Pendant l'operation Nico-

las protesta contre la violence qu'on lui faisoit, professa JESUS-CRIST, detesta Mahomet, & declara hautement qu'il étoit Crétien, & que tous les tourmens imaginables n'étoient pas capables de le faire abandonner une Loi sainte établie sur le Sang de son Sauveur, & de tant de martirs qu'il vouloit imiter. Circoncision forcée de Nicolas.

Cette declaration ne le satisfit pourtant pas, parce qu'il sçavoit que la circoncision étant la marque du Mahometisme, quoiqu'il l'eût reçûë par force, elle ne laissoit pas de le bannir de la societé & de la communion des Crétiens, lesquels ne jugeant pas toûjours favorablement, le prendroient pour Turc, puisqu'il étoit circoncis, & qu'elle lui imprimeroit une note d'infamie, qu'il ne pouvoit laver que dans son sang ; c'est pourquoi il resolut

de le répandre pour faire connoître aux Chrétiens que son esprit & sa volonté n'avoient point consenti à cette action forcée.

Fermeté de Nicolas à professer la Foi de J. C.

Cette delicatesse étoit un effet de la grace qui animoit ce saint Enfant, & le conduisit en sortant du Palais du Caïmacam dans les places publiques de Constantinople, & dans son quartier, publier qu'il étoit Crétien, annoncer la Foi de JESUS-CHRIST, detester le Mahometisme & dire hautement que son auteur étoit un imposteur, qui avoit abusé de la facilité d'un peuple credule, & libertin, pour le precipiter dans des erreurs abominables.

Les Turcs mépriserent d'abord les discours de Nicolas, le traiterent d'un jeune insensé, & ne firent pas semblant de l'entendre, esperant que

ſon ardeur ſe ralentiroit, & qu'il oublieroit inſenſiblement JESUS-CRIST qui étoit trop profondément gravé dans ſon cœur.

Les Grecs au contraire craignant que ce contre-coup ne retombât ſur eux, & ne produiſit quelque groſſe avanie à la nation, dont les Turcs ne laiſſent échaper aucune occaſion, voulurent lui impoſer ſilence, & lui inſpirer des ſentimens qui n'étoient pas conformes à ceux de ſon cœur ; lui conſeillant de paſſer dans quelque autre Ville *incognito* où ils le feroient ſubſiſter. Remontrance des Grecs à Nicolas.

Ces conſeils politiques ne s'accommodant pas aux inſpirations divines de Nicolas, il les rejetta comme des tentations, & dit aux Grecs : Gens « de peu de foi & ſeduits par le « demon pour me corrompre, « je préterois volontiers l'oreille «

» à vos discours, si le change-
» ment de lieu pouvoit effacer
» de ma memoire l'affront que
» j'ai reçû, & le reparer, & si
» en me dérobant aux yeux des
» hommes, pour éviter une igno-
» minie passagere, il me cachoit
» à ceux de Dieu, me garantis-
» soit de la peine que merite
» une foi morte, & me déro-
» boit aux remors de ma propre
» conscience, qui est le bourreau
» perpetuel de l'homme crimi-
» nel; & vous devriés plûtôt
» m'encourager à soûtenir la
» cause de JESUS-CRIST, & me
» porter au martire, que de
» m'insinuer une lâche patience,
» & une retraite indigne d'un
» Crétien.

CHAPITRE VI.

De la ſeconde accuſation contre Nicolas, d'être retourné au Chriſtianiſme, & des tourmens qu'on lui fit endurer.

LEs remontrances des Grecs, & les menaces des Turcs n'aïant point été capables d'arréter l'ardeur de Nicolas ; ces Infideles s'en ſaiſirent une ſeconde fois, & le traînerent chés le *Stambol Efendi*, Lieutenant general, Civil & Criminel, auquel ils l'accuſerent d'être relaps.

Ce Juge lui fit d'abord une grande remontrance ſur l'obligation qu'il avoit au Prophete de l'avoir illuminé & retiré du Criſtianiſme, pour lui faire embraſſer la ſainte Loi Mahometane, & la neceſ-

ſité de le remercier, & reparer les blasfémes qu'il avoit proferés contre ſon nom, par une abjuration publique & veritable de la Religion Crétienne, laquelle ſeule pouvoit le garantir du châtiment que meritoit un crime ſi énorme.

Réponſe hardie de Nicolas. » Nicolas répondit hardiment » qu'il étoit Crétien, & que ſi » Dieu avoit permis qu'il eut » été circoncis par force, c'étoit » pour le fortifier dans la Foy » de JESUS-CRIST, de laquelle il ne s'étoit jamais départi, » & que tous les tourmens imaginables ne ſeroient pas capables de lui faire renier un Dieu » crucifié pour le ſalut de tous » les hommes, ni abandonner la » veritable Religion pour ſuivre » les rêveries d'un ſeducteur.

La réponſe de Nicolas, & ſon intrépidité ſurprirent tellement ce Juge, pour lequel les Turcs & les Crétiens ont un

grand reſpect, & il fut ſi fort irrité du mépris qu'il faiſoit du Mahometiſme, qu'il lui fit donner trois cens coups de bâton ſur toutes les parties de ſon corps en ſa preſence ; ordonna qu'on l'enfermât dans le puits du ſang avec les criminels ; que l'on ne le nourrît que de pain & d'eau, & que l'on continuât ce ſuplice l'eſpace de huit jours.

L'ordre du *Stambol Efendi*, fut tres-ponctuellement executé, & ce tendre enfant mis dans ce triſte & infect cloaque, où regne l'horreur de la mort, duquel on le retiroit tous les matins pour recevoir ce tourment.

Tourment fait à Nicolas.

Il faloit être ſoûtenu de la grace divine, pour ne pas ſuccomber à ce ſuplice, & à un peu de pain & d'eau, qu'on lui donnoit une fois le jour ſeulement pour ſa nouriture ;

Nicolas la demandoit continuellement à Dieu, en recitant l'Oraiſon Dominicale durant que ſes bourreaux le meurtriſſoient de tous côtés, laquelle lui donnoit la force de ſouffrir conſtamment ſans murmurer, & changeoit ſon pain en une manne celeſte, qui le ſoutenoit, de ſorte qu'il rentroit dans ſon cachot plus vigoureux qu'auparavant.

La conſtance de Nicolas.

Ce ſpectacle extraordinaire attiroit tous les jours une foule de Turcs à la porte du puits du ſang ; ceux qui étoient touchés de la grande jeuneſſe de Nicolas l'exhortoient de n'être point homicide de lui-même ; les hipocrites le chargeoient d'injures, auſſi bien que ſes accuſateurs, leſquels aſſiſtoient regulierement à cette ſanglante ſcene, de laquelle ſes bourreaux étant plus fatigués que lui, le conjuroient de

Compaſſion des boureaux pour Nicolas.

ſe délivrer en ſe faiſant Turc ; & il leur reprochoit la foibleſſe de leurs bras, & les prioit de redoubler leurs coups afin de réveiller ſa vigueur, & de n'avoir pas moins de force à les tourmenter qu'il avoit de patience à ſouffrir ; & retournant tout d'un coup à Dieu, il « lui diſoit, que la gloire de ſa « conſtance étoit deûë au nom « & à la vertu de JESUS-CRIST, qu'il proferoit d'une ardeur incroïable, que ſes perſecuteurs étoient contraints d'admirer, & d'avoüer qu'il y avoit quelque choſe de ſurnaturel dans ce ſaint Enfant.

CHAPITRE VII.

Comparution de Nicolas devant le Stambol Efendi Juge de Police, lequel inventa un nouveau ſuplice tres-cruel.

NIcolas aprés l'expiration de cette penible huitaine, laquelle auroit abattu le plus vigoureux, ſortit de ſon cachot comme Daniel de la foſſe aux lions, & les enfans de la fournaiſe, ſain, & chantant les loüanges de celui qui l'avoit ſoûtenu, & parut avec un viſage riant, & plein de confiance au Seigneur devant ſon Juge ; lequel ne fut pas moins ſurpris que les autres, croïant que ce ſuplice rude, & la faim l'auroient defiguré & rendu languiſſant, & à demi-mort ; mais il n'avoit ſervi qu'à

augmenter ſon courage & ſa hardieſſe.

Hé bien, luy dit le Juge moins aſſuré que lui, infidele ennemi de toi même, n'es-tu point las d'éprouver nôtre conſtance ? le chatiment que tu as ſouffert ne t'a-t-il point fait rentrer en toi-même, & la force des coups ne te ramene-t-elle point à la veritable Loi Mahometane, que tu avois embraſſée, & que tu as malheureuſement abandonnée, pour retourner à ta maudite ſecte Crétienne ? Epargne, aveugle que tu es, ce corps foible & tendre ; reviens de bonne foi au Prophete que tu as offenſé, il te pardonnera, & nôtre Empereur te recompenſera.

Tu es bien plus aveugle que moi, repartit hardiment Nicolas à ſon Juge ; la Loi Crétienne eſt la veritable, & le Mahometiſme une fiction & un piege du demon : je ſuis né Crétien, & j'eſpere que le Sei- « Belle réponſe de Nicolas,

» gneur JESUS-CRIST me fe-
» ra la grace de mourir en con-
» feſſant ſon Nom ; & ſi tu con-
» noiſſois comme moi la Beati-
» tude, & les biens immortels
» que m'aſſure le martire, tu
» abandonnerois preſentement
» les paſſagers & periſſables que
» tu me propoſe, & qui te pre-
» cipiteront dans les peines éter-
» nelles, pour ſuivre JESUS-
» CRIST. Acheve donc, je te
» prie, de me faire heureux, ne
» t'oppoſe pas davantage à mon
» bonheur, ni aux deſſeins de
» Dieu, à moins que ce ne ſoit
» pour rendre ma couronne plus
» glorieuſe par de nouveaux ſu-
» plices, ſans avoir égard à la
» foibleſſe de mon corps, à la-
» quelle tu ne dois point te laiſ-
» ſer toucher ; invente tout ce
» que ton faux zele pourra te
» ſuggerer de plus cruel, celui
» pour lequel je ſouffre rendra
» tes efforts inutils ; ne crois

pourtant pas que je ſois inſen- «
ſible, j'ai reſſenti toute la force «
de tes coups ; mais ils ne ſont «
pas comparables aux malheurs «
de l'Enfer où leur délivrance «
me jetteroit, & à la beatitu- «
de que j'attens de ma perſeve- «
rance. «

La conſtance extraordinaire de Nicolas fit tant de bruit parmi les Turcs, que Cara Aſſan Oglou General des Janiſſaires, ennemi juré du nom Crétien, ne pouvant pas s'imaginer qu'un enfant grec, en fût capable, voulut en être témoin, & ſe rendit au Serail de *Stambol Efendi*, dans le temps qu'il ſoûtenoit avec une intrepidité merveilleuſe la Foi de JESUS-CHRIST.

Offre du Colonel des Janiſſaires à Nicolas réponſe.

Cet Officier qui eſt un des plus conſiderables de l'Empire & qui n'avoit point d'enfans, reſſentit d'abord un mouvement de tendreſſe ſi violent

pour Nicolas qu'il lui proposa de l'adopter & de le combler de richesses s'il vouloit renoncer à JESUS-CRIST.

L'offre considerable que tu me fais, lui répondit-il, *paroîtroit peut-être avantageuse à tout autre qu'à moi ; je suis persuadé de tes richesses, mais garde-les pour quelqu'autre, qui en ait plus besoin : J'ai un Pere adoptif, lequel outre les biens immenses qu'il me promet, est lui-même le prix de son adoption ; & comme il est un bien infini & éternel, ne trouve pas mauvais que je le prefere à celui que tu m'offre, dont la durée n'a point d'autre fondement que le caprice d'une fortune aveugle, qui n'assure que le passé, tient le present en suspens, & fait craindre pour l'avenir.*

La réponse spirituelle de Nicolas ferma la bouche au General des Janissaires, & sa fermeté inébranlable irrita telle-

ment l'opiniâtreté de ſon juge, qu'il inventa un nouveau ſuplice, & fit planter un poteau au milieu du cachot où on l'attacha preſque ſuſpendu par le col, les bras & les jambes, & ordonna qu'on le laiſſat dans cette poſture durant huit autres jours, ſans lui donner aucun aliment, pas même une goutte d'eau, ni permettre qu'aucun Crétien lui parlât, croïant que ce tourment abattroit la conſtance de ce valeureux champion de JESUS-CRIST, ou qu'il expireroit dans la force de ce ſuplice inexprimable, qui ſurpaſſoit les tortures & les chevalets.

Nouveau tourment fait à Nicolas.

Ce fut ici que la Providence fit connoiſtre la grandeur & l'étenduë de ſes ſecrets impenetrables; car ce nouveau genre de ſuplice inouï ne ſervit qu'à redoubler l'ardeur de ce ſaint Proſelite du martire, le-

quel fut soûtenu à ce poteau par l'effet visible de la grace du Ciel, de laquelle il demandoit incessamment la continuation à Dieu, par un recit fervent de l'Oraison Dominicale & du Simbole des Apôtres, accompagné d'actes de remerciemens, de loüanges & d'amour.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

De la viſite que fit le Patriarche Grec à Nicolas dans la priſon, & de la Communion qu'il lui adminiſtra.

LE Patriarche des Grecs craignant que la jeuneſſe & la delicateſſe de Nicolas ne fût point à l'épreuve de ce long & rigoureux ſuplice, fit offrir de l'argent au Geolier, qui permit qu'on le viſitât de nuit en ſa preſence, de crainte qu'on ne lui donnât quelque nouriture, & il lui envoïa un ſaint homme pour le conſoler.

Ce bon Caloïer croïoit le trouver abatu, languiſſant, & preſque deſſeché de faim & de ſoif; mais au contraire il étoit vigoureux, joïeux,

& tranquille, & lui témoigna qu'il n'avoit pas beſoin d'autre nouriture que de celle du Pain des forts, & des Anges, & le pria de lui apporter l'Euchariſtie, pour lui donner la force de ſouffrir plus courageuſement le martire, duquel ſeul il étoit affamé & alteré; ainſi celui qui alloit le conſoler, fut tellement édifié de ſa tranquillité & de la ſuavité de ſes diſcours qu'il eut envié ſon bonheur, s'il lui eut été permis.

Viſite du Patriarche à Nicolas.

Sur le rapport de ce prodige, le Patriarche voulut en eſtre témoin oculaire; c'eſt pourquoi au lieu d'y renvoïer ſeul ce Caloïer, il s'en fit accompagner, & lui porta la Manne ſacrée & la nourriture des Anges.

Ma plume n'eſt pas aſſés éloquente pour exprimer les ſentimens de Nicolas ſur cette viſite, non pas tant à cauſe de

la preſence du Patriarche, que de celle du Sauveur du monde, duquel il tira le ſacré Corps d'une petite boette d'or en forme de montre, enfermée dans une bourſe en broderie penduë à ſon col.

Ce fut à ce divin aſpect que ſa joïe parut dans ſa plenitude, & que ſa bouche fut remplie d'actions de graces, de Cantiques de loüanges, & d'actes de foi, d'adoration & d'amour, qu'il repeta pluſieurs fois, en diſant : *D'où me vient ce bonheur que le Createur du Ciel & de la terre, le ſouverain Maiſtre des hommes & des Anges daigne entrer dans un cachot noir infect & puant pour viſiter la plus vile de toutes ſes Creatures, & luy communiquer ſon Corps ſacré par les mains du Chef de ſon Egliſe; c'eſt une grace inſigne, que je ne puis meriter que par le martire que je ſouhaite ardemment.* Joïe de Nicolas.

Le Patriarche & ſa petite ſuite fondoit en larmes de joïe, & ſon admiration lui ôtoit la parole, pendant que Nicolas ſe préparoit à recevoir le Corps de JESUS-CRIST par des Oraiſons jaculatoires.

Mais la dificulté fut de le lui adminiſtrer en preſence du Geollier, auquel on redoubla les preſens & on fit croire que c'étoit un *magum*, opiate, pour fortifier un peu ſa poitrine; c'étoit effectivement le veritable confortatif & le ſalutaire de la vie éternelle.

Aprés que le Patriarche eût obtenu cette permiſſion, il demanda à Nicolas s'il n'étoit pas perſuadé de toutes les verités de la foi Crétienne, de laquelle il recita le Simbole, & s'il ne croïoit pas que l'Hoſtie, qu'il lui preſentoit, contenoit réellement le veritable Corps & le Sang de JESUS-CRIST,

qu'il avoit donné à ſes Apôtres dans la Cene miſtique, & offert à l'arbre de la Croix pour la redemption de tous les hommes.

Profeſſion de foi de Nicolas.

Nicolas répondit en tenant les yeux fixes ſur le Corps de JESUS-CRIST. *Je crois Seigneur que vous êtes Chriſt Fils de Dieu vivant, venu au monde pour ſauver tous les hommes, & que vous êtes réellement & corporellement preſent dans ce Sacrement ſous les aparences du pain & du vin, changées en vôtre veritable Corps & Sang vivant, offert à l'Autel de la Croix, ſuivant vos ſaintes paroles à vos Apôtres, Prenés & mangés, ceci eſt mon Corps & mon Sang.*

Recevés-le donc, mon cher enfant, reprit le Patriarche, *& le mangés dignement, afin qu'il vous ſoûtienne, conſole, fortifie & faſſe joüir de ſa préſence viſible dans le Ciel, & que la crainte des tourmens ni de la mort qui paſſeront en un*

moment, ne vous faſſent point perdre la grace de cette nourriture céleſte que je vous adminiſtre, ni la gloire de la couronne du martire qui vous eſt préparée.

C'eſt la grace, tres-Saint Pere, *que je demande à la tres-Sainte Trinité du Pere, du Fils & du Saint Eſprit, & que le ſacrifice de mon corps pour la confeſſion de ſon nom adorable, lui ſoit une victime agreable, & je prie vôtre Sainteté de joindre les ſuffrages de l'Egliſe pour m'obtenir du Ciel une ſainte perſeverance.*

» Ce que ce Patriarche lui promit, & ſe retira en admirant les » grandeurs de Dieu, & le remerciant de la grace qu'il faiſoit à ſon Egliſe de fortifier » ſes enfans dans la foi, & de » leur faire conoître par l'exemple de cette petite, ſimple & » foible creature, qu'il faut s'abaiſſer, s'aneantir & devenir enfant pour gagner le Roïaume » des Cieux.

CHAPITRE IX.

Changement du Juge de Nicolas, ſa derniere comparution, ſa condamnation, & ſa préparation au martire.

DAns l'intervalle de cette huitaine le *Stambol Efendi* fut changé, & le nouveau, ſuivant la coûtume, alla faire la viſite des priſons, où les accuſateurs de Nicolas l'acompagnerent, de crainte qu'il ne fût touché d'un ſpectacle ſi cruel.

Nicolas viſité dans la priſon par ſon Juge.

En éfet comme ce genre de ſuplice lui parut nouveau, il en demanda la cauſe ; & ces faux témoins répondirent ſans donner le tems à Nicolas de parler, qu'il étoit circoncis & relaps au Criſtianiſme ; mais il dit avec une douceur angelique qu'il étoit né Crétien, &

» vouloit mourir pour la foi de
» JESUS-CRIST, afin de répa-
» rer par l'éfuſion de ſon ſang,
» l'injure d'une circonciſion in-
» volontaire, à laquelle ſon foi-
» ble corps avoit été immolé par
» une force majeure, ſans le con-
» ſentement de ſon cœur & de
» ſon eſprit, & malgré ſes proteſ-
» tations, dont le Caïmacam, ſes
» dénonciateurs & le Divan a-
» voient été témoins.

Ce nouveau Juge pour marquer ſon zele à la religion dans ſon commencement, fit un long diſcours que cet enfant n'écouta point, & finit en
» l'exôrtant de ſe délivrer de ce
» tourment par un promt retour
» au Mahometiſme, qui lui ouvri-
» roit la porte à toute ſorte de bon-
» heurs ſpirituels & temporels.
» Ces derniers mots forcerent
» Nicolas de lui dire, que peut-
» être la renonciation au Criſ-
» tianiſme lui pourroit produire

une felicité de quelques momens, quoique les Turcs ne faſſent pas beaucoup de cas d'un renegat ; mais qu'elle le priveroit de l'éternelle qu'il attendoit avec impatience par le martire.

Aprés l'expiration de cette ſeconde huitaine, l'on mena Nicolas au Grand Divan, auquel le Caïmacam voulut préſider pour tâcher de faire changer de réſolution à Nicolas, qui ne fit pas plus d'attention à ſes exôrtations & belles promeſſes qu'auparavant, & reçut avec joïe ſa condamnation, d'avoir la tête tranchée dans la Place d'Atmeïdam, & ſon corps jetté à la mer aprés trois jours d'expoſition, laquelle lui fut prononcée par le *Stambol-Efendi*, & on le ramena à ſon cachot.

Cõdamnation de Nicolas au martire.

Comme le Patriarche étoit curieux de ſavoir ce qui ſe

paſſoit, il envoïa au Divan le même Prêtre qui avoit viſité Nicolas, auquel il dit de prier ſa Sainteté de lui envoïer le Viatique, & de faire redoubler les prieres, afin que le Ciel lui redoublât ſes graces dans ce moment qui devoit décider de ſon ſalut; & le faire renaître à JESUS-CRIST par le bâtême de ſang.

Préparation de Nicolas au martire par le Viatique.

Nicolas reçut donc encore une fois le Corps de JESUS-CRIST en Viatique, qui lui fut aporté par ce Caloïer, acompagné de quelques Laïcs, leſquels paſſerent la nuit avec lui en prieres & diſcours ſpirituels ſur la beatitude éternelle, qu'il traita d'une maniere ſi ſublime, que toute l'aſſemblée en fut ſurpriſe, & raporta au Patriarche que cet enfant leur avoit appris ce qu'aucun de leurs Docteurs n'avoit jamais prêché ſur les Miſteres de la

Sublimité du diſcours de Nicolas.

Religion, & qu'il étoit impoſſible qu'il fût ſans une inſpiration particuliere du Saint Eſprit, lequel lui avoit aſſeurément expliqué tous ces inéfables Miſteres lui-même, pour confondre par une bouche enfantine la vanité des Docteurs, comme l'enfant Jeſus avoit autrefois confondu la doctrine des Rabins Juifs dans leur Sinagogue.

CHAPITRE X.

De la mort de Nicolas, ſa priere pour ſes perſécuteurs & ſa conſtance admirable.

L'Heure du couronnement des travaux de ce ſaint proſelite étant arrivée, *le Soubachy*, Prevôt, ſe tranſporta avec ſa garde au puits du ſang, duquel on le tira pour le conduire au lieu du martire.

» Il s'écria en ſortant, Enfin, » Seigneur, je ſuis arrivé à l'heu- » reux moment, lequel doit réü- » nir mon ame à ſon Createur ; » ne permettés point qu'il y en- » tre aucuns ſentimens d'amour » propre ni de vanité humaine, » afin qu'étant perſuadé que je » ne puis rien ſans vous, je ne » regarde ma perſeverance que » comme un éfet de la grace que

vous m'avés faite, de me soûtenir durant mâ prison, de laquelle je vous demande la continuation avec un esprit humilié & soûmis à vos ordres adorables, de crainte que la vaine gloire ternissant les dernieres actions de ma vie, ne gâte l'éclat de la couronne du martire, que je vais endurer pour la confession de vôtre saint nom & de la Religion Crétienne, que vous avés cimentée par l'éfusion de vôtre Sang précieux. "

Nicolas promené dans Constantinople.

On promena cette innocente victime par tous les Carfours & Places publiques pour la faire voir au peuple, & on la fit passer devant sa boutique, & celle de son Maître d'école Turc, croïant peut-être que ce ressouvenir le toucheroit; mais il ne leva pas seulement les yeux durant tout ce chemin, & arriva à Atmeïdam suivi d'une foule de Turcs &

de Crétiens, lesquels remplirent incontinent cette grande Place.

Lors que Nicolas fut arrêté à l'endroit du suplice, il se » mit à genoux pour offrir sa » mort à JESUS-CRIST, en com- » memoration de la sienne, & Priere de Nicolas pour ses ennemis. » prier pour ses ennemis; & jet- » tant les yeux sur ses dénoncia- » teurs qui le suivirent par tout, » il leur dit, Que je serois heureux » si l'éfusion de mon sang pou- » voit vous desiller les yeux, & » faire conoître que la veritable » religion n'est point celle que » vous professés, mais celle de » JESUS-CRIST pour laquelle je » vais mourir : *Aiés la bonté, Seigneur, de les illuminer, détromper, faire revenir de leur égarement, detester leur secte maudite, & les rendre participans de la gloire éternelle, qui est la récompense de ceux lesquels confessent hardiment vôtre saint nom.*

Enſuite il tendit le col au bourreau, eſperant que la fin de ſa priere ſeroit ſuivie de celle de ſa vie, qu'il prolongea par une feinte, ne le frapant que du dos du ſabre, & le Soubachy fit une derniere tentative de la part du Caïmacam, à laquelle ce ſaint Martir, que cette feinte n'avoit point ébranlé, ne fit réponſe que par un ſigne de tête, que l'on ſepara en même-tems de ſon corps, lequel s'étendit ſur la place pendant que ſon ame alla joüir de la beatitude éternelle & de la preſence viſible de JESUS-CRIST, pour lequel Nicolas ſouffrit le martire le 27. Septembre 1672.

Feinte du Boureau.

Nouvelle tentative inutile.

Mort de Nicolas.

CHAPITRE XI.

Du zele des Grecs, & des funerailles de Nicolas, avec une reflexion sur la conduite de la Providence.

LEs Grecs aprés l'execution, se jetterent malgré les gardes, & les coups de bâtons, sur ce saint corps, baignerent leurs mouchoirs dans son sang, & déchirerent ses habits, & sa chemise: de maniere qu'il demeura nud exposé à l'ardeur du soleil qui étoit encore chaud à Constantinople dans cette saison, & à la fureur des chiens carnaciers: mais il s'éleva un nuage d'oiseaux de proïe, sous la protection desquels le ciel mit ce corps venerable, lesquels au lieu de s'abatre sur lui pour le déchirer, lui firent une ombre de leurs aîles, & tom-

bant ſur les chiens à coups de ſerres & de bec, les écarterent de ce depoſt celeſte, lequel demeura auſſi entier, frais, & vermeil, que s'il eût été animé, au grand étonnement des Turcs, & à l'admiration des Crétiens, qui remercierent Dieu de ce miracle viſible.

Le Patriarche racheta la tête cinq cens écus du Soubachi, & obtint le corps du Caïmacam moïennant une autre groſſe ſomme : cependant comme il faloit que l'Arrêt eût ſon entiere execution, & que conformément à icelui il fût jetté dans la mer, on trouva le biais de le porter la nuit au milieu du port, & de le jetter effectivement dans l'eau au bout d'un petit cable attaché à un batteau de pêcheurs Grecs, qui le remarquerent hors la pointe du Serail, le tirerent en haut, & le tranſporterent à l'iſle de Preto,

Le corps de Nicolas jetté à la mer.

où un Archi-prêtre accompagné de plusieurs Prêtres, d'une partie du Clergé, & de plusieurs Seculiers, le reçût en grande ceremonie.

Funerailles de Nicolas.

On l'enveloppa dans un drap, on le porta processionnellement avec des flambeaux, la croix & l'encens, en chantant l'himne des Martirs, à l'Abbaïe de Nôtre-Dame de Panaïolly, à la porte de laquelle il fut reçû par l'Abbé, & les Religieux revêtus sacerdotalement, deposé dans l'Eglise, embaumé, & inhumé solennellement devant la porte du Sanctuaire.

Reflexions sur la conduite de la Providence.

Qui n'admirera donc pas les ressorts de la Providence dans la conduite de Nicolas au martire? Elle le tira de la maison de son pere dés ses plus tendres années, pour le faire instruire des misteres de la foi de JESUS-CRIST, dans une maison reli-

gieuſe, & elle le conduiſit à Conſtantinople apprendre la langue Turque pour confondre l'Alcoran, & confirmer par une profeſſion de foi autentique ſellée de ſon ſang, la verité de la Religion Crétienne ; & la realité du Corps de JESUS-CRIST contre les Calviniſtes ; & ſe trouvera-t-il quelqu'un aſſés temeraire pour vouloir aprés cet exemple foüiller les ſecrets impénetrables de Dieu ? aux ordres duquel étant veritablement ſoûmis, on trouvera le veritable repos, le ſolide, & unique bien, & la beatitude de Nicolas.

DIALOGUE
DE
PANAYOTTI NICUSSIO
Interprete de la Porte Ottomane,

AVEC VANNI EFENDI Docteur de l'Alcoran, & Predicateur ordinaire de Sultan Mehemet IV.

Sur les principaux points de la Religion Crétienne.

Dispute d'un Grec contre un Docteur Turc sur la Religion Crétienne.

MON deſſein n'étant que de juſtifier la foi de l'Egliſe Grecque ſur les points fondamentaux de nôtre ſainte Religion, dont le martire de Nicolas eſt une preuve ; je crois

que le lecteur aprés avoir vû mourir cet enfant, pour la défense de la foi de JESUS-CRIST, prendra plaisir d'entendre disputer un des plus considerables & sçavans Grecs, contre un des plus fameux Docteurs de l'Alcoran, lequel vouloit essaïer d'attirer ce Crétien fidele au Mahometisme.

Ceremonie de la Fête de la naissance du faux Prophete Mahomet,

Le *Mevloud*, ou commemoration de la naissance du faux Prophete Mahomet, est une des plus celebres Fêtes des Turcs, dans laquelle neanmoins ils affectent autant de simplicité, & de modestie qu'ils font paroître de pompe, & d'ostentation dans les autres.

Le Grand Seigneur va sans autre cortege que de ses Officiers personnels, & de ses Pages, à une de ses principales Mosquées de la Ville où est la Porte, à laquelle le Mufti, les Vesirs, Cadileskiers, & autres

principaux Officiers ſe rendent ſans aucun faſte, & aſſiſtent tous à la priere, & au panegirique de cet impoſteur, aprés lequel toute cette aſſemblée ſe retire ſans tumulte.

En l'année 1662. cette Fête arriva au mois de Juillet, & comme le Sultan étoit à Conſtantinople il alla faire ſa priere à la Moſquée d'Eyup Sultan au fond du port, au ſortir de laquelle l'exceſſive chaleur excita Hamet Kiopruli Pacha Grand Veſir, d'aller prendre le frais au Serail d'Abuſuhut-Efendi, dont la ſituation eſt tres-agréable, & où il y a une tres-belle biblioteque, compoſée de plus de dix mille volumes manuſcrits Turcs, Arabes, & Perſiens, ramaſſés par ſes ancêtres, Precepteurs de pluſieurs Empereurs.

Le deſſein du Grand Veſir n'étoit pas tant de ſe delaſſer,

que de tâcher d'attirer Panayotti au Mahometiſme, à cauſe qu'il l'aimoit, & qu'il lui étoit fort affectionné.

Pour cet effet il avoit convié ſecretement le Mufti pour recevoir cette abjuration, de laquelle Vanni Efendi Predicateur du Sultan, qui avoit fait ce jour-là le Panegirique de Mahomet, devoit être l'Oracle, & le Miniſtre, & les Cadilesκiers les témoins, avec le Stambol Efendi; & il avoit ordonné à Panayotti de le ſuivre ſous pretexte d'affaire, lequel ne put pas s'en diſpenſer, quoiqu'il fût averti de ce deſſein.

Le repas fut fort frugal, & court, à cauſe de l'hipocriſie de cette Fête, & on alla viſiter la biblioteque, de laquelle on decouvre tout le port, le Serail des miroirs, l'Arſenal des galeres, Caſſum-Pacha, Galata, Topana, le grand Serail,

rail, & celui de Scutaret; & l'on voit le continuel concours des bâtimens, qui entrent, & sortent de ce vaste port.

On trouva dans cette Biblioteque une Sphere, & un Globe, sur lesquels le Grand Vesir fit plusieurs questions, ausquelles quoique Vanni eût répondu assés juste, neanmoins ce premier Ministre aïant dessein d'engager Panayotti dans la conversation, qui se taisoit pour éviter la dispute de la Religion, sur laquelle on vouloit tomber, lui demanda l'explication, & les noms des Cercles, des Meridiens, & des Poles, avec la situation de plusieurs Roïaumes, & Villes considerables, parce qu'ils étoient en Latin.

Panayotti se voïant forcé de parler, fit un discours fort éloquent d'Astrologie, & de Geographie, duquel toute la compagnie prit occasion de dire que

c'étoit un grand peché qu'un homme si sçavant ne fût point Turc, & le Grand Vesir lui fit present d'une bourse de sequins qu'il avoit fait porter exprés, & lui proposa une grosse fortune pour embrasser la loi Mahometane, & illustrer la Fête du Mevloud, par l'abjuration du Christianisme, à laquelle il ne vouloit pas le forcer.

L'or, & les promesses ne furent point capables de corrompre cet Interprete, lequel répondit à son maître, qu'il étoit né Crétien, & qu'aïant sucé sa Religion avec le lait, il vouloit y mourir, & qu'il croiroit ne plus meriter la confiance de son Excellence, s'il avoit d'autres sentimens, étant certain qu'il n'avoit aucune estime pour les renegats; mais Vanni s'offrit de le convaincre par raisons, & de le convertir.

Kiopruli qui avoit déja é-

prouvé plusieurs fois Panayotti, dit à ce Docteur, que cette conversion n'étoit pas facile; que son pere & lui, avoient fait tous leurs efforts, & en étoient venu aux menaces, sans avoir pû abatre l'opiniâtreté de ce *Giaour*, *infidele*; c'est le nom que les Turcs donnent aux Crétiens.

Vanni repliqua qu'il avoit des questions si pressantes à lui faire, que s'il y répondoit juste, il étoit impossible qu'il ne se convertît, & commença en lui demandant ce qu'il croïoit de JESUS, s'il étoit Dieu, ou Messie.

Panayotti. Je crois qu'il est Dieu, & la seconde Personne de la Trinité, le Pere, le Fils, & le saint Esprit, qui ne composent qu'un Dieu en trois personnes.

Cette réponse hardie troubla d'abord toute l'assemblée, laquelle crut avoir entendu un

blaſphême horrible.

Croiance des Turcs ſur l'Incarnation de Ieſus-Chriſt, & ſa mort.

Vanni. Je veux, ſans faire tort à JESUS, ni rien diminuer de la veneration que nôtre loi nous ordonne d'avoir pour lui, vous démontrer qu'il n'eſt pas Dieu, par le raiſonnement de nôtre Prophete ſur ſon incarnation dans les entrailles de Marie Vierge.

Il dit que Marie Vierge étant ſortie de la ville de Nazareth, avec quelques unes de ſes parentes, pour ſe purifier ſuivant l'uſage ordinaire des femmes Juives, elle s'étoit retirée dans un lieu ſecret pour ſe laver ſans être vûë, où elle fut abordée par un Ange qui la ſalua pleine de grace, & lui dit pour la raſſurer, qu'elle ne craignît rien, & qu'il venoit de la part du Seigneur lui annoncer la Conception miſterieuſe d'un Fils, dont elle accoucheroit ſans douleur, qui s'appelleroit

JESUS, & ſeroit un grand Prophete; & ſur la difficulté qu'elle fit de l'accompliſſement de ſes paroles, étant Vierge, & n'aïant jamais eu commerce avec les hommes; la providence de Dieu, & ſon Eſprit, ajoûta-t-il, deſcendront en vous qui vous rempliront : & comme c'eſt la coûtume des Juifs de ne point parler durant leurs jeûnes, vous garderés le ſilence contre les reproches de vos parens, auſquels vous montrerés l'enfant qui répondra pour vous; qu'enſuite l'Ange diſparut, Marie devint enceinte, & enfanta en même-tems JESUS, qu'elle enveloppa le mieux qu'il lui fut poſſible, & qu'étant retournée vers ſes parentes, leſquelles lui firent de grands reproches de ce qu'elle avoit deshonnoré la lignée de David, l'Enfant nouveau né parla en ces termes: Je m'appelle JESUS,

je ne ſuis point engendré des hommes, je procede de la puiſſance de Dieu, & du ſouffle de ſon Eſprit; je ſuis ſon ſerviteur, & ſon prophete, & il m'a envoïé pour vous enſeigner la veritable loi.

JESUS, continua, Vanni, ſelon nôtre Prophete croiſſant en âge, fit pluſieurs miracles, guerit les malades, rendit la vûë aux aveugles, reſſuſcita les morts; & pendant toute ſa vie fut errant ſur la terre ſans aucune habitation propre, vivant pauvrement, & enſeignant la loi par ſes diſcours, & ſes exemples, qui lui attirerent la jalouſie des Juifs, leſquels reſolurent de le faire mourir, & pour fuir leur perſecution, il ſe cacha dans une caverne, d'où le Seigneur le retira au Ciel, & ſupoſa un homme ſemblable à lui, qu'il avoit créé exprés, que les Juifs crucifierent au lieu du

veritable JESUS, que nous honorons comme un Prophete, & non pas comme Dieu, puis que la divinité l'auroit mis à couvert de l'insulte de ce peuple maudit.

Pana. La verité de nôtre croïance sur l'Incarnation, a pour fondement les paroles de l'Evangeliste saint Jean : Le « Verbe étoit en Dieu dés le « commencement, & Dieu é- « toit le Verbe, par lequel tou- « tes choses ont été faites, sans « lequel il n'y a rien eu de fait ; « ce Verbe s'est fait chair, & « a habité avec nous, & nous « avons vû sa gloire comme « celle du Fils unique de Dieu, « plein de grace, & de verité. « Ces paroles misterieuses, lesquelles avoient été déja prêchées aux Juifs par le Precurseur de JESUS-CRIST Jean Baptiste, qui leur disoit : Je ne «

» suis que la voix de celui qui
» vient aprés moi, lequel a été
» devant moi de toute éternité,
» preparés les voïes du Seigneur;
» nous prouvent la divinité de
» Jesus infini, & égal à son Pere,
» conçû sans generation humai-
» ne dans les chastes entrailles
» de l'immaculée Vierge Marie,
» desquelles il sortit au bout de
» neuf mois sans lui faire souffrir
» aucunes douleurs, ni soüiller
» sa virginité, & étant devenu
» grand il a prêché les Juifs, fait
» quantité de miracles, & choi-
» si des disciples, ausquels la veil-
» le de sa Passion, il fit manger
» son Corps & son Sang, sous la
» figure du pain, & du vin, sans
» aucune diminution de ce Corps
» sacré, que l'on nous commu-
» nique tous les jours à l'Autel,
» qui fut crucifié le lendemain
» par les Juifs, entra dans le
» tombeau, descendit aux en-

fers ; reſſuſcita le troiſiéme " jour, monta au Ciel le qua- " rantiéme en la preſence de ſa " Mere, & de ſes diſciples, auſ- " quels il envoïa dix jours aprés " ſon Paraclet, qui les remplit de " toutes ſortes de dons ; & il eſt " aſſis à la droite de ſon Pere, " d'où il viendra juger tous les " hommes, leſquels reſſuſcite- " ront comme lui dans leur pro- " pre chair. "

Vanni. Que tu es malheureux d'ajoûter foi à ces blaſphêmes éloignés de la verité ! & qui eſt l'auteur de toutes ces fauſſetés ?

Pana. Je vous ai déja cité l'Evangeliſte ſaint Jean, qui n'a écrit que ce qui lui a été dicté, & inſpiré par JESUS-CHRIST ſon maître, duquel il étoit le diſciple bien aimé.

Vanni. Eſt-ce le ſeul diſciple qui a écrit cet Evangile ?

Pana. Il y en a eu trois autres, Mathieu, Luc & Marc, lesquels s'acordent, & disent la même chose.

Vanni. Tous les Evangelistes ne disent-ils rien de nôtre Prophete?

Pana. Ils n'en parlent en aucune maniere.

Vanni. Tu déguise assurément la verité.

Pana. Nous sommes tellement attachés aux verités de l'Evangile, que nous ne sçaurions les déguiser sans nous tromper nous-mêmes; & s'il parloit de vôtre Prophete, nous le reconnoîtrions pour celui qu'il nous désigneroit.

Vanni. Tes Docteurs & tes Prêtres cachent peut-être cette verité.

Pana. Nos Evangiles & le Texte sacré ont été interpretés à la lettre sans aucune augmentation ni diminution; ils

ſont imprimés, & il nous eſt permis de les lire?

Vanni. Qu'eſt donc celui que ton Evangile nomme Paraclet, ſi ce n'eſt nôtre Prophete?

Pana. C'eſt un Eſprit conſolateur, & interceſſeur, que JESUS-CRIST envoïa à ſes Apôtres 10. jours aprés ſon Aſcenſion glorieuſe; qui les remplit de ſes dons, & leur donna la force de l'annoncer en toute ſorte de langues, de prêcher l'Evangile par toute la terre, & expliquer les Miſteres incomprehenſibles du Criſtianiſme, qui eſt l'unique & la veritable Religion.

Cette verité troubla de nouveau cette aſſemblée & particulierement Vanni, qui ſe mit à cracher comme font ordinairement les Turcs, lors qu'ils entendent proferer quelque blaſphême horrible.

Vanni. Tu es aſſurément l'Au-

teur de tous ces menſonges, & ce Paraclet duquel parle ton Evangile, n'eſt autre que le Prophete Mahomet.

Pana. Je ne puis mieux réfuter cette opinion que par les tems & vos propres époques; ce Paraclet eſt venu 10. jours aprés l'Aſcenſion de JESUS-CRIST, & vôtre Prophete Mahomet n'eſt né que pluſieurs ſiecles aprés JESUS-CRIST nôtre Sauveur.

Vanni. En quelle Langue Jean a-t-il écrit ſon Evangile?

Pana. En Grec.

Vanni. Mais ces mots *Eli Eli lamaſabactani* ne ſont point Grecs.

Pana. Ils ſont Hebreux, & comme ce ſont les dernieres paroles de JESUS-CRIST, cet Evangeliſte a trouvé à propos de les raporter & de les expliquer.

Vanni. Quelle eſt leur explication?

Pana. Seigneur, Seigneur, pourquoi m'abandonnés-vous ?

Vanni. Je me les ſuis fait interpreter par un Prêtre Grec, qui s'eſt fait Turc, lequel m'a dit qu'elles ſont Siriaques, & ſignifient, Mon Dieu, Mon Dieu, envoïés vîtement vôtre Prophete pour nous ſauver ; donc il n'étoit pas Dieu.

Pana. Il n'y a rien de ſi ridicule que cette ſignification, ſur laquelle il faut ſe raporter à la déciſion d'un Rabin Juif ; mais puis que vôtre Prophete devoit venir ſauver le monde, je m'étonne que Moïſe qui a dit de JESUS-CRIST, qu'il devoit venir un autre Prophete aprés lui pour l'établiſſement d'une loi nouvelle, de laquelle la ſienne n'étoit que la figure, n'ait point parlé de Mahomet, & que Dieu même ne nous en ait pas donné la conoiſſance, afin que nous cruſſions en lui,

comme nous croïons en JESUS-CRIST.

Vanni. C'eſt un ſecret que Dieu s'eſt reſervé pour le châtiment & la perte des Crétiens.

Pana. Dieu qui ne demande que la converſion & le ſalut des hommes, auroit-il envoïé JESUS-CRIST & l'Evangile pour la perte de ceux qui croiront en lui.

Vanni. Doute-tu de la toute-puiſſance de Dieu, dont les hommes ſont le joüet, qu'il pétrit & tourne comme le potier fait l'argile ?

Pana. Les Crétiens ne doutent point de la toute-puiſſance de Dieu ; mais ils croïent en JESUS-CRIST, parce qu'il leur a été prédit par les Prophetes, pluſieurs ſiecles avant ſa naiſſance, & que tout ce qu'ils ont dit de ſa vie, de ſa mort, & de ſa Réſurrection, s'eſt accompli à la lettre, & que plu-

ſieurs nations idolâtres ont reçu ſon Evangile & cru en lui ; ainſi ce ſeroit une injuſtice à Dieu de damner tant de millions d'ames, par le ſecret d'un miſtere qu'il auroit reſervé pour le ſalut des Mahometans ſeuls.

Vanni. Mais puis que tu es ſi attaché à la doctrine & aux miracles de Jeſus, qui ſont anciens & paſſés depuis pluſieurs ſiecles, pourquoi ne veux-tu pas ajoûter foi à ceux de nôtre Prophete, qui eſt venu pour la perfection & la conſommation de la loi, leſquels ſont plus glorieux & modernes que ceux de Jeſus ?

Pana. C'eſt parce qu'il n'a point reſuscité les morts, illuminé les aveugles, rendu l'uſage des membres aux paralitiques, ni fait aucun des miracles que JESUS-CRIST a operés.

Vanni. Si nôtre Prophete n'a

point fait des miracles ſemblables à ceux de Jeſus, il en a operé d'autres qui ne ſoint pas moins admirables.

Panayotti voïant qu'il alloit entrer dans un détail ennuyeux des prodiges ridicules de ſon faux Prophete, repartit que JESUS-CRIST avoit dit qu'il viendroit aprés lui pluſieurs faux Prophetes, qui feroient même des miracles, auſquels il avoit défendu d'ajoûter foi, ni de croire à leur doctrine, quand même ils auroient la figure des Anges.

Le Grand Veſir qui commencoit à s'ennuïer des rêveries de Vanni, dit en riant à Panayotti qu'il avoit prié la compagnie d'aſſiſter à ſon abjuration du Criſtianiſme; auquel il répondit qu'étant né dans la loi de JESUS CRIST, il vouloit y mourir: & depuis cette diſpute il fut délivré de

l'importunité des Turcs, qui ne lui proposerent plus le changement de Religion.

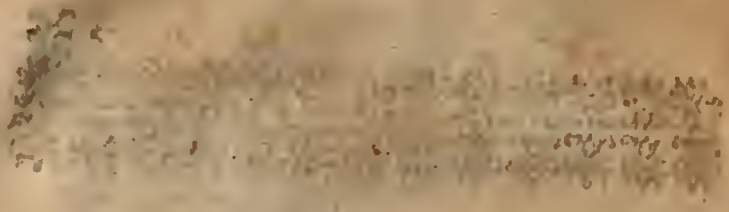

PROJET

De Monsieur de Guilleragues Ambassadeur du Roy à la Porte.

De l'établissement d'un Seminaire & d'un College pour l'instruction des Crétiens Orientaux.

MONSIEUR de Guilleragues, duquel les veuës étoient proportionnées à sa grandeur d'ame & d'esprit; étant parfaitement informé du fruit que produisoient les Missions, & voulant travailler à la gloire de Dieu, & à la Propagation de la Foy Catholique, &

Zele de M. de Guilleragues Ambassadeur de France pour la gloire de Dieu, du Roy & des Missions.

faire éclater la puiſſance de Sa Majeſté Tres-Crétienne, & le titre glorieux de Protecteur unique du Criſtianiſme, avoit formé le deſſein d'établir un Seminaire & un College dans la Maiſon des Reverends Peres Jeſuites à ſaint Benoiſt de Galata, pour inſtruire les Crétiens Orientaux des Miſteres de la Religion Catholique, des belles lettres & de toutes ſortes de ſciences dans leurs langues naturelles.

Il deſtinoit ce Seminaire pour former de jeunes Jeſuites dans l'étude des ſix langues les plus uſitées en Orient, *la Grecque*, *l'Eſclavone*, *Arabe*, *Perſienne*, *Armenienne* & *Turque*; deſquelles dérivent preſque toutes les autres, qui ne ſont pour ainſi dire que des dialectes, auſquelles ces generales ſervent d'introduction.

Le Grec litteral & vulgaire

eſt neceſſaire à l'inſtruction de plus de deux cens mille Grecs reſidans à Conſtantinople, & de tous ceux de Trace, de la Mer Egée, de l'Archipel ; & l'Eſclavon pour ſecourir un grand nombre d'autres Crétiens du même Rit, répandus dans cette grande Ville, & dans la Romelie, haute & baſſe Hongrie, deça & delà le Danube juſqu'aux Palus Meotides, & aux Cataractes du Boriſtene, Boſnacs, Bulgares, Raſciens, Polonois, Moſcovites, & Cozaques-Zaporoches, leſquels parlent cette langue, ou des idiomes qui en dérivent, & ſont la pluſpart ſoumis au Patriarche de Conſtantinople, lequel ne leur envoyant que des Preſtres Grecs, ils demeurent ſouvent pluſieurs années ſans confeſſion, & ſans ſecours ſpirituel, faute de s'entendre.

L'Arabe, l'Armenien, & le

Persien servent dans la Sirie, la Palestine, l'Egipte, jusqu'aux Cataractes du Nil ; en Etiopie, Armenie, Mesopotamie, Medie, Georgie, Mingrelie ; la Perse, & les Indes jusques à Colconde, qui sont plus de deux mille lieuës au Sud, pour instruire les Armeniens, Suriens, Nestoriens, Georgiens, & Coptes : & quoi-qu'il n'y ait qu'environ cinquante mille Armeniens établis à Constantinople, les caravanes de Perse, & des Indes y en amenent une infinité d'autres, qui ne reconnoissent point le Patriarche Armenien de Constantinople, & vont faire leurs devotions chez les Reverends Peres Jesuites, lesquels par leur moïen peuvent aisément s'introduire dans le fond de l'Orient, & des Indes.

Le Turc s'entend dans tout l'Empire Otoman ; mais il y

à deux ſortes d'idiomes, le courant en uſage parmi le peuple, & l'élegant mêlé d'Arabe & de Perſien, qui eſt le langage de la Cour, des gens de Loi, & de toutes les perſonnes diſtinguées Turques & Crétiennes.

Il pretendoit que l'étude de ces ſix langues, & des Religions Crétiennes Orientales fît durant trois ou quatre années, la principale occupation de ces jeunes Seminariſtes; mais comme elles ſont d'une ſi vaſte étenduë, & les Orientaux d'une ſi grande delicateſſe ſur les expreſſions, qu'il eſt impoſſible qu'un ſeul homme en puiſſe ſçavoir pluſieurs parfaitement, il trouvoit à propos qu'ils s'attachaſſent à une, & l'appriſſent à fond, pour être enſuite diſtribués dans les Miſſions, ou deſtinés à regenter les claſſes du College, dans lequel chaque langue auroit ſon Ecole

particuliere, & deux Maîtres, qui enſeigneroient les belles Lettres, expliqueroient les Poëtes, & l'Hiſtoire, les Sciences & la Theologie par les propres Peres de ces peuples, qui ſeroient contraints d'avoüer leurs erreurs d'eux-mêmes, & de les abjurer de bonne-foy.

Comme cet Ambaſſadeur alloit toûjours au ſolide, il comprenoit dans ce projet une Ecole Turque, pour inſtruire les enfans des Turcs de conſideration des ſciences natureles; & il eſtimoit cette claſſe la baſe & le fondement des autres, par la liaiſon qu'elle établiroit entre les François & les Turcs; & la facilité qu'auroient les Miſſionnaires de voyager dans tout l'Empire Otoman, avec un agréement ſingulier, & tres-peu de dépenſe, ſous la protection de leurs élêves, lors qu'ils ſeroient parvenus aux charges.

Il

Il conſideroit cette Maiſon comme la plus propre à cet établiſſement, à cauſe de ſon étenduë, belle ſituation & bon air, étant iſolée, ce qui eſt un grand avantage contre la peſte, & qu'avec une tres-petite dépenſe, on peut la rendre capable de loger quarante perſonnes & d'y faire de grandes Ecoles.

On lui objecta que pour arriver à ſaint Benoiſt, il falloit paſſer par pluſieurs petites ruës étroites, difficiles & dangereuſes en temps de guerre & de peſte. Il répondit qu'il y avoit proche la porte de Galata joignant au mur de la Ville, lequel ſert de clôture au jardin des Peres, un petit coin de terrain beilic, c'eſt-à-dire de confiſcation, qu'il obtiendroit aiſément des Turcs; & que le Mufty Fezoulla avoit ofert au Pere Beſnier, auſſi bien que

vigilant, actif, hardi, ſçavant, & qui eût l'experience des mœurs, coûtumes & langues Orientales, qui l'embarraſſât, & il n'en trouvoit point qui pût mieux remplir cette place que le Pere Beſnier également connu & aimé des Crétiens & des Turcs de conſideration.

C'étoit la penſée de cet illuſtre Ambaſſadeur, dont il vouloit envoyer le projet à Sa Majeſté, que j'ai cru être obligé d'inſerer à la fin de cet Ouvrage, pour exciter les Fideles de concourir à cet établiſſement pieux, ſaint & capable de rétablir le Royaume de JÉSUS-CRIST chés les Infideles.

FIN.

PRIVILEGE DV ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Prevoſt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & tous autres nos Officiers & Juſticiers qu'il apartiendra, Salut. Nôtre bien amé PIERRE HERISSANT, Marchand Libraire à Paris, Nous a tres-humblement fait remontrer, qu'il deſireroit ſous nôtre permiſſion, faire imprimer & donner au public un Livre intitulé, *la Turquie Crétienne, contenant l'état preſent des Nations & des Egliſes Grecque, Armenienne, & Maronite en Turquie*, par le Sieur DE LA CROIX, cidevant Secretaire de nôtre Ambaſſadeur à la Porte Otomanne; & nous a fait ſuplier lui vouloir octoïer nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces pre-

ſentes, de faire imprimer ledit Livre ci-deſſus, par tel Libraire ou Imprimeur, en un ou pluſieurs volumes, & en telle marge, caracteres, & autant de fois que bon lui ſemblera, pendant le tems de huit années conſecutives, à commencer du jour qu'il ſera achevé d'imprimer, icelui vendre & diſtribuer par tout nôtre Roïaume. Faiſons défenſes à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni diſtribuer ledit Livre, ſous quelque pretexte que ce ſoit, même d'impreſſion étrangere, & autrement, ſans le conſentement dudit Expoſant, ou de ſes ayans cauſe, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, trois mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & intereſts; à condition qu'il ſera mis deux Exemplaires dudit Livre en nôtre Biblioteque publique, un en celle de nôtre Cabinet des Livres de nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre tres-cher & feal Chevalier, Commandeur de nos Ordres, le Sieur de Boucherat, Chancelier de France; comme auſſi de faire imprimer ledit Livre ſur de beau & bon

papier, & en beaux caracteres, ſuivant les Reglemens de la Librairie & Imprimerie; que l'impreſſion s'en fera dans nôtre Roïaume, & non ailleurs, & de faire enregiſtrer ces preſentes ſur le Regiſtre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de Paris, le tout à peine de nullité des preſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire joüir ledit Expoſant, & ſes ayans cauſe, pleinement, paiſiblement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empéchemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement, ou à la fin dudit Livre, l'Extrait des preſentes, elles ſoient tennës pour dûement ſignifiées, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, faire pour l'execution des preſentes, tous Exploits, Significations, & autres Actes de Juſtice neceſſaires, ſans demander autre permiſſion: Car tel eſt nôtre plaiſir. Donné à Verſailles le neuviéme jour de Decembre, l'an de grace mil ſix

cens quatre vingt-quatorze, & de nôtre Regne le cinquante-deuxiéme. Signé, Par le Roi en son Conseil, GAMART.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 13. Decembre 1694.

Signé, AUBOÜYN, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le cinquiéme Janvier 1695.